

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TZI OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES



Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme de master en science commerciales

Option : Finance et Commerce International

Thème

*Les procédures de dédouanement de marchandises : cas
ENIEM*

Présenté par : Dirigé par :

MERRAD Arezki

Mr OUALIKEN Selim

NADOUR Thilleli

Membres de jury :

Mr, ABIDI Mohamed, Maître de Conférences B, président, UMMTO.

M. OUALIKENE Selim, professeur, Rapporteur, UMMTO.

Mme. LOGGAR Rosa , Maître Assistante A, Examineur, UMMTO.

Promotion : 2022/2023

Remerciement

Avant tout, nous remercions le bon dieu de nous avoir donné le courage et la volonté de réaliser ce travail.

Nous tenons à adresse toute notre gratitude et nos sincères remerciements à notre promoteur Monsieur Oualikene Selim pour sa patience, son suivi, tout au long de l'élaboration de notre travail, et Mme Djllout Fatima, notre chef de spécialité qui nous a entretenus durant l'année de master deux, avec beaucoup de connaissance et de savoir.

Nous tenons également à remercions le personnel du service transite unité froid T.O en particulier Monsieur Blegaceme Karim qui nous a pris en charge tout au long de notre stage pratique.

Nous tenons aussi à remercie les membres de jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail.

En fin, je voudrais remercier tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à l'élaboration de ce travail

Dédicace

*Je dédie cet humble et modeste travail avec grand amour, sincérité
et fierté :*

*A mes chers parents, source de tendresse, de noblesse et d'affection.
Puisse cette étape constituer pour vous un motif de satisfaction.*

*A mes très chers frères et mes sœurs, en témoignage de la fraternité,
avec mes souhaites de bonheurs, de santé et de succès.*

Et à tous les membres de ma famille.

A tous mes amis, et tous mes professeurs

Et à tout qui compulse ce modeste de travail

 *AREZKI.M*

Dédicace

À mes chers parents,

Vous êtes ma source d'inspiration et ma plus grande force.

À mes personnes préférées,

Vous savez qui vous êtes. Vos sourires, vos conversations inspirantes et votre présence précieuse ont illuminé mes journées. Votre amour sincère a été un véritable cadeau tout au long de mon parcours académique.

À mon binôme,

Tu as été mon partenaire de confiance, ma source d'inspiration et mon allié indéfectible tout au long de notre travail acharné.

À mes professeurs,



Vous avez été mes guides éclairés, mes mentors dévoués et mes modèles inspirants. Votre expertise, votre patience et votre passion ont éveillé ma curiosité et élargi mes horizons intellectuels. Cette dédicace vous est adressée, en témoignage de ma profonde gratitude pour votre enseignement précieux.

Pour mon mémoire de fin d'étude,

Je dédie ce travail à toutes les personnes mentionnées ci-dessus, car vous avez joué un rôle essentiel dans mon parcours académique. Votre amour, votre soutien et votre présence ont été les ingrédients essentiels de ma réussite.

Merci infiniment d'avoir été présents à mes côtés.

 *N. Thilleli*





*Listes des tableaux
et figure*

Liste des tableaux

Tableaux n° 01: la balance commerciale en Algérie 2017-2018.....	15
Tableaux n° 02: la balance commerciale en Algérie 2018-2019.....	16
Tableaux n° 03: la balance commerciale en Algérie 2019-2020	17
Tableaux n° 04: la balance commerciale en Algérie 2020-2021.....	18
Tableaux n° 05: Extrait de la balance des paiements évalués en U.S dollars	20
Tableaux n° 06 : le guide d’entretien/ questionnaire	94

Liste des figures

Schéma A : représentant les étapes de la remise documentaire	46
Schéma B : crédit documentaire.....	47
Figure n° 01 : Organigramme de L’ENIEM.....	82
Figure n° 01 : Organigramme de l’unité froide	87



*Liste des
abréviations*

La liste des abréviations :

E.N.I.E.M : Entreprise nationale de l'industrie d'Electroménager

F.O.B : Free On Board

D.T.S : Droits de tirage spéciaux

P.I.B : Produit Intérieur Brut

C.I.V : Condition International de Vente

F.A.S : Free Alongside Ship

C.F.R : Cost And Freight

C.I.F : Cost Insurance Freight

E.X.W : Ex Works

F.C.A : Free Carrier & Freight

C.P.T : Carriage Paid To

C.I.P : Carriage and Insurance Paid To

D.D.P : Delivery Duty Paid

D.A.T : Delivered At Terminal

D.A.P : Delivered At Place

L.T.A : Littre De Transport Aérien

DGDDI : Direction Générale Des Douanes et Droits Indirects

D.S.T.R : Déclaration Simplifiée Du Transit Routier

G.Z.A.L.E :Grand Zone Arabe Libre Echange

U.L.M : L'unité Lampes De Mohammedia

B.L : Bill Of Lading

B.A.D : Bon à Délivrer

D.D : Droit Des Douanes

T.V.A : Taxe Sur la Valeur Ajoutée

T.C.S : Taux De Cotisation Social



Sommaire

Sommaire

Introduction Générale	01
------------------------------------	----

Chapitre I : Bases théoriques du commerce international

Introduction.....	05
Section 1 : Les théories du commerce international	05
Section 2 :Evolution des statistiques du commerce extérieur de L'Algérie durant la période 2017-2021	13
Conclusion	28

Chapitre II : La logistique internationale


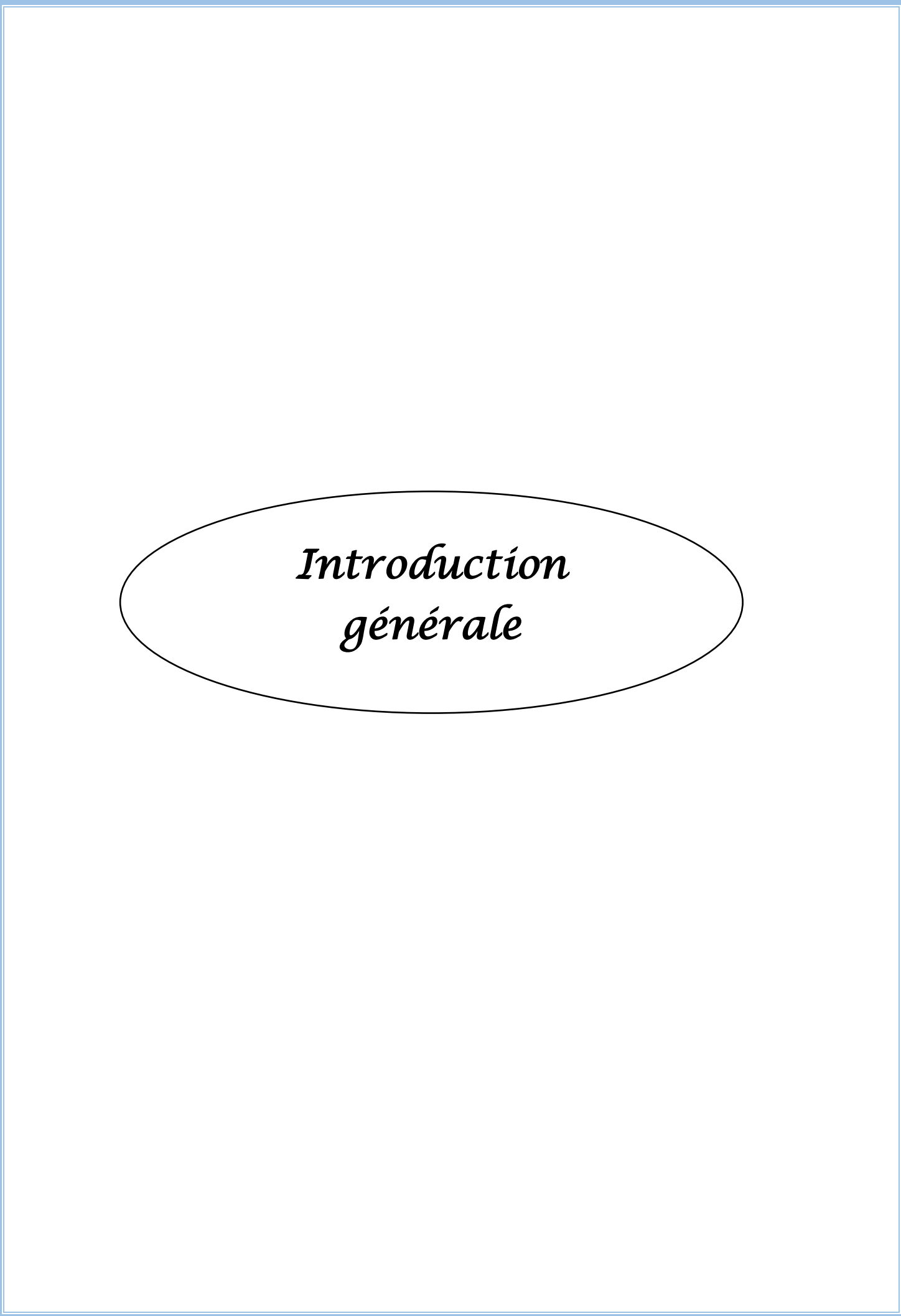
Section 1 : Les incoterms utilisés dans le commerce international.....	30
Section 2 : les différents types de transport à l'international et leur techniques de paiement et assurance de marchandise	35
Conclusion	55

Chapitre III : Les procédures de dédouanement

Section 1 : Généralités sur la douane	57
Section 2 : Les procédures de dédouanement.....	64
Conclusion	78

Chapitre IV : Etude de cas d'importations des interrupteurs de lampe

Section 1 : Historique et situation géographique de l'entreprise « ENIEM »	80
Section 2 : Mission et objectif de L'ENIEM	83
Section 3 : Présentation de l'unité froide	86
Section 4 : Les procédures d'importation des interrupteurs de lampe	88
Conclusion	98
Conclusion général	100



*Introduction
générale*

Introduction générale

Introduction générale

Aujourd'hui le commerce international est devenu de plus en plus important au cours des dernières décennies en raison de la mondialisation de l'économie et de l'ouverture des frontières entre les pays, ceci est considéré comme une source de prospérité pour les nations. Ce phénomène conduit au fait que les aspects import et export peuvent constituer un véritable vecteur de développement et de croissance.

Ainsi, les échanges croisés de produits similaires représentent de nos jours une fraction importante du commerce extérieur des pays industrialisés, et donc de la plus grande partie du commerce mondial, compte tenu de la très forte densité des échanges.

Pour cette raison des millions de produits sont acheminés, commandés et vendus par voie aérienne, maritime et terrestre, partout des lieux de production jusqu'aux marchés de consommation.

Une opération d'importation ou d'exportation dans le commerce extérieur nécessitent souvent des intermédiaires pour effectuer toutes les procédures et opérations nécessaires pour que les marchandises atteignent leurs destinations.

Parmi ces intermédiaires on trouve le transitaire et un prestataire de service logistiques spécialisé dans le transport international de marchandises, qui assure la coordination et la gestion de tous les aspects du processus de livraison de la marchandise depuis l'origine jusqu'à la destination finale.

Pour assurer un bon déroulement des échanges commerciaux, les états peuvent mettre en place différentes politiques et mesures telles que ; les politiques tarifaires, les politiques non tarifaires et les accords commerciaux...etc., pour protéger leurs intérêts économiques promouvoir la croissance économique, réduire les déséquilibres commerciaux, favoriser l'innovation et protéger les consommateurs.

Les entreprises Algériennes ont tendance à acheter des biens à l'étranger à moindre coût pour faciliter le processus de la production ou de vente en bon état sans conversion.

L'Entreprise nationale des industries de l'électroménager « ENIEM » met l'accent sur ses procédures pour s'approvisionner et assurer la cohérence de leurs politiques d'approvisionnement à l'international

Introduction générale

Le succès d'une entreprise d'importation nécessite une série d'étapes et de méthodologie pour obtenir des meilleures performances et une meilleure efficacité dans la sélection des produits, des fournisseurs et de la logistique (transport, assurance et dédouanement).

A cet égard, notre principale préoccupation est de répondre à la problématique suivante :

Quelle est la démarche à suivre pour réaliser une opération d'importation au sein de l'entreprise nationale des industries de l'électroménager « ENIEM » ? Unité froid

Cette question primaire conduit aux questions secondaires suivantes :

- ✓ Comment bien gérer l'opération d'importation ?
- ✓ Comment choisir ses moyens de paiement ?
- ✓ Comment choisir et assurer la logistique des opérations d'importations ?

Le développement de ce thème passe par la réponse à ces hypothèses suivantes :

Hypothèse 01 : la déclaration en détail est une étape importante pour faire le dédouanement .

Hypothèse 02 : Les entreprises choisissent le transport aérien et le transport maritime, qui sont tous deux relativement rapides, et pour répondre à leurs besoins de production.

Et pour répondre à notre problématique, nous avons adopté la méthodologie suivante :

- Tout d'abord, une étude théorique qui nécessite une recherche bibliographique en utilisant différents ouvrages, revues scientifiques, articles...etc.
- Ensuite, une étude empirique « quantitative » où nous avons utilisé un guide d'entretien au niveau de service transit de l'entreprise ENIEM pour la récolte des informations pour la réalisation d'une opération d'importation.

Enfin, nous avons structuré notre travail de recherche en quatre (04) chapitres :

- **Premier chapitre :** est axé sur les bases théoriques du commerce international qui comprennent les théories de commerce international, évolution des statistiques du commerce extérieur de l'Algérie durant la période 2017 à 2021.
- **Le deuxième chapitre :** porte sur la logistique internationale, dans lequel on traitera les instruments et les techniques de paiement, les incoterms et les moyens de transport, et l'assurance de marchandise.

Introduction générale

- **le troisième chapitre :** concernant sur les procédures de dédouanement de marchandise qui comprend la généralité sur la douane, les procédures de dédouanement de marchandise

Enfin, **le quatrième chapitre ;** intitulé la pratique du commerce international au sein de L'ENIEM, incluant l'historique et situation géographique de l'entreprise, et nous avons présentés l'organisme d'accueil ENIEM ainsi l'unité froid, mission et objectif de l'ENIEM ; Et nous avons aussi étudié un cas pratique d'une opération d'importation des interrupteurs de lampe unité froid, et ce travail termine par une conclusion générale.

CHAPITRE I :

*Les bases théoriques du
commerce international*

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

Introduction

Le commerce international d'un pays représente généralement tous les échanges de bien et de services entre ce pays et d'autre pays. La théorie de commerce international, elle présente cet échange comme une solution à travers le concept de développement et la découverte de nouveaux territoires, synonymes de nouvelles marchandises.

Dans ce présent chapitre nous allons aborder dans la première section les théories du commerce international, dans la deuxième section évolution des statistiques du commerce extérieur de l'Algérie durant la période 2017 à 2021.

Section 1 : les théories du commerce international¹

Les théories du commerce international présentent un double visage : une grande diversité tenant aux oppositions irréductibles entre les différents courants et donc au statut spécifique de la science économique (une nouvelle application ne rend pas nécessairement caduques les anciennes).²

Il existe deux types de théories sur le commerce international : les théories traditionnelles et les nouvelles théories.

1- Les théories traditionnelles

1-1 la théorie mercantilistes

La théorie de mercantiliste a été développée au 16ème siècle, elle indique que la richesse d'un tel pays repose principalement sur le montant de ses avoir en or et en argent. En d'autre terme un pays est considéré comme étant pays riche s'il possède de l'Or en abondance.

En effet, cette théorie soutient que les pays devraient encourager les exportations et décourager les importations. Par conséquent, l'objectif de chaque pays était d'avoir un excédent commercial ($M < X$) et d'éviter toute situation où la valeur des importations est supérieure à celle des exportations (déficit commercial).

Toutefois, si tous les pays suivent cette politique ; il peut y avoir des conflits car personne ne favoriserait les importations.

¹ EL Mouhoub M., « Mondialisation et délocalisation des entreprises », Repères, La Découverte, 3ième édition, 2011.

² Michel Rainelli, « le commerce international » 9ième édition, paris, 2003 page 46

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

1-2 la théorie d'avantage absolu « Adam Smith » (1723-1790)

1.2.1 De Smith à Ricardo

1.2.1.1 L'avantage absolu chez Smith¹

L'essentiel, dans *Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), Adam Smith présente, en rupture avec l'analyse mercantiliste, le commerce international comme un jeu à somme positive. Pour chaque produit, il est préférable de l'importer s'il peut être produit plus efficacement à l'étranger. Un pays se spécialise donc dans la production des biens pour lesquels il a un avantage absolu, c'est-à-dire qu'il est capable de produire à un coût plus faible que les pays étrangers. L'ouverture commerciale et la spécialisation qui en découle, donc la division internationale du travail, sont une source d'enrichissement pour chaque nation. Comme ce sera le cas chez les classiques et les néo-classiques en général, le gain à l'échange passe par les importations – non par les exportations – car c'est grâce à elles que le pays peut se spécialiser dans les productions pour lesquelles il est le plus efficace.

Approfondir. Le rôle de la taille des marchés, donc des rendements d'échelle croissants : que l'on se situe au niveau d'une industrie ou au niveau des nations, l'accroissement de la taille des marchés permet, selon Adam Smith, d'approfondir la division du travail ; il s'agit, aux côtés de la spécialisation, d'une source supplémentaire d'efficacité (donc de gain) tirée de l'ouverture sur l'extérieur (le rôle des rendements d'échelle croissants sera central dans les nouvelles théories du commerce international).

1-3 la théorie des avantages comparatifs « David Ricardo » (1772/1823)

L'essentiel. Dans la théorie des avantages absolus de Smith, un pays n'ayant d'avantage absolu pour aucun bien ne parvient pas à commercer avec l'extérieur et, un pays ayant un avantage absolu dans la production de tous les biens n'a pas intérêt à échanger. Dans le chapitre VII des *Principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817), David Ricardo va plus loin en donnant naissance à la théorie de l'avantage comparatif, c'est-à-dire le principe selon lequel chaque pays a intérêt à se spécialiser dans le produit pour lequel il est le plus avantageux ou le moins désavantagé relativement aux autres produits. Tout pays a un avantage comparatif, même s'il n'a aucun avantage absolu, et a donc intérêt à s'ouvrir au commerce

¹ Madiès (P) et Lemoine : « Les grandes questions d'économie et finance internationales », 2ème édition, de Boeck, 2012

Madiès (T) et autre : « Les grandes questions d'économie et finance internationales », 2ème édition, de Boeck, 2012

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

extérieur. Ricardo développe sa démonstration à partir de l'exemple du drap et du vin. Dans cet exemple, la Grande-Bretagne n'a aucun avantage absolu mais un désavantage comparatif minimal dans le drap, alors que le Portugal a un avantage absolu dans les deux biens mais un seul avantage comparatif, dans le vin. La Grande-Bretagne va alors se spécialiser dans le drap et le Portugal dans le vin. Les gains à l'échange sont liés au coût d'opportunité qui, en autarcie, est supporté par le pays mobilisant des ressources pour produire un bien alors que ces ressources pourraient être utilisées plus efficacement dans la production d'un autre bien ; c'est également le coût d'opportunité qui justifie la spécialisation même dans le cas où un pays un avantage absolu dans la production de tous les biens. La division internationale du travail (la spécialisation) s'explique ici par des différences de productivité du travail associées à des techniques de production différentes selon les pays et considérées comme des données.

Approfondir. Le modèle de Ricardo est un modèle à un seul facteur de production, le travail, mobile au sein des nations, immobile au niveau international. Les coûts de transport sont supposés négligeables. Une conséquence du modèle est que la spécialisation des pays est totale : chaque pays ne produit qu'un seul bien. Les coûts relatifs des biens dans les pays déterminent une fourchette de prix relatifs de ces biens à l'intérieur de laquelle les échanges commerciaux sont mutuellement avantageux ; c'est John Stuart Mill, dans ses Principes d'économie politique (1848) qui complétera le modèle en introduisant la demande pour chacun des biens dans les deux pays, ce qui détermine le prix (relatif) d'équilibre au niveau international, selon le principe de l'offre et de la demande.

1-4 la théorie HOS

1.4.1 Une spécialisation déterminée par les dotations factorielles

L'essentiel. Le modèle considéré comme l'aboutissement de la théorie des avantages comparatifs est celui développé par les économistes suédois Eli Heckscher (1919) et Bertil Ohlin (1933) puis par Paul Samuelson (1948), appelé modèle HOS. Fondamentalement, le modèle justifie l'ouverture commerciale sur l'extérieur, donc le libre-échange, de la même façon que Ricardo : le commerce avec l'extérieur accroît l'efficacité économique en permettant à chaque pays de se spécialiser dans les productions pour lesquelles il dispose d'un avantage comparatif et la structure du commerce international s'explique par des différences de coûts d'opportunité selon les pays. La différence avec le modèle de Ricardo se trouve dans la source des avantages comparatifs. Elle ne réside plus dans des différences dans les techniques de production mais dans des différences de dotations factorielles (travail,

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

capital...) : un pays a un avantage comparatif dans la production qui est intensive dans le facteur relativement abondant (théorème d'Ohlin ou d'Heckscher-Ohlin). Le principe de l'offre et de la demande conduit à un prix (relatif) d'équilibre (unique) pour tous les biens au niveau international. Il est important de bien comprendre que, comme chez Ricardo, ce sont les mécanismes de marché (la concurrence), et eux seuls, qui sont à l'œuvre dans ce modèle (néo-classique) : ils déterminent la spécialisation des pays et les prix d'équilibre.

Approfondir, Comme chez Ricardo, le modèle HOS suppose que les facteurs de production sont mobiles à l'intérieur des pays mais immobiles internationalement, que les coûts de transport sont négligeables. En revanche, le modèle HOS prend en compte deux facteurs de production, le capital et le travail (donc pas seulement le travail comme chez Ricardo) et suppose des technologies (donc des fonctions de production) identiques pour tous les pays. La spécialisation¹

1-5 le paradoxe de Leontiev (1953)

Comparativement aux autres nations, les Etats-Unis apparaissent comme une nation où le capital est relativement plus abondant que le travail. On s'attend donc à ce que les Etats-Unis exportent des biens utilisant beaucoup de capital et importent des biens utilisant beaucoup de travail.

L'économiste américain d'origine russe Leontiev a voulu vérifier si c'était le cas. Pour cela, il a calculé la consommation en capital et en travail des exportations et des importations américaines. Pour les importations, il évalue le contenu en facteurs à partir des substituts américains aux importations car dans le modèle HOS en libre-échange les intensités factorielles sont les mêmes dans les deux pays.

Or il constate qu'il y a plus de capital dans les importations des Etats-Unis que dans leurs exportations, et plus de travail dans leurs exportations que dans leurs importations, ce qui infirme l'hypothèse de départ.

Pour concilier la théorie et les faits, Leontiev va affirmer que, à équipement égal, le travailleur américain est trois fois plus productif que le travailleur étranger en raison d'une meilleure organisation du travail, d'une gestion plus efficace de la production et d'un climat de productivité plus favorable. Ainsi pour l'année 1947, les Etats-Unis auraient compté non pas 65 millions de travailleurs mais 195 millions de travailleurs équivalents/étrangers. Leontiev considère donc que les Etats-Unis sont relativement bien dotés en facteur travail et

¹Mucchielli J.-L., « Relations économiques internationales », 4ième édition, Hachette, 2005.

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

que le théorème HO est vrai. Si on admet cela, on est conduit à s'interroger sur la nature de ce travail, donc à distinguer plusieurs types de travail par niveau de qualification : c'est l'approche néo-factorielle.¹

2- les nouvelles théories du commerce international²

La nouvelle théorie du commerce international s'est développée depuis la fin des années soixante-dix sur la base d'une critique de la théorie traditionnelle, notamment de l'approche HOS. La théorie traditionnelle a fait l'objet, au fil du temps, de critiques et de remises en cause diverses sur de nombreux points. Cependant, ces critiques sont restées marginales parce qu'aucune théorie alternative incorporant de nouvelles hypothèses n'a pu être construite, comme en témoigne le relatif échec de l'approche néo technologique. En revanche, la nouvelle théorie développe une approche complète et formalisée qui cherche à rendre compte de phénomènes inexplicables par l'ancienne, et qui applique de nouveaux instruments d'analyse.

En effet, la théorie traditionnelle échoue à expliquer des caractéristiques importantes des échanges internationaux contemporains. Parmi celles-ci, deux posent un problème particulier ; ce sont : le développement des échanges entre les nations les plus développées dont les dotations factorielles est proche et l'importance du commerce international interbranche.

2-1 la théorie de l'écart technologique (Michael Posner 1961)

Cette théorie a été avancée par la première fois en 1961, par Michael Posner, qui part du principe qu'une firme qui introduit un nouveau produit peut profiter d'un monopole à l'exportation jusqu'à ce que les brevets tombent et que les firmes imitatrices lancent un produit comparable à un prix faible.

Selon lui, c'est donc l'avance technologique caractérisant un pays qui conduit à déterminer les avantages comparatifs du pays.

Cependant, Posner note que le déterminant du commerce international réside dans l'écart technologique :

- Les pays en avance exportent des produits intensifs en nouvelles technologies
- Les pays en retard sont spécialisés et exportent des produits banalisés.

¹MUCCHIELLI Jean-Louis, « Relations économiques internationales », Hachette, 1991.p 28

² Michel Rainelli, « le commerce international » 9ième édition, paris, page 63.

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

2-2 le cycle de vie des produits (Raymond Vernon 1966)¹

Le cycle de vie des produits de Raymond Vernon est une théorie économique qui décrit l'évolution des produits sur les marchés internationaux, elle a été formulée par l'économiste américain Raymond Vernon dans les années 1960

Ainsi, Raymond Vernon déterminé quatre étapes de cycle de vie qui sont :

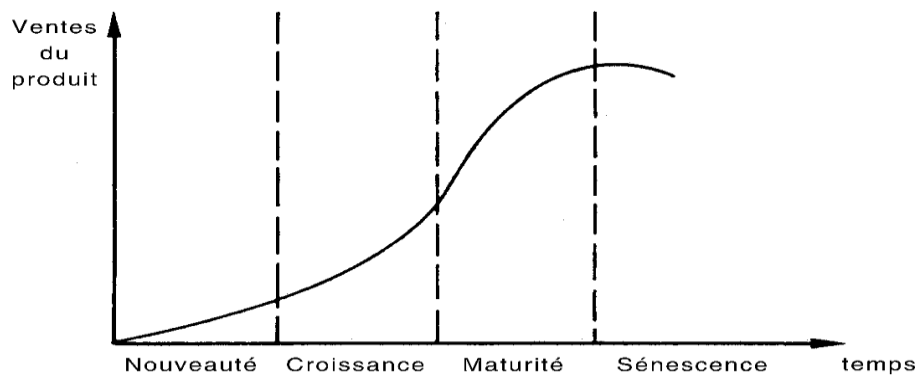
- **L'introduction** : A ce stade, les ventes démarrent doucement puisque les clients ne connaissent pas le produit, les coûts de production sont supérieurs aux profits ainsi que, la concurrence sera faible sur le marché.
- **La croissance** : Le produit devient rentable pour l'entreprise grâce aux économies d'échelles, la popularité du produit sur le marché aura augmenté.
- **La maturité** : A cette étape de saturation de marché, la croissance est stabilisée et la rentabilité se maintient. L'entreprise doit continuer à investir dans la promotion pour faire face aux nouveaux produits et les nouveaux concurrents entrants.
- **Le déclin** : Dans cette étape, le produit entame une baisse de ses ventes ; par conséquent, ses parts de marché et sa rentabilité diminuent, l'entreprise peut choisir d'arrêter la production ou de vendre l'entreprise.

Cette évolution des produits a des implications pour le commerce international, a déclaré Vernon. Les pays développés ont tendance à être les premiers à mettre de nouveaux produits sur le marché avant de les exporter vers d'autres pays. Au fur et à mesure que les produits se développent et mûrissent, la production se déplace souvent vers les pays en développement où les coûts de main-d'œuvre sont plus bas. On peut voir que le cycle de vie des produits de Vernon a également une dimension régionale. Il convient de noter que si la théorie du cycle de vie des produits de Vernon était assez influente à l'époque, elle a également été critiquée. Certains économistes soulignent que dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, les cycles de vie des produits peuvent être raccourcis en raison du progrès technologique et de la rapidité des échanges. De plus, la concurrence mondiale peut être intense dès le début de l'introduction d'un produit, remettant en question l'idée selon laquelle les pays développés ont un avantage initial dans les premières étapes du cycle, les étapes de cycle de vie peuvent être résumées dans le graphe ci-dessous :

¹Michel Rainelli, (le commerce international), 9^{ème} édition, paris-2003, page 52.

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

Graphe N°1 : le cycle de vie des produits Raymond Vernon (1966)



Source : Michel Rainelli, (le commerce international), 9^{ém} édition, paris-2003, page 52.

2-3 la théorie des rendements d'échelles

Les rendements d'échelles désignent la manière dans varie la quantité produite si l'on augmente tous les facteurs de production dans la même proportion.

Ces derniers peuvent être croissantes, constants, décroissantes.

L'hypothèse traditionnelle des rendements d'échelles constants n'est pas suffisante pour expliquer la croissance économique mondiale. Cependant une nouvelle hypothèse des rendements d'échelles croissants émerge, c'est ce qui a permet aux pays ayant une consommation similaire.

- **Economie d'échelle interne**

C'est l'augmentation de la taille de l'entreprise, et elle seule qui conduit à ces économies D'échelle, qui peuvent provenir d'économies réalisées sur l'organisation interne de la firme ou

Encore de l'existence de coûts fixes (La fonction de production présente des rendements d'échelle

croissants si $f(\lambda K, \lambda L) > \lambda f(K, L)$ avec $\lambda > 1$, dans ce cas la production d'une grande firme est supérieure

À la somme des productions d'entreprises plus petites).

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

- **Economie d'échelle externe¹**

Il existe des économies d'échelle externes lorsque l'efficacité d'une firme quelconque est influencée positivement par la taille du secteur ou du pays. Lorsque de telles économies existent, toutes les entreprises du secteur, alors qu'elles gardent la même taille, voient leurs coûts de production diminués suite à une augmentation de la production globale. Le coût unitaire de production dépend alors de la taille du secteur, mais pas de celle de la firme spécifiquement. c'est le cas par exemple, lorsque les industries sont concentrées dans un lieu donné (cf. Silicon Valley), ce qui leur permet de bénéficier d'infrastructures plus développées, d'une offre de services plus appropriée ou encore d'une offre de travail spécialisée plus compétente et plus productive ainsi que, de « retombées en connaissances » plus importantes (diffusion du savoir et amélioration des connaissances par l'imitation ou la collaboration).

2-4 La théorie de différenciation des produits Paul. R- Grugman

Cette théorie a été avancée en 1979-1980 par Krugman, qui souligne l'aspect expansionniste des produits du commerce international car les consommateurs sont censés goûter une variété de produits différents.

En effet on distingue la différenciation horizontale qui concerne les produits de qualité comparable mais qui diffèrent par leurs caractéristiques réelles ou perçues et une différenciation verticale lorsque les clients sont confrontés à des produits de qualité différentes.

¹Milan VUJISIC. Professeur agrégé d'Economie et Gestion, pages 1-2.

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

Section 2 : Evolution des statistiques du commerce extérieur de L'Algérie durant la période 2017-2021

1. La balance des paiements :

1.1 Définition ¹

La balance des paiements fait état de la comptabilité du commerce international d'un pays pour une période donnée, c'est-à-dire de ses opérations de débit et de crédit avec le reste du monde.

La balance des paiements inclut le commerce de produit comme le bien manufacturé, les matières premières et les produits agricoles et le commerce des services comme les Voyages et le transport. Elle se divise en deux parties : la balance commerciale et le solde des capitaux.

1.1.2 L'importance de la balance des paiements pour l'économie

Les gouvernements peuvent utiliser les informations fournies par la balance des paiements pour ajuster leurs politiques monétaires, budgétaires et commerciales afin de maintenir une économie stable et en croissance.

1.1.3 Les composantes de la balance des paiements

La balance de paiement généralement elle est composée de plusieurs balances particulières :

1.1.3.1 Le compte des transactions courantes

La balance courante comprend toutes les transactions économiques liées aux biens et services échangés entre le pays et le reste du monde, est composée des sous-composantes suivantes :

- **La balance commerciale :** qui enregistre les importations et exportations de biens.
- **Les échanges de services :** les transferts courants, certains revenus du travail et les revenus du capital sous forme d'intérêts et dividendes.

¹Naji Jammel. (Le commerce international) 2^{ème} édition, 2005 pages 17

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

1.1.3.2 Le compte de capital

La balance de capitale comprend toutes les transactions économiques, qui retrace les transferts en capital entre un pays et l'étranger (pour l'essentiel : acquisition d'actifs non financière tels qu'achats / ventes et remises de dettes).¹

1.1.3.3 Le compte financier

Qui retrace les échanges de capitaux entre un pays et l'étranger :

- Investissements directe
- Investissements de portefeuille
- Autres investissements.

2. la balance commerciale

2.1 Définition

La balance commerciale est la différence entre la valeur des biens et des services qu'un pays exporte et la valeur des biens et services qu'il importe. Si les exportations d'un pays dépassent ses importations, il y a alors un excédent commercial, et la balance commerciale est positive. Au contraire, si les importations excèdent les exportations, le pays a un déficit commercial et sa balance commerciale est négative.

2.1.2 L'importance de la balance commerciale pour l'économie

La balance commerciale est importante pour l'économie car elle influe sur les taux de change, les taux d'intérêt, l'emploi et la croissance économique. Par conséquent, les gouvernements et les entreprises doivent surveiller attentivement leur balance commerciale et prendre des mesures pour maintenir l'équilibre entre les exportations.

2.1.3 Les composantes de la balance commerciale

Les balances commerciales peuvent être analysées pour chaque catégorie (biens et services) ou pour l'ensemble des échanges. Elle peut également être analysée pour chaque pays avec lequel le pays échange des biens et des services. Et comprend généralement les éléments suivants :

- **Les exportations de biens :** Ce sont des produits qui sont produits ou cultivés dans le pays et vendus à l'étranger.

¹ [Http://www.webclass.fr/notions/balance-des-paiements](http://www.webclass.fr/notions/balance-des-paiements) (Consulté le 30/05/2023 à 13h).

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

- **Les importations de biens :** Ce sont des produits qui sont achetés à l'étranger et qui sont importés dans le pays.
- **Les exportations des services :** Il s'agit des services fournis par des entreprises du pays à des clients étrangers.
- **Les importations des services :** Il s'agit de services achetés par des entreprises auprès de fournisseurs étranger.

2.1.4 La formule de la balance commerciale

La balance commerciale mesure la différence entre la valeur des exportations et celle des importations. Il est calculé selon la formule suivante :

(Balance commerciale = Exportation – Importations).

3- Récapitulatif des résultats de la balance commerciale en Algérie période 2017-2021

Tableau n°01 : la balance commerciale en Algérie 2017-2018 : (données annexes N° 01)¹

	Année 2017* En milliards de dollars	Année 2018* En milliards de dollars	Evolution %
Importations	-48,076	- 47,589	-1,01%
Exportations	34,569	41,115	18,93%
Balance commerciale	-13,506	-6,474	Données provisoires**
Taux de couverture(%)	71%	86%	Données actualisées*

Source : www.bank-of-algeria.dz juin 2022

¹Données provisoires et actualisées, tableau relatifs à la balance des paiements algérienne, rapport édité en juin 2022 à Alger, (banque d'Algérie), page 123.
www.bank-of-algeria.dz. (Publié le JUIN/2022 consulté le 01/05/2023 à 9H).

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

3.1 Le commerce extérieur en Algérie au cours de l'année 2017-2018

Un volume globale des importations de 47,59 Milliard de dollars us une très légère diminution de -1,01% par rapport de l'année 2017

Un volume global des exportations de 41,11 Milliard de dollars US en augmentation de 18,93% par rapport aux résultats de l'année 2017

Cela s'est traduit par un **déficit** de la balance commerciale durant la période de l'année 2017 de l'ordre de -13,51 Milliard de dollars et -6,47 Milliard de dollars durant l'année 2018.

C'est résultats dégagent un taux de couverture des importations par les exportations de 86% durant l'année 2018, contre un taux de 71% au cours de l'année 2017.

Tableau n°02 : la balance commerciale en Algérie 2018-2019 :(données annexes N° 01)

	Année 2018* En milliard de dollars	Année 2019* En milliard de dollars	Evolution %
Importations	-47,589	- 43,860	-7,83 %
Exportations	41,115	35,312	-14,11%
Balance commerciale	-6,474	-8,495	Données provisoires**
Taux de couverture(%)	86%	80%	Données actualisées*

Source : www.bank-of-algeria.dz juin 2022 **Valeurs en milliard de dollars**

3.2 Le commerce extérieur en Algérie au cours de l'année 2018-2019.

Un volume global des importations de 43,86 Milliards de dollars US, une très légère diminution de -7,83% par rapport de l'année 2018.

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

Un volume global des exportations de 35,31 Milliards de dollars US, une très légère diminution de -14,11% par rapport de l'année 2018.

Cela s'est traduit par un **déficit** de la balance commerciale durant la période de l'année 2018 de l'ordre de -6,47 Milliards de dollars et -8,49 Milliard de dollars durant l'année 2019.

C'est résultat dégagent un taux de couverture des importations par des exportations de 86% durant l'année 2018, contre un taux de 80% au cours de l'année 2019.

Tableau n°03 : la balance commerciale en Algérie 2019-2020 :(données annexes N°01)

	Année 2019* En milliard de dollars	Année 2020* En milliard de dollars	Evolution %
Importations	- 43,860	- 35,421	-19,24 %
Exportations	35,312	2, 925	-37,91%
Balance commerciale	-8,495	-13,496	Données provisoires**
Taux de couverture(%)	80%	61%	Données actualisées*

Source : www.bank-of-algeria.dz- juin 2022 **Valeurs en milliard de dollars**

3.3 Le commerce extérieur en Algérie au cours de l'année 2018-2019.

Un volume global des importations de 35,42 Milliards de dollars US, une très légère diminution de -19,24% par rapport de l'année 2019.

Un volume global des exportations de 21,93 Milliards de dollars US, une très légère diminution de -37,91% par rapport de l'année 2019.

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

Cela s'est traduit par un **déficit** de la balance commerciale durant la période de l'année 2019 de l'ordre de -8,49 Milliards de dollars et -13,50 Milliard de dollars durant l'année 2020.

C'est résultat dégageant un taux de couverture des importations par des exportations de 80% durant l'année 2019, contre un taux de 61% au cours de l'année 2020.

Tableau n°04 : la balance commerciale en Algérie 2020-2021 :(données annexes 01)¹

	Année 2020* En milliard de dollars	Année 2021** En milliard de dollars	Evolution %
Importations	-35,421	- 37,405	5,60%
Exportations	21,925	38,558	75,86%
Balance commerciale	-13,496	1,153	Données provisoires**
Taux de couverture(%)	61%	103%	Données actualisées*

Source: www.bank-of-algeria.dz-juin Valeurs en milliard de dollars

3.4 Le commerce extérieur en Algérie au cours de l'année 2020-2021

Un volume globale des importations de 37,41 Milliard de dollars US une très légère diminution de 5,60% par rapport de l'année 2020

Un volume global des exportations de 38,56 Milliard de dollars US en augmentation de 75,86% par rapport aux résultats de l'année 2020

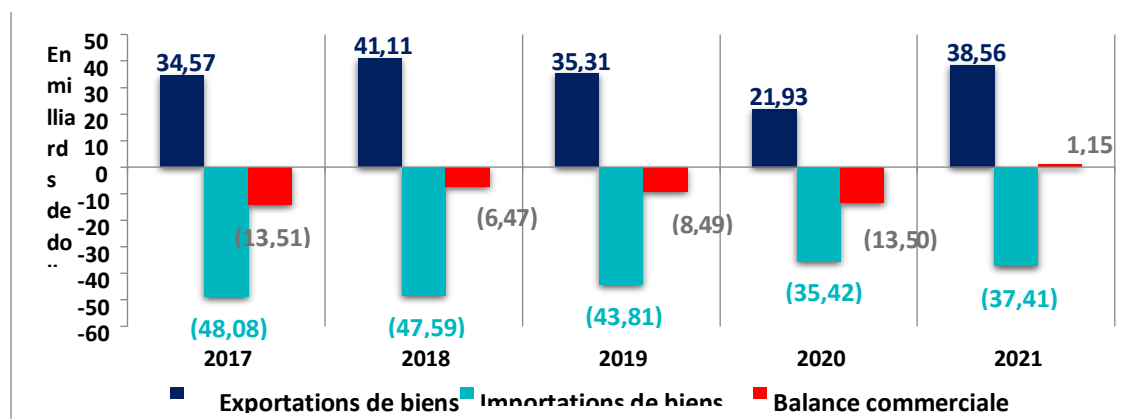
Cela s'est traduit par un **excédent** de la balance commerciale durant la période de l'année 2021 de l'ordre de 1,15 Milliard de dollars et -13,50 Milliard de dollars durant l'année 2020. En 2021 et en dépit de la hausse des importations.

¹Données provisoires et actualisées, tableau relatifs à la balance des paiements algérienne, rapport édité en juin 2022 à Alger, (banque d'Algérie), page 123.

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

C'est résultats dégagent un taux de couverture des importations par les exportations de 103% durant l'année 2021, contre un taux de 61% au cours de l'année 2020.

3.5 Graphe N°2 : Evolution des postes de la balance commerciale :¹



Source : www.bank-of-algeria.dz-Edition juin 2022

¹Source : www.bank-of-algeria.dz. (Publié le juin/2022 consulté le 01/05/2023 à 14h)

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

Tableau n°05 : Extrait de la balance des paiements évalués en U.S dollars:¹

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Soldes des balances des paiements	(En milliards de dollars)	(En milliards de dollars)	(En milliards de dollars)	(En milliards de dollars)	(En milliards de dollars)
Solde extérieur courant	-22,331	-16,914	-16,955	-18,584	-4,636
Balance commercial	-13,508	-6,474	-8,494	-13,496	1,153
Services hors revenus des facteurs nets	-8,940	-9,240	-7,217	-4,452	-3,638
Revenus des facteurs nets (revenus de capital)	-2,831	-4,595	-4,251	-2,992	-3,952
Transferts nets	2,945	3,395	3,007	2,256	1,801
Solde du compte de capital	0,568	1,094	0,028	2,315	3,158
Solde global	-21,762	-15,820	-16,927	-16,369	-1,479
Services non factures	19,425	15,951	13,879	13,485	12,285
Valeur unitaire des exportations du pétrole brut (dollars E.U. / Baril)	54,053	71,277	64,440	42,069	72,747

Source : www.bank-of-algeria.dz- Edition juin 2022

¹Source : www.bank-of-algeria.dz. (Publié le juin/2022 consulté le 01/05/2023 à 14h)

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

4 .Tendances générales ¹

- **déficits du solde global**

En 2021 et en dépit de la hausse des importations, la remontée des prix des hydrocarbures conjuguée à celle des quantités exportées s'est traduite par un excédent du solde de la balance commerciale et une contraction du déficit du compte courant de la balance des paiements.

Les déficits du compte courant de la balance des paiements depuis 2014 résultent autant des prix relativement bas du pétrole et de la faiblesse des exportations hors hydrocarbures, que du niveau très élevé des importations qui ont augmenté de plus de 40 % entre 2010 et 2014.

En situation de faiblesse des investissements directs étrangers et d'absence de financements extérieurs (endettement extérieur), ces déficits ont été financés quasi exclusivement par des prélèvements sur les réserves de change (hors or). Ce qui explique la rapide érosion de ces réserves, dont le stock a reculé de près de 53 % entre fin 2017 et fin 2021. ²

- **Evolution de la balance des paiements**

Le déficit du solde global de la balance des paiements, qui demeure très proche de celui du compte courant et de capital en raison de la faiblesse relative des opérations financières entre les résidents et les non-résidents, s'est sensiblement contracté en 2021, pour s'établir à 1,48 milliard de dollars contre 16,37 milliards de dollars une année auparavant. (Voir les données annexes N° 01)

- **Solde de la balance commerciale**

- ✓ **Compte des transactions et de capital**

En 2021, les déficits cumulés de la balance des services, de la balance des revenus primaires et de celle du compte de capital ont engendré le déficit de la balance courante et de capital qui s'est, notablement contracté, en passant de 18,68 milliards de dollars en 2020 à 4,64 milliards de dollars en 2021. Cette évolution est attribuable, essentiellement, à l'amélioration du solde de la balance commerciale, passant d'un déficit de 13,50 milliards de dollars en 2020 à un excédent de 1,15 milliard de dollars en 2021, et au recul de 814,20

¹ Données provisoires et actualisées, chapitre 06 : balance des paiements, position extérieure globale et taux de change, rapport édité en juin 2022 à Alger, (banque d'Algérie), pages 85-93.

²Source : www.bank-of-algeria.dz. (Publié le juin/2022 consulté le 02/05/2023 à 15h)

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

millions de dollars du déficit de la balance des services hors facteurs. Quant au solde de la balance des revenus secondaires (transferts courants), son excédent s'est inscrit en baisse de 454,80 millions de dollars pour s'établir à 1,80 milliard de dollars en 2021. **(Voir les données annexes N°01)**

En dépit de la hausse des importations de biens, le solde de la balance commerciale a enregistré un excédent de 1,15 milliard de dollars en 2021 contre un déficit de 13,5 milliards de dollars en 2020, soit une progression de 14,65 milliards de dollars. Les exportations totales de biens (FOB) ont atteint 38,56 milliards de dollars en 2021, en hausse de 16,63 milliards de dollars par rapport à 2020 (21,93 milliards de dollars). **(Voir les données annexes N°01)**

Les exportations d'hydrocarbures, qui constituent 88,33 % du total des exports, ont quant à elles progressé de 70,16 % en 2021 par rapport à 2020.

Après la baisse des prix du pétrole entre 2019 et 2020, passant de 64,44 dollars en 2019 à 42,08 dollars en 2020, ce qui correspond à une baisse de 34,70 %, le cours moyen du baril de Brent a connu une progression de 72,22 % en 2021 pour atteindre 72,47 dollars. **(Voir les données tableau N°07)**

Cette hausse des prix du pétrole, conjuguée à la hausse des quantités exportées en (tonnes équivalent pétrole, TEP) en 2021 (0,94 %), a induit une hausse des exportations d'hydrocarbures passant de 20,02 milliards de dollars en 2020 à 34,06 milliards de dollars en 2021, soit une hausse de 14,04 milliards de dollars.

Quant aux exportations de biens hors hydrocarbures (FOB), bien que faibles et très peu diversifiées à l'image du système productif, elles ont atteint un record de l'ordre de 4,5 milliards de dollars US à fin 2021, en hausse de 135,67 % par rapport à 2020. **(Voir les données annexes N°01)**

Le groupe des produits « Semi-finis » représente 77,56 % du total des exportations hors hydrocarbures. Ces exportations de produits semi-finis concernent en grande partie les engrais minéraux ou chimiques azotés (1,44 milliard de dollars), l'ammoniac anhydre ou en solution aqueuse (679 millions de dollars) et les huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons (542 millions de dollars).

Arrivent en seconde position les produits alimentaires (12,81 % du total des exportations hors hydrocarbures). Dans le détail de ces exportations sont constituées en grande partie de sucres (354 millions de dollars), de dattes et de figues (79 millions de dollars).

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

Quant aux importations de biens, après avoir affiché des baisses consécutives durant la période de (2016-2020), elles ont enregistré une hausse de l'ordre de 5,60 %, passant de 35,421 milliards de dollars en 2020 à 37,405 milliards de dollars en 2021.

La hausse des importations de biens concerne essentiellement les groupes de produits « Matières premières », les « Biens alimentaires » et les « Biens de consommation non alimentaires ». En ce qui concerne les groupes, « Equipements industriels » et « Equipements agricoles », ils ont également connu une hausse en 2021 comparativement à 2020. Les importations de matières premières, qui représentent 9,09 % du total des importations de biens, ont connu la plus forte hausse (1,20 milliards de dollars) passant ainsi de 2,20 milliards de dollars en 2020 à 3,40 milliards de dollars en 2021. Cette hausse résulte essentiellement de celle des importations des minerais de fer (+631 millions de dollars), de l'huile de soja (+258 millions de dollars) ainsi que des graisses et des huiles animales et végétales (+248 millions de dollars).

Les importations des Biens alimentaires (23,73 % de part dans le total des importations) ont connu la seconde plus importante hausse, passant de 7,72 milliards de dollars à fin décembre 2020 à 8,88 milliards de dollars à fin décembre 2021, soit une hausse de 1,15 milliard de dollars. Cette hausse est due essentiellement à celles des importations de blé (+1,158 milliard de dollars), de sucre de canne (+250 millions de dollars) ainsi que de maïs (+222 millions de dollars). Concernant les biens de consommations non alimentaires (17,37 % du total des importations de biens), leurs importations progressées.

En effet et après avoir culminé à plus de 5,58 milliards de dollars en 2020, elles ont connu une hausse de 0,92 milliard de dollars (6,50 milliards de dollars en 2021). Parmi les produits expliquant cette hausse on retrouve les produits sanitaires notamment, les produits immunologiques (+244 millions de dollars) ainsi que les appareils de radiologie (+221 millions de dollars), avec des parts de 24,48 % et 0,66 % du total des importations de biens, les importations des équipements industriels et des équipements agricoles ont connu des hausses de 461 millions de dollars et de 50 millions de dollars respectivement, entre décembre 2020 et décembre 2021, représentant une part de 19,55 % dans le total des importations de biens, les importations des produits semi-finis ont baissé de 302 millions de dollars en 2021 comparativement à 2020, passant de 7,61 milliards de dollars à 7,31 milliards profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier.

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

Les importations d'énergie qui représentent 1,37% du total des importations de biens en 2021 ont, elles aussi, légèrement baissé, passant de 890 millions de dollars à fin décembre 2020 à 513 millions de dollars à fin décembre 2021.

Concernant le déficit du poste des « services hors revenus des facteurs », il a connu une baisse en 2021 de l'ordre de 814 millions de dollars comparativement à 2020. Il a atteint 3,64 milliards de dollars contre 4,45 milliards de dollars en 2020. Ce déficit est induit par un faible niveau des exportations (3,20 milliards de dollars), par rapport aux importations qui ont atteint 6,84 milliards de dollars en 2021 contre 7,44 milliards de dollars en 2020. **(Voir les données annexes N°01)**

Dans le détail, les importations de services en 2021 ont concerné à hauteur de 39,18 % les services de transports, à 30,90 % les autres services aux entreprises, à et à près de 10,52 % les services de construction.

Les importations du service transport, fortement liées aux importations de biens, ont connu une légère progression en 2021 puisqu'elles ont atteint 2,71 milliards de dollars contre 2,58 milliards de dollars en 2020, soit une hausse de 130 millions de dollars. Les importations des autres services aux entreprises, qui représentent 30,90 % dans le total des importations de services, ont atteint 1,90 milliard de dollars en 2021 contre 1,79 milliard de dollars en 2020, soit une augmentation de 112 millions de dollars.

Les services de construction ont également connu une légère hausse en 2021 par rapport à 2020 de l'ordre de 21 millions de dollars. Ces services avaient atteint 706 millions de dollars en 2020, puis ont progressé en 2021 pour enregistrer 727 millions de dollars.

S'agissant du poste des revenus primaires (revenus des facteurs), son déficit s'est sensiblement accentué, passant de 2,99 milliards de dollars à fin décembre 2020 à 3,95 milliards de dollars à fin décembre 2021. Cette hausse s'explique par la progression des transferts des associés de la compagnie nationale des hydrocarbures dans un contexte mondial marqué par la hausse des cours du baril en 2021. **(Voir les données tableau N°07)**

Quant au poste des revenus secondaires (transferts courants), il continue d'enregistrer des excédents et ce depuis plusieurs années, néanmoins l'année 2021 a été marquée par un recul de l'excédent comparativement à 2020. En effet ce dernier est passé de 2,26 milliards de dollars à fin décembre 2020 à 1,80 milliard de dollars à fin décembre 2021.

Enfin, le compte de capital a enregistré un déficit de l'ordre de 3,48 millions de dollars à fin 2021 contre un déficit de 41,70 millions de dollars à fin 2020.

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

- **Solde de compte financier**
- ✓ **Compte financier**

Le solde du compte financier a enregistré un excédent de 3,16 milliards de dollars en 2021 contre un excédent de 2,32 milliards de dollars en 2020. Cette hausse de l'excédent s'explique notamment par une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux initiée par le Fonds Monétaire International. (**Voir les données tableau N°07**)

En ce qui concerne le poste des investissements directs nets, il a connu un excédent de 921 millions de dollars à fin décembre 2021 contre 1,11 milliard de dollars à fin décembre 2020. L'année 2021 affiche un solde exceptionnel concernant les investissements étrangers en Algérie, puisque ceux-ci retombent sous la barre du milliard de dollars, pour la première fois depuis l'année 2004, et ce en dépit de la suppression en 2020 de la règle 49/51 régissant les investissements (sauf dans les secteurs stratégiques comme les hydrocarbures, les mines...). Les flux nets des investissements entrants (prêts entre entreprises apparentées compris) n'ont totalisé que 870 millions de dollars à fin 2021 contre 1,14 milliard de dollars en 2020, soit une baisse de l'ordre de 24 %. S'agissant des investissements Algériens à l'étranger, ils ont enregistré des entrées nettes de 51,54 milliards de dollars en 2021, contre des sorties nettes de l'ordre de 14,67 milliards de dollars en 2020. A noter qu'aucun flux en capital Algérien à l'étranger n'a été enregistré durant l'année 2021.

Enfin, il y a lieu de rappeler que l'Algérie, à l'instar des pays membres du Fonds Monétaire International, a bénéficié d'une allocation spéciale de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) de l'ordre de 2,66 milliards de dollars US en août 2021.

- **Investissements directe nets**
- ✓ **Position extérieure globale**

Les importants déficits de la balance des paiements enregistrés depuis 2014 se sont traduits par une forte contraction des réserves officielles de change. Celles-ci sont passées de 182,22 milliards de dollars US à fin décembre 2011 à 114,13 milliards de dollars US à fin 2016, pour finir à 45,30 milliards de dollars US à fin décembre 2021, soit une érosion du stock des réserves de plus de 75 % en l'espace de 10 années, représentant ainsi une baisse moyenne annuelle de près de 14 milliards de dollar US.

Malgré la baisse du stock des avoirs de réserves, leur niveau demeure cependant, encore appréciable, et représente près de 13 mois d'importation de biens et services ; d'autant que le niveau de la dette extérieure à moyen et long termes reste bas (1,25 % du PIB 2021). Le

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

niveau atteint par ces réserves explique la résilience de l'économie nationale à la baisse drastique des prix du pétrole survenue à partir de juin 2014. C'est pourquoi, outre la préservation nécessaire d'un niveau adéquat, en mois d'importation, conforme aux bonnes pratiques internationales, il devient impératif que l'allocation de ces réserves de change s'oriente en priorité et davantage vers le financement des importations de biens et services, concourant à la croissance de l'investissement productif marchand dans les industries manufacturières et les services productifs, seul garant de la diversification de l'économie nationale et de l'augmentation des exportations hors hydrocarbures.

S'agissant de la dette extérieure totale, elle s'est établie à 3,070 milliards de dollars à fin 2021 contre 3,449 milliards de dollars à fin 2020. **(Voir les données annexes N°02)**

Concernant l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes, il est évalué à 1,473 milliard de dollars à fin 2021 contre 1,665 milliard de dollars à fin 2020. Cette baisse de l'encours de la dette à moyen et long termes de l'ordre de 192 millions de dollars résulte du remboursement en principal de 147 millions de dollars, de nouvelles mobilisations de l'ordre de 70 millions de dollars US et d'un effet de taux de change favorable de l'ordre de 115 millions de dollars sur l'encours de 2021. Ce dernier est lié à la dépréciation de l'euro face au dollar durant la même période. A titre indicatif, l'ensemble des mobilisations en 2021 ont concerné les avances en trésorerie consenties par des entreprises-mères à leurs filiales en Algérie pour un montant total de 70 millions de dollars US. **(Voir les données annexes N°02)**

La structure de l'encours de la dette à moyen et long termes par type de crédit, à fin 2021, fait ressortir la prédominance des crédits multilatéraux, qui s'établissent à 984 millions de dollars contre 1 106 millions de dollars en 2020. Cette catégorie de crédit représente près de 67 % de l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes contre 17 % pour les crédits bilatéraux, avec un encours de 254 millions de dollars US. **(Voir les données annexes N°02)**

En ce qui concerne les crédits financiers, représentés pour l'essentiel par ceux des maisons mères à leurs filiales en Algérie, leur encours a augmenté, pour s'établir à 236 millions de dollars contre 216 millions de dollars à fin 2020.

Quant à l'encours de la dette à court terme, supérieur à celui de la dette à moyen et long terme pour la huitième année consécutive, il a baissé en 2021 pour s'établir à 1,597 milliard de dollars contre 1,784 milliard de dollars en 2020. Cette dette à court terme représente, pour

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

l'essentiel, les crédits acheteurs accordés à plusieurs opérateurs économiques résidents pour financer leurs importations de biens et services. (**Données annexes N°02**)

En phase avec le faible niveau de la dette extérieure, depuis sa forte réduction au cours de la seconde moitié des années 2000, le service de la dette extérieure à moyen et long termes à fin 2021 est composé de 147 millions de dollars en remboursement du principal et 22 millions de dollars en intérêts. Pour mémoire, ce service dépassait le milliard de dollars avant 2009.

En conséquence, le ratio du service de la dette extérieure à moyen et long terme rapporté aux exportations de biens et services s'établit à 0,40 % en 2021 contre 0,58 % en 2020, après avoir atteint 59 % en 1999. Ce très faible niveau du ratio de service de la dette extérieure confirme la très bonne soutenabilité de la dette à moyen et long termes.

En ce qui concerne la structure de la dette à moyen et long terme par devises, elle montre que la part libellée en dollars a atteint 12,20 % en 2021, alors que celle libellée en euro a affiché un taux de 84,67 % à fin 2021. Les parts relatives des autres devises demeurant très faibles.

Quant à la répartition de la dette à moyen et long termes par taux d'intérêt à fin 2021, elle révèle que la dette extérieure à moyen et long termes en 2021 est constituée à 99,86 % de dette à taux d'intérêt fixe et d'une part très minime de 0,13 % à taux d'intérêt variable.

En 2021, le taux moyen annuel pondéré de la dette à moyen et long termes est resté stable comparativement à 2020 et s'est établie à 1,71%.¹

- **Les dernières actualisations enregistrées fin mars 2023 sur le commerce extérieur en Algérie**

² Le secteur extérieur est fortement vulnérable en raison de son manque de diversification et de politiques publiques bien ciblées. La part du pétrole au niveau des exportations est de 90%. Les importations sont dominées par les produits alimentaires (27%) et les biens d'équipements (22,4%). Un compte capital et financier (ce compte mesure les entrées de fonds dont peut bénéficier le pays) négatif ce qui signifie que le pays ne peut couvrir les déficits de son compte courant que par des tirages sur ses réserves internationales de change vu que le pays ne mobilise pas l'épargne étrangère. Ajoutons un partenariat commercial

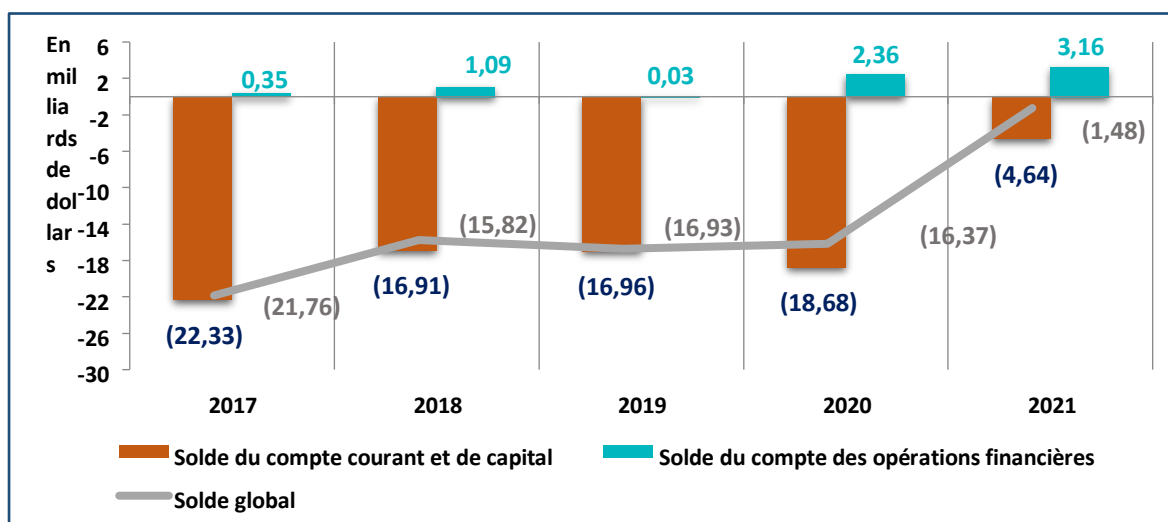
¹Source : www.bank-of-algeria.dz. (Publié le juin/2022)

² Source : « journal el Watan », par Abdelrahimi bessaha, Expert international, jeudi 11 mai 2023.

Chapitre I : Les Bases Théoriques Du Commerce International

fortement concentré et la domination du dollar au niveau des exportations (97,7%) et importations (70,3%). A fin mars 2023, le pays disposait de 173,56 tonnes d'or d'une valeur de 264 million de dollars et des réserves de change en devises étrangères de 66,14 milliard. Sur la base de ces considérations, il est souhaitable de préserver le statu quo en termes de structure des réserves internationales de change et de poursuivre la prudence actuelle dans leur gestion.

Graphe N°03 : Evolution des principaux soldes de la balance des paiements.¹



Source : www.bank-of-algeria.dz-Edition juin 2022

Conclusion :

Les théories du commerce international ont évolué au fil du temps pour comprendre les bases de commerce international et comment il se déroule dans le monde, et de cela occupe une place de plus en plus importante.

Ainsi, les entreprises importatrices et exportatrices jouent un rôle dans l'économie mondiale en participant aux échanges commerciaux entre les pays, et les données pour comprendre l'économie d'un pays et sont niveaux de participations au commerce mondial.

L'Algérie qui est un pays mono exportateur de produit pétrolier n'a pas encore la place qu'il mérite dans le concert des nations. L'Algérie importe encore beaucoup.

L'Algérie ne peut couvrir les déficits de son compte courant que par des tirages sur ses réserves internationales de change vu que le pays ne mobilise pas l'épargne étrangère.

¹Source : www.bank-of-algeria.dz (Publié le juin/2022)

CHAPITRE II :
La logistique Internationale

Chapitre II : la logistique internationale

Introduction

Aujourd'hui les entreprises cherchent à développer leur activité à l'échelle mondiale elle leur permet de gérer efficacement l'approvisionnement, et de la, la concurrence des entreprises améliorent leur compétitive auparavant, les efforts se concentraient au niveau de la production.

Ainsi, la logistique international est un domaine essentiel du commerce international, elle organise les échanges par transports transfrontaliers, l'objectif est de se consacrer à la gestion Des flux de marchandises par l'acheminement.

Alors, dans ce présent chapitre on va aborder dans la première section les incoterms utilisés dans le commerce international, dans la deuxième section, les différents types de transports à l'international et leur technique de paiement et l'assurance de marchandise.

Section 01 : Les incoterms utilisés dans le commerce international

1 Les incoterms

1.1 Définition

L'incoterms. Il s'agit d'une abréviation anglo-saxonne de l'expression « International commercial term », signifiant « termes du commerce international » et traduit en français par « C.I.V » ou « condition international de vente ». ¹

Les incoterms résultent d'une codification des modalités d'une transaction commerciale mise en place par la chambre de commerce international. Chaque modalité, codifiée par trois lettres, est indissociable du lieu de livraison auquel elle s'applique.

Les incoterms visent à fournir une série de règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux les plus couramment utilisés en commerce extérieur.

Ils définissent les obligations du vendeur et de l'acheteur lors d'une transaction commerciale, le plus souvent internationale, mais qui peut également s'établir entre des opérateurs nationaux ou régionaux, ils concernent essentiellement les obligations des parties à un contrat de vente, en ce qui concerne la livraison de la marchandise vendue, la répartition des frais et des risques liés à cette marchandise, ainsi que la charge des formalités d'export et d'import.

¹ Document interne ENIEM (T.O), élaboré par Consultant-Formateur : M. kamel AIT ISSAD, le 30 novembre 2017

Chapitre II : la logistique internationale

1.2 L'origine et l'utilité des incoterms

Les incoterms, ou conditions internationales de vente, sont des termes uniques (réduits généralement à des sigles) que tous, de par le monde, ne peuvent interpréter que d'une seule façon. Chacun régit un aspect particulier de la vente. Bien que leur emploi soit facultatif, ces termes ont dans un contrat de vente une valeur juridique pour l'ensemble des partenaires mondiaux

Une fois acceptés par les deux parties au contrat, les incoterms lient le vendeur et l'acheteur sans toutes fois influencer les relations de l'un ou de l'autre avec le transporteur, qui, elles sont définies dans le contrat de transport. Les incoterms ne représentent pas non plus un transfert de propriété. Ils servent surtout à répartir les frais de logistique (transport, assurance, douanes) entre l'importateur et l'exportateur en indiquant à quel point a lieu le transfert des coûts et des risques de bris ou de perte des marchandises.¹

1.3 L'objectif des incoterms

L'objectif des incoterms, est de sécuriser les transactions commerciales réalisées ou niveau international, ils encadrent les nombreuses questions qui se posent autour de l'organisation du transport (emballage, assurance, douane, chargement, déchargement..) et permettent, de déterminer qui de l'acheteur ou du vendeur assurera les responsabilités des frais et des risques, et jusqu'à quel point.

1.4 Rôle des incoterms

Les incoterms ont des rôles bien définis, chacun des 11 incoterms propose principalement :
Une définition précise de l'obligation du vendeur, de livrer ou remettre la marchandise à un transporteur.

- Une définition précise de la répartition des frais de logistique internationale entre le vendeur et l'acheteur.
- Une définition précise du point de transfert de risques sur la marchandise, du vendeur à l'acheteur : à partir de quel moment et à quel endroit l'acheteur assumera les risques encourus par la marchandise.
- Une définition précise des documents dus par le vendeur à l'acheteur.

Les 11 incoterms, identifiables par des sigles basés sur la langue anglaise, permettent à tous de savoir de quel contrat il s'agit.

¹Naji Jammel. (Le commerce international) 2^{ème} édition, 2005 page 229.

Chapitre II : la logistique internationale

Leur usage n'est pas obligatoire (mais vivement recommandé) et ils ne concernent que les transactions internationales.

Les commerçants ont en outre la possibilité, tout en retenant un incoterm précis, d'introduire dans leur contrat une clause apportant des modifications aux obligations initiales.

Ces incoterms constituent des « variantes » des incoterms CCI.¹

1.5 Le choix des incoterms

Le choix de l'incoterm dépend de la politique commerciale ou d'approvisionnement de l'acheteur et du vendeur. Les ventes à l'étranger prévoient une livraison dans le pays de départ, (l'entreposage de marchandise) ce qui isole les vendeurs des risques liés à la logistique. Dans une condition de vente à l'arrivée, le vendeur est responsable de toute l'opération logistique et assure la livraison à destination, ce qui le conduit à opter pour les Incoterms de vente à l'arrivée. Les entrepreneurs peuvent choisir d'appliquer des variantes, qui doivent être soigneusement définies.

1.6 Le classement des incoterms

Les incoterms sont classées en fonction du risque, du mode de transport et de la famille.

1.6.1 Le classement en fonction du risque

Une première distinction qui porte sur les risques permet de placer les opérations en :

- ❖ « vente au départ », auquel la marchandise voyage sur le transport principal aux risques et périls de l'acheteur.
- ❖ « vente à l'arrivé », auquel la marchandise voyage sur le transport principal aux risques et périls de vendeur.

Sur les onze incoterms :

- ❖ Huit sont des incoterms de « vente au départ » : (**EXW, FCA, FAS, FOB, CFR, CIF, CPT, CIP**).
- ❖ Trois sont des incoterms de « vente à l'arrivée » : (**DAT, DAP, DDP**).

¹ D.Redha, B.borhane eddine. (La logistique à l'international) Faculté secsg de l'université de Béjaia, mémoire de fin de cycle, dirigé par Mr khidera.A, promotion 2014-2015, p34

Chapitre II : la logistique internationale

1.6.2 Le classement en fonction des modes de transport

La distinction porte sur les incoterms :

Famille	Incoterm
Tout mode de transport	EXW, FCA, CIP, DAT, DAP, DDP
Transport maritime ou fluvial	FAS, FOB, CFR, CIF

1.6.3 Classement par famille : Les incoterms sont répartis en trois familles :

- Famille des « F »: «Free », (Franco).
- famille des «C »: «Cost or Carriage », (coût ou port).
- Famille des « D »: «Delivered », (rendu)¹

1.7 Le classement par Mode de Transport

1.7.1 Les quatre (4) incoterms par mer voie maritime

1. **L'incoterms FAS B (01/11)**: FAS signifie Free Along Side ship named port of shipment (Franco le long du navire au port d'embarquement convenu...)
 - Le vendeur doit placer la marchandise le long du navire. Il doit comme pour le FOB, dédouaner à l'export.
 - L'acheteur a le choix du navire et supporte le fret maritime et risques de perte, de dommages que peut couvrir la marchandise lorsque les dites marchandises sont le long du navire. Il doit dédouaner la marchandise avant de pouvoir l'exporter. Le transfert du risque et des frais se fait au moment où la marchandise est livrée le long du navire dans le port d'embarquement.

Si les marchandises sont placées dans un conteneur, il est d'usage que le vendeur les remette à un terminal. La règle FAS est inappropriée dans ce cas et il convient d'utiliser la règle FCA.

2. **L'incoterms FOB (02/11)**: FOB signifie Free On Bord named port of shipment (Franco-bord au port d'embarquement convenu...)
 - Le vendeur remplit son obligation de livraison quand la marchandise est placée à bord du navire au port d'embarquement désigné par l'acheteur. Il règle les frais de transport

¹Document interne ENIEM (T.O), élaboré par Consultant-Formateur : M. kamel AIT ISSAD, le 30 novembre 2017.

Chapitre II : la logistique internationale

jusqu'au port d'embarquement, ainsi que les frais de chargement et effectue les formalités d'exportation, acquitte les frais et droits et taxes liées à ces formalités. Il doit dédouaner la marchandise à l'exportation.

3. **Incoterms CFR (03/11):** CFR signifie Cost and Freight Named port of destination <cout et fret au port de destination convenu

Le vendeur effectue le chargement des marchandises sur le navire qu'il a choisi. Il procède également au dédouanement à l'exportation. Il assume également les frais de transport jusqu'au port de destination et les frais de chargement.

4. **L'incoterms CIF :** (de la famille C pour Cost or Carriage (4/11): CIF signifie Cost, Insurance and Freight.....named port of destination (coût, assurance, fret au port de destination...
 - Les mêmes conditions s'appliquent qu'en CFR avec en plus l'obligation pour le vendeur de souscrire une assurance maritime contre le risque de perte ou de dommages aux marchandises pendant le voyage maritime. La marchandise voyage aux risques et périls de l'acheteur.

Les termes C présentent la caractéristique de prévoir un transfert de risque à un point différent des frais, alors que les risques sont transférés à l'acheteur à un point différent du transfert des frais alors que les risques sont transférés à l'acheteur lors de la livraison (placement à bord) le vendeur acquitte les frais de transport (CFR) ou de transport et assurance (CIF) jusqu'au port de destination. Les deux points doivent clairement être identifiés dans le contrat.

1.7.2 Les sept (7) incoterms utilisables pour tous les types de transport ¹

1) **L'incoterms EXW (05/11):** EXW signifie : Ex Work... named place (à l'usine au lieu convenu...)

- Le vendeur a pour seule obligation de mettre la marchandise à la disposition de l'acheteur dans les locaux propres du vendeur ou dans un lieu dûment désigné. Il n'est pas responsable du dédouanement à l'exportation, ni du chargement de la marchandise sur les véhicules mis à la disposition de l'acheteur.
- L'acheteur est responsable du chargement de la marchandise et de son transfert jusqu'à sa destination finale.

¹Document interne ENIEM (T.O), élaboré par Consultant-Formateur : M. kamel AIT ISSAD, le 30 novembre 2017.

Chapitre II : la logistique internationale

- Le transfert de risque de faisant au moment de la mise à la disposition de la marchandise à l'acheteur, ce dernier supporte donc tous les risques et frais liés au transport de la marchandise du départ, ou il en a pris possession jusqu'à son lieu de destination.
 - Les formalités et frais d'exportation et d'importation ainsi que les droits et taxes liées à ces deux opérations sont également à la charge de l'acheteur. Cet incoterms n'est pas approprié pour le Commerce International car il ne répond pas aux exigences de sécurité et de sécurité.
- 2) **l'incoterms FCA des F pour Free) (06/11):** FCA signifie Free Carrier....named place Franco...named place (Franco-transporteur au lieu convenu...)
- Le vendeur délivre la marchandise au transporteur désigné et payé par l'acheteur à un point convenu. Les formalités et frais d'exportation, ainsi que les droits et taxes liés, sont à la charge du vendeur.
 - L'acheteur choisit le transporteur. Il effectue les formalités à l'import et acquitte les droits et taxes liés.
 - Le transfert du risque et des frais se fait au moment où le transporteur prend en charge la marchandise.

Lorsque le moyen de transport est complet (conteneur, camion, wagon, le chargement est à la charge du vendeur ainsi que le dédouanement à l'exportation. Le déchargement est à la charge de l'acheteur à ses frais et risques.

- 3) **L'incoterms CPT (7/11):** CPT signifie Carriage Paid To named point de destination (Port payé jusqu'au lieu de destination convenu ...) Le vendeur choisit le transporteur et paie le fret pour le transport jusqu'à destination.

Cependant, le transfert des différents risques (avaries, perte, augmentation des coûts de transports, etc.) se fait lorsque la marchandise est remise au premier transporteur. Ainsi, les frais d'assurance sont à la charge de l'acheteur. Les conditions concernant le chargement, le déchargement et le dédouanement sont identiques au FCA.

- 4) **l'incoterms CIP (8/11):** CIP signifie Carriage and Insurance Paid To....named place of destination (Port et assurance payés jusqu'au point de destination connu...) Le vendeur, en plus des mêmes conditions qu'en CPT à l'obligation de souscrire une assurance contre le risque de pertes ou de dommages aux marchandises pendant leur transport.

Chapitre II : la logistique internationale

- 5) **L'incoterms DDP (de la famille des D pour délivrés (9/11))** : DDP signifie Delivered Duty Paid...named point (rendu droits et taxes acquittés au lieu de destination convenu...)

A l'inverse du terme EXW à l'usine, ce terme désigne l'obligation maximum du vendeur .Le vendeur fait tout, y compris le dédouanement.

- 6) **L'incoterms DAT (10/11) DAT** : signifie Delivered At Terminal (rendu au terminal de destination convenu)

Outre le transport principal, le vendeur organise et paie le déchargement de la marchandise au point de destination et son acheminement jusqu'au terminal convenu. Il a rempli son obligation dès lors que les marchandises, une fois déchargées du moyen de transport, sont mises à la disposition de l'acheteur au terminal désigné dans le port ou au lieu de destination convenu. Il assume tous les risques liés à l'acheminement des marchandises et à leur déchargement au terminal du port ou lieu de déchargement ou au lieu de destination convenu.

Le terme terminal : comprend tout type de lieu (terminal aérien, maritime, routier, entrepôt, etc...)

Le transfert de risque est effectif lorsque la marchandise a été mise à la disposition de l'acheteur au terminal convenu.

L'acheteur effectue les formalités d'importation et acquitte les droits et taxes liés à l'importation.

- 7) **L'incoterms DAP (11/11):** DAP signifie Delivered At Place (Rendu au lieu de destination convenu)

Le vendeur remplit son obligation dès lors que les marchandises sont mises à disposition de l'acheteur sur le moyen d'approche, prêt pour le déchargement au lieu de destination convenu.

Il a la charge de tous les risques liés à l'acheminement des marchandises jusqu'au lieu de destination.

Chapitre II : la logistique internationale

Section 02 : Les différents types de transport à l'international et leur techniques de paiement et assurance de marchandise

1 Choix du mode de transport

Le transport international de marchandises est un mode complexe et les intervenants sont nombreux, chaque mode de transport a ses avantages et ses inconvénients, ses propres règles relatives aux contrats.

Le transport international doit être intégré dans une démarche de logistique, aussi l'entreprise doit :

- Négocier avec les intervenants dans la chaîne logique pour obtenir les meilleures conditions.
- Possibilité de suivre la livraison physique des marchandises de la date d'opération à la date d'arrivée.¹

1.1 Différents choix du mode de transport

Il existe, en effet, une multitude de modes de transport, en logistique, ils existent six (6) principaux modes de transport international qui sont :

- ✓ Le transport maritime.
- ✓ Le transport routier.
- ✓ Le transport ferroviaire.
- ✓ Le transport fluvial.
- ✓ Le transport aérien.
- ✓ Le transport multimodal²

2 Le transport maritime

Le transport maritime utilisé pour les échanges internationaux, consiste à déplacer des marchandises ou des personnes pour l'essentiel par voie maritime, ce mode de transport couvre l'essentiel des matières premières. Est le premier mode de transport utilisé pour le transport maritime longue distance dans le monde.

¹ A.djouher, b.kamelia, (les procédures de dédouanement de marchandises) Faculté secsg, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. mémoire de fin de cycle en science commerciales, dirigé par Mr Oualikene selim, promotion 2020-2021.

² M.nabil, (les procédures d'importation à l'international) Faculté secsg, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Mémoire de fin de cycle en science commerciale, dirigé par Mr Abidi Mohammed, promotion 2018-2019.

Chapitre II : la logistique internationale

2.1 Le contrat de transport maritime

En transport maritime, il existe deux catégories de contrats :

- ✓ Le contrat de transport sur les lignes régulières, selon lequel le chargeur s'engage à payer un tarif déterminé et le transporteur s'engage à acheminer la marchandise du point de départ au point d'arrivée.
- ✓ Le contrat d'affrètement, selon lequel les parties intéressées conviennent de louer un navire et son équipage soit pour une période donnée (affrètement à temps), soit pour une expédition donnée (affrètement au voyage).

2.2 Les documents du transport maritimes

2.2.1 Définition du connaissement

Le connaissement est un titre de propriété de la marchandise visée ; d'une part, la compagnie maritime qui l'émet reconnaît avoir reçu la marchandise avec le titre de transport et s'engage à la transporter selon les instructions qu'on lui a données et contre paiement ; d'autre part, il permet au destinataire de prendre livraison de la marchandise.

Le connaissement contient certains renseignements obligatoires, comme le nom du transporteur ainsi que les ports de départ et d'arrivée.

2.2.2 Les différents types de connaissement¹

Trois types de connaissement distinguent les modes de cession des droits sur la marchandise.

✓ **Le connaissement à personne dénommée (nominatif)**

Ce connaissement n'est négociable selon les modes du droit commercial. Il ne peut être cédé que selon les modalités du code civil.

✓ **Le connaissement au porteur**

Ce connaissement se transmet de main à main, le dernier porteur ayant droit à la marchandise.

✓ **Le connaissement à ordre**

Ce connaissement permet le transfert de propriété de la marchandise par endossement, selon les modes du droit commercial.

Dans le cas des mentions « non négociable » ou « non transférable », seul la personne dont le nom est inscrit sur le connaissement sera bénéficiaire de la marchandise.

¹ Jean belotti : « Transport international des marchandises », 3^{ème} Edition, juillet 2004 paris-France, p- 91-215.

Chapitre II : la logistique internationale

2.3 La sécurité maritime¹

Il s'agit de la sécurité des personnes et de la prévention de la pollution. Elle comporte plusieurs aspects indissociables :

- La sécurité de navire comprenant le navire, son équipage et le cas échéant ses passages.
- La sécurité de la navigation.
- La facilitation du trafic maritime.

2.4 Les avantages et les inconvénients du transport maritime

➤ Les avantages du transport maritime

- Pas de rupture de charge (gain de temps et de sécurité)
- Réduction du coût de la manutention et des assurances
- Possibilité de stockage dans les zones portuaires

➤ Les inconvénients du transport maritime

- Il s'agit essentiellement des délais importants de l'encombrement existant dans les ports de certains pays ; les grèves endémiques également dans certains pays.
- Certaines lignes maritimes ne font pas le transport par conteneur
- Le coût de l'emballage et de l'assurance est généralement plus élevé que celui des autres modes de transport.

3 Le transport aérien

La caractéristique essentielle de ce mode de transport est qu'il dispose d'avions soit équipés tout cargo, soit mixtes, permettant le chargement d'igloos, palettes et conteneurs. Il en résulte une sécurité et une rapidité du transport ainsi que des frais de stockage et des coûts d'emballage réduits.²

3.1 Le contrat de transport aérien

Le contrat de transport aérien se négocie entre le transporteur et le chargeur, celui-ci pouvant être le transitaire ou l'intervenant qui paye le coût du transport et il se matérialise par la lettre de transport aérien (LTA).

Le transporteur a les obligations suivantes :

- Il est responsable de la marchandise de la prise en charge au déchargement.

¹ Op-cité, page 221.

² Jean Belotti. (Transport international des marchandises) 3^{ème} Edition, juillet 2004 Paris-France, p-91-185

Chapitre II : la logistique internationale

En cas de manquants ou de dommages apparents, le destinataire doit indiquer ses réserves sur le poids et le nombre de colis plutôt que sur le nombre d'articles.

- En cas de pertes financières liées à un retard, il est responsable des dommages, à moins que des réserves n'aient été émises. Le destinataire doit signaler les pertes par courrier recommandé dans les 21 jours suivant la réception.
- En cas de dommages ou de pertes, il est responsable des dommages. Le destinataire doit signaler les dommages par courrier recommandé dans les 14 jours suivant la réception.

3.2 La présentation de LTA

La LTA est le document de base, car il apporte la preuve de :

- La conclusion du contrat
- La réception de la marchandise
- L'acceptation des conditions du contrat

3.2.1 Les différents types de LTA

Il existe, en fait, trois types de LTA

- La LTA neutre. Elle ne comporte pas les coordonnées du transporteur
- La LTA compagnie. Elle comporte les coordonnées imprimées du transporteur émetteur
- Les LAT de groupage. Les groupes (qui proposent des tarifs inférieurs à ceux pratiqués par la compagnie.

3.3 Les avantages et les inconvénients du transport aérien ¹

➤ Les avantages du transport aérien

Les principaux avantages du transport aérien sont les suivants :

- Le transport aérien est régulier et fiable
- Les zones géographiques desservies sont très nombreuses
- L'emballage de la marchandise coûte moins cher que pour les autres modes de transport

➤ Les inconvénients du transport aérien

Les principaux inconvénients du transport aérien sont les suivants :

¹Naji Jammal. (Le commerce international) 2ém Editions, 2005 pages 279.

Chapitre II : la logistique internationale

- Le coût est plus élevé que pour les autres modes de transport
- Le transport aérien peut augmenter sensiblement la valeur ajoutée de la marchandise
- La capacité est plus limitée que dans les autres modes de transport

4 Le transport routier

Si le transport maritime est efficace pour acheminer des marchandises d'un port un autre à un autre, le transport par camion permet de les acheminer directement d'une entreprise à une autre, même sur de longues distances.

4.1 Le contrat du transport routier

Le contrat du transport routier est un acte consensuel établi par le transporteur qui s'engage à transporter les marchandises, et le chargeur qui s'engage à régler les couts du transport.

4.2 Les documents du transport routier

Le contrat du transport routier est matérialisé par la lettre de voiture CMR qui est un document non négociable, elle est établie en trois (3) exemplaires :

- Un exemplaire pour l'expéditeur.
- Un exemplaire accompagne la marchandise.
- Un exemplaire pour le transporteur.

4.3 Les avantages et les inconvénients du transport routier

➤ Les avantages du transport routier

Le transport routier est très flexible, ses principaux avantages sont les suivants :

- Il très bien adapté aux petite colis
- Il répond aux besoins du transport de porte à porte et du transport multimodal par conteneur
- Le rapport entre le délai de livraison et le prix est intéressant.

➤ Les inconvénients du transport routier

Les principaux inconvénients du transport routier sont les suivants :

- Les conditions climatiques peuvent influencer sur les délais de livraison.
- Selon les pays parcourus, l'infrastructure routière peut faire défaut et la sécurité de la marchandise peut être menacée.

Chapitre II : la logistique internationale

5 Le transport ferroviaire

Le transport ferroviaire des marchandises vient en deuxième position dans le secteur du transport terrestre, ou on note une concurrence entre le routier et le ferroviaire qui a un avantage pour les transports de masse.

5.1 Le contrat de transport ferroviaire

C'est un contrat consensuel dont lequel les deux parties s'engage à respecter les clauses du contrat, le transporteur à transporter les marchandises et l'expéditeur à payer les couts de transport.

5.2 Les documents du transport ferroviaire ¹

La lettre de voiture ferroviaire est un document qui atteste la prise en charge des marchandises par un transporteur et son acceptation de les livrer au destinataire, elle est réalisée l'expéditeur et elle doit comprendre certaine montions obligatoire ; les noms des parties, expéditeur, destinataire, transporteur, et leur adresse, le délai de livraison.

L'original de la lettre est remis par le transporteur au destinataire, et l'expéditeur conserve une copie conforme à l'original.

5.3 Les avantages et les inconvénients du transport ferroviaire

➤ Les avantages du transport ferroviaire

Les principaux avantages du transport ferroviaire

- On peut profiter des installations de transport multimodal
- Le transport ferroviaire est très bien adapté aux longues distances
- Il aussi très bien adapté aux grosses expéditions, notamment celles qui peuvent faire l'objet d'un train entier

➤ Les inconvénients du transport ferroviaire

Les principaux inconvénients du transport ferroviaire sont les suivants :

- C'est un mode de transport peu adapté aux courtes distances
- Il faut s'en tenir aux limites de l'infrastructure du réseau ferroviaire
- Quand l'expéditeur et le destinataire n'ont pas d'embranchements particuliers, il faut recourir au camionnage pour compléter l'acheminement des marchandises

¹M.nabil, (les procédures d'importation à l'international) Faculté secsg, université UMMTO, mémoire de fin de cycle en sciences commerciale, dirigé par Mr Abidi Mohammed, promotion 2018-2019

Chapitre II : la logistique internationale

6 Les techniques de paiement ¹

Il faut établir une distinction entre une technique de paiement et instrument

- ❖ **Les techniques de paiement** : est la procédure à suivre pour que le paiement puisse être réalisé, il s'agit donc de modalités d'utilisation de l'instrument de paiement qui résultent de l'accord des parties au contrat.
- ❖ **L'instrument de paiement** : est la forme matérielle qui sert de support de paiement certain instrument de paiement ont une réalité physique comme chèque, le développement de la télématique et de l'échange électronique de données (EDI) fait progressivement disparaître les supports matériels au profit de transactions entièrement informatisées (recouvrant la plus part des virements bancaires internationaux)

Pour bien assimiler ces instruments et techniques de paiement à l'internationale il est recommandé de bien assimiler au moins deux critères décisionnels dans les questions de financement des achats à l'international, il s'agit :

- Des instruments de paiement international
- Des techniques de paiement international

6.1 Cas des instruments de paiement

Pour effectuer ses règlements financiers, toutes les entreprises disposent de quatre moyens de paiement (le virement international, le chèque, la lettre de change et le billet à ordre).

6.1.1 Le virement international

Il consiste de transfert d'un compte à un compte, opéré par une banque sur ordre de l'importateur (débitéur) au profit de l'exportateur (créancier).

Cet instrument classique de paiement présente des avantages et des inconvénients

➤ Les avantages

- La sécurité des transferts est assurée par les banques par des procédures de contrôle très modernes
- Son utilisation est très facile
- Le système fonctionne 24h sur 24

¹ Document ENIEM (T.O) le 30 novembre 2017

Chapitre II : la logistique internationale

➤ Les inconvénients

- la garantie par virement bancaire n'est pas garantie à 100%
- , sauf s'il est effectué avant l'expédition de la marchandise
- l'initiative de l'ordre de virement est laissée à l'importateur
- il y a aussi le risque de baisse de taux de change en cas ou le virement bancaire s'effectue en devises.

6.1.2 Le chèque

Le chèque est un titre de paiement par lequel le titulaire d'un compte donneur d'ordre au banquier de payer à un bénéficiaire un montant déterminé sur les fonds ou sur les crédits du titulaire.

6.1.3 La lettre de change

Elle aussi appelée également TRAITE, elle consiste en un effet du commerce international transmissible par lequel l'exportateur (le tireur) donne l'ordre à l'importateur (le tiré) ou à son représentant (son banquier) de lui payer une certaine somme, à une date déterminée.

A travers ce mode de paiement, l'exportateur octroie à son client un délai de paiement plus ou moins long, il peut lui-même mobiliser ce crédit auprès de la banque en lui demandant l'escompte de cette traite, le titulaire d'une traite peut également la conserver et l'encaisser à l'échéance ou encore la remettre en règlement à un créancier par voie d'endossement.

6.1.4 Le billet à ordre

Le billet à ordre est un effet de commerce émis à l'initiative de l'acheteur (le souscripteur) par lequel celui-ci promet le paiement d'une certaine somme, à vue ou à une certaine date, à son créancier c'est-à-dire le vendeur (le bénéficiaire).

Le règlement à vue se fera sur présentation du billet à ordre à la banque qui y est indiquée

6.2 Cas des techniques de paiement

On peut distinguer deux catégories de techniques de paiement

6.2.1 Les techniques non documentaires de règlement

6.2.1.1 L'encaissement direct

Il s'agit d'opération d'encaissement dans lesquelles le paiement du vendeur n'est pas conditionné par la remise en banque de documents destinés à prouver qu'il a rempli ses

Chapitre II : la logistique internationale

obligations. Le règlement étant effectué sur l'initiative de l'acheteur, cette technique de paiement ne peut être utilisée qu'entre partenaires qui se connaissent de longue date.

Il existe différents types d'encaissement direct :

- ✓ L'encaissement simple
- ✓ Le paiement à la commande
- ✓ Le paiement à la facturation

6.2.1.2 Le contre remboursement

Cette technique donne au transporteur final de la marchandise un mandat d'intermédiaire financier, le transporteur ne livrera la marchandise à l'importateur que contre son paiement le transporteur se chargera donc de l'encaissement du prix et de son rapatriement pour le compte du vendeur, moyennant rémunération.

6.2.1.3 Le compte à l'étranger

Lorsque la banque de l'exportateur dispose d'une filiale ou d'une succursale dans le pays de l'importateur, il a la possibilité d'y ouvrir un compte. C'est une technique très intéressante, lorsque l'exportateur couramment vers un pays et de surcroît pour des sommes importantes.

6.2.2 Les techniques documentaires de règlement ¹

6.2.2.1 La remise documentaire

La remise documentaire est une opération par laquelle un exportateur mandate sa banque de recueillir une somme par un acheteur contre remise de document, il s'agit de documents commerciaux (facteur, document de transports, titre de propriétés...) accompagnés ou non de documents financiers (lettre de change, chèques ou autres instruments analogue pour obtenir le paiement d'une somme d'argent)

Cette remise documentaire peut se faire selon deux formes :

- ✓ **Document contre paiement** : la banque située à l'étranger ne remettra les documents que contre paiement immédiat. Cette formule présente une bonne sécurité pour l'exportateur. Celui-ci reste néanmoins soumis au risque de refus des documents et de la marchandise par l'acheteur.

¹Document interne ENIEM (T.O), élaboré par Consultant-Formateur : M. kamel AIT ISSAD, le 30 novembre 2017.

Chapitre II : la logistique internationale

- ✓ **Document contre acceptation** : la banque située à l'étranger ne donnera les documents à l'acheteur que contre l'acceptation par ce dernier d'une ou plusieurs traites payables à une échéance de la traite.

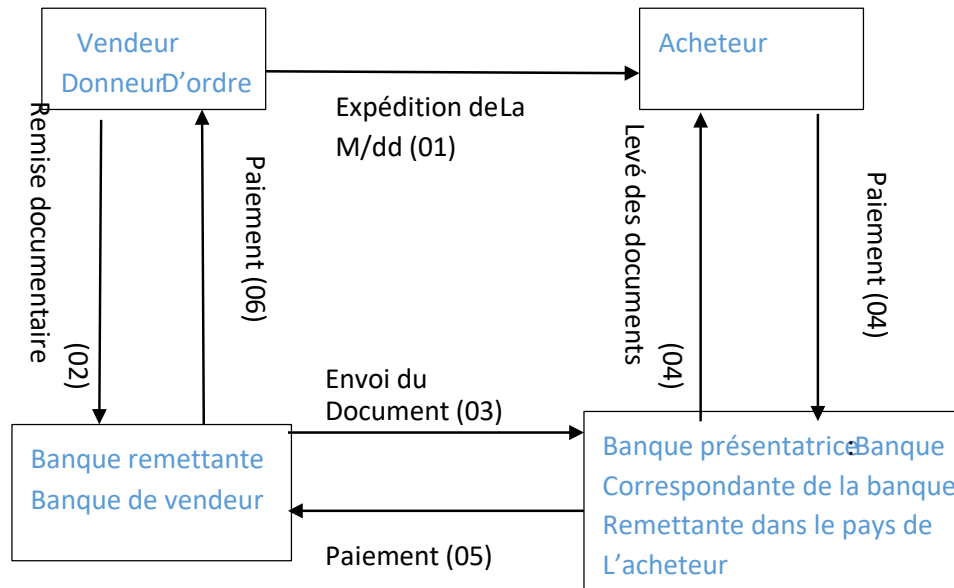
➤ Les avantages de la remise documentaire

- L'acheteur ne pourra pas retirer la marchandise en douanes sans avoir préalablement réglé à sa banque le montant de la remise documentaire
- La procédure est plus souple que le crédit documentaire sur le plan des documents
- Le cout est faible

➤ Les inconvénients de la remise documentaire

- Cette technique ne protège pas l'importateur du risque de change
- Si le client ne se manifeste pas, la marchandise est immobilisée, il faudra la vendre sur place pour payer les frais de transport
- L'acheteur peut invoquer de nombreux motifs pour ne pas payer. C'est la raison pour laquelle un acompte à la demande est fortement recommandé pour éviter cette situation

Schéma A : représentant les étapes de la remise documentaire



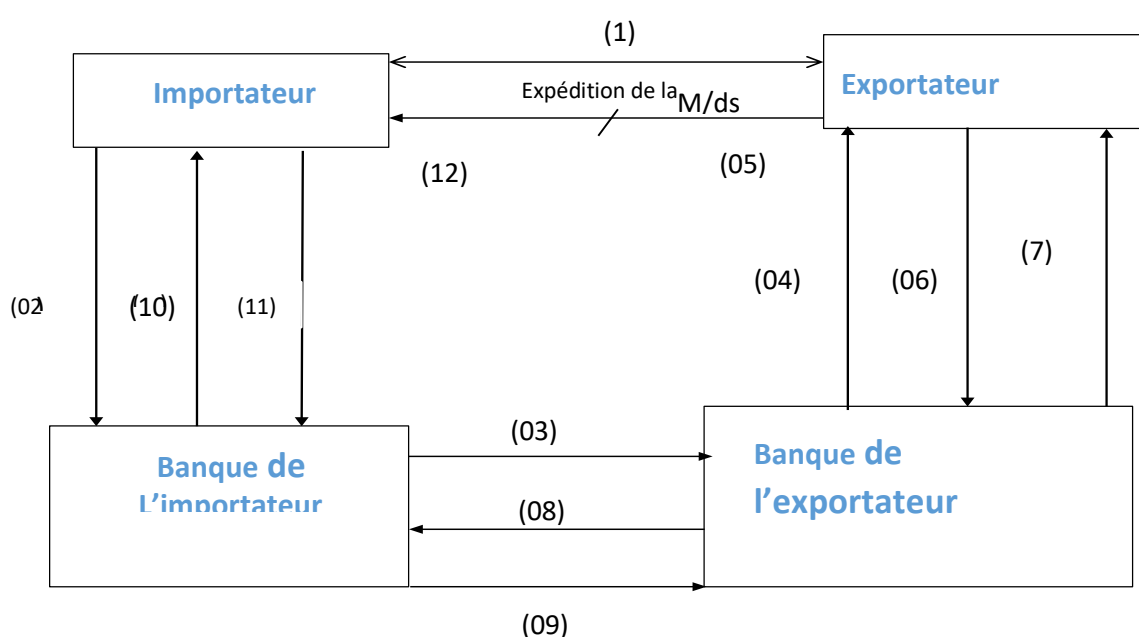
Source : unité froid ENIM (T.O) le 30-11-2017

Chapitre II : la logistique internationale

6.2.2.2 Le crédit documentaire ¹

Le crédit documentaire correspond à l'engagement d'une banque de payer, l'exportateur contre remise de documents qui prouvent que les marchandises ont bien été expédiées ou que les prestations de service ont été effectuées. Ces documents seront ensuite transmis par la banque à l'acheteur pour que dernier puisse prendre possession de la marchandise, moyennement remboursement. Par ce mécanisme donc le vendeur dispose du paiement de ses marchandises dès qu'il expédie la marchandise et rentré auprès de sa banque les documents commerciaux et de transports demandés.

Schéma B : crédit documentaire



Source : unité froid ENIEM (T.O) le 30-11-2017

On distingue (12) Etapes : qui sont les suivantes : ²

Etape (01) : conclusion d'un contrat commercial entre l'importateur et l'exportateur (bon de commande)

Etape (02) : A la requête de l'exportateur, l'importateur demande à sa banque (banque émettrice) l'ouverture d'un crédit documentaire ;

¹ Document ENIEM (T.O) le 30-11-2017

² Source : Unité froid ENIEM (T.O) le 30-11-2017

Chapitre II : la logistique internationale

Etape (03) : la banque ouvre le crédit (CREDOC)

Etape (04) : Avis d'ouverture de CREDOC, la banque notificatrice informe le bénéficiaire (l'exportateur) et communique l'ouverture ;

Etape (05) : Expédition de la marchandise, le bénéficiaire remet les marchandises au transporteur

Etape (06) : Remise des documents, par le fournisseur à sa banque qui contrôle des documents et le payé

Etape (07) : Remise des fonds (crédit confirmé)

Etape (08) : Envoi des documents à la banque de l'importateur ;

Etape (09) : transfert des fonds

Etape (10) : Remise des documents, la banque émettrice remet les documents à l'importateur
Contre paiement

Etape (11) : Débité le compte de l'importateur ;

Etape (12) : Muni des documents, l'acheteur prend possession des marchandises à l'arrivée (livraison de la marchandise).

7 Assurance transport ¹

Le transport de marchandise comportant certains risques classique (liés à la manutention, au stockage, etc.) et autres risques potentiels (conflits, grèves, intempéries etc.) il convient donc de s'en garantir ;

En fonction des risques contre lesquels l'exportateur souhaite couvrir, il répondra à la nécessité de s'assurer. Il tiendra compte du montant des primes à payer c'est-à-dire du cout vérifiera les garanties accordées et aura à choisir entre les différentes police d'assurance ainsi que de choix de l'assureur on étudiera la manière d'établir un contrat d'assurance.

¹Document interne ENIEM (T.O), élaboré par Consultant-Formateur : M. kamel AIT ISSAD, le 30 novembre 2017.

Chapitre II : la logistique internationale

7.1 Pourquoi s'assurer

7.1.1 La nécessité de l'assurance transport

7.1.1.1 Les objectifs de l'assurance transport

Elle permet de couvrir (totalement ou partiellement) le préjudice par la marchandise et de compenser les plafonds des indemnités versées par le transitaire (pour faute personnelle) ou par les transporteurs.

- **Indemnisation par le transport** : elle est précisée par les conventions propres à chaque mode de transport. Le montant des indemnités est plafonné en fonction de la masse de la marchandise.
- **Indemnisation par l'assureur** : L'indemnisation (calculée sur la valeur assurée de la marchandise dépend du préjudice et des risques garantis.

7.2.2 Les principes généraux

7.2.2.1 La notion d'avarie

- **Les pertes et avaries particulières** : elles concernent tous les modes de transport, à savoir les détériorations ou disparitions de marchandises résultant d'événements dits majeurs (naufrage d'un navire, krach d'avion, etc...) les sommes concernées étant généralement très élevées, il est donc vital de se protéger contre ce risque majeur.
- **L'avarie commune** : il s'agit d'une notion spécifique au transport maritime. Elle concerne les dommages causés aux marchandises (ou de leur perte totale) à la suite de décisions prises pour sauver le navire comme par exemple le fait de jeter en mer en partie des colis dont le feu à éclater en cale ; il est donc vital de se protéger contre ce risque majeur.

7.2.2.2 Les risques couverts et les risques exclus ¹

A l'exception du transport proprement dit, les polices couvrent toutes les marchandises.

On retiendra :

- Dans les risques couverts, ceux liés au transport principal ; à la manutention ; au pré et posta cheminement ;
- Dans les risques exclus, les fautes de l'assuré ou de bénéficiaire ; les conséquences des violations de blocus, contrebande et trafic clandestin ; le vice propre de la

¹Jean belotti. (Transport international des marchandises) 3ème Editions, 2004, paris- France p-46.

Chapitre II : la logistique internationale

marchandise, freinte de route ; les conséquences de la température ; les défauts d'emballage ou de conditionnement ; les préjudices financiers, commerciaux ou indirectes.

7.2.2.3 Le principe de responsabilité

La responsabilité des transporteurs qui ont pour mission de transporter des marchandises est très encadrée et limitée, ils sont en droit de ne rembourser qu'une partie de la valeur réelle des marchandises endommagées, sauf cas de faute lourde ou inexcusable de leur part.

C'est ainsi que le transporteur indemniser, selon les limites précises liées au poids et indépendantes de la valeur réelle. Les limites de la responsabilité sont exprimées en DTS (droits de tirage spéciaux) dont le cours varie au jour le jour. Les limites sont les suivantes :

- **Transport aérien** : (convention de Varsovie) : 16,5837 DTS par kilo
- **Transport maritime** : (convention de Wisby et La Haye) : 2 DTS par kilo, soit 666,66 DTS par colis, la plus forte limite s'appliquant. Ce sont donc sur ces bases que les transporteurs indemnisent les dommages que peuvent subir les marchandises.

Disposition à prendre en cas de sinistre

1/ veiller à conserver les recours contre tous les opérateurs de la chaîne de transport responsables, notamment en indiquant des réserves sur le bordereau de livraison et si besoin, les confirmer :

- Dans les trois jours par lettre recommandée avec A/R, pour tout transport.
- Dans les 7 jours, s'il s'agit d'un transport international.

2/ Faire établir, s'il y a lieu, un constat des dommages dans les délais les plus brefs, par un expert spécialisé en marchandises.

3/ Prendre les mesures nécessaires pour éviter l'aggravation des dommages.

7.3.3 Le coût de l'assurance

Le coût de l'assurance dépend :

- La nature de la marchandise : fragile, périssable, dangereuse
- La qualité de l'emballage et du marquage
- Du mode de transport : air, mer, terre, en précisant que l'assurance air est environ un tiers moins chère que l'assurance mer

Chapitre II : la logistique internationale

- De l'itinéraire et de la zone géographique desservie
- De la garantie choisie, l'assuré ayant le choix entre différentes formules allant de la couverture au tiers à la couverture tous risques.

7.4.4 Les garanties

On examinera la nature de ces garanties et ensuite leurs étendues

7.4.4.1 La nature des garanties

D'une façon classique, les assurances couvrent les marchandises tout le long des maillons de la chaîne de transport, du départ à l'arrivée. Cette couverture générale évite de souscrire des polices assurances pour chaque mode de transport utilisé.

Cependant, à l'arrivée, après un délai maximum, qui varie selon le mode de transport, la garantie cesse d'exister.

Pour se protéger contre des dépassements éventuels, dus, par exemple, à des retards dans l'exécution des formalités douanières, il est possible, moyennant une prime supplémentaire, d'obtenir une prolongation de la durée de la couverture de l'assurance transport.

L'assurance transport ne couvre que des éléments matériels bien déterminés (marchandises) ou facilement quantifiables (frais de transport, de dédouanement, manutention, droits de douanes, etc....) Les conséquences d'un retard (perte d'un client, coût supplémentaire de magasinage etc....) ne sont pas couvertes.

Pour pallier les retombées commerciales d'un sinistre (retard, avarie, perte), il est admis que l'entreprise puisse s'assurer pour un montant supérieur à la valeur réelle de la marchandise et des frais couverts.

Certes, les dommages indirects restent non couverts mais en cas de sinistres de transport pouvant aller jusqu'à 20% de plus de la valeur réelle-représente une compensation pour l'entreprise. Outre le préjudice commercial, ne sont également pas couverts :

- Les vices de la marchandise
- Les défauts d'emballage
- Les arrimages défectueux

7.4.4.2 L'étendue de la garantie

Quel que soit le type de contrat, de nombreux risques sont exclus :

Chapitre II : la logistique internationale

- Systématiquement, les risques provenant d'une faute, d'une infraction, d'un vice de marchandise.
- Sauf couverture par une convention spéciale, les risques de guerre, les actes de terrorisme, les grèves.

Ceci étant, deux principaux types de garantie sont proposés ainsi que différentes autres formules:

- **La garantie tout risques:**

Le terme tout risque ne doit pas être pris à la lettre. En effet, de nombreux risques sont expressément exclus, et seuls les risques liés au transport proprement dit, sont couverts, avec application ou non d'une franchise stipulée dans le contrat. En cas de dommages matériels ou de perte, l'assuré doit seulement prouver le montant estimé du préjudice. Il n'a pas à faire la preuve de la cause à l'origine du constat.

- **La garantie accidents caractérisés:**

Cette assurance ne couvre que les dommages et pertes d'événements limitativement énumérés dans le contrat. En cas de dommages matériels ou de perte, l'assuré doit non seulement prouver le montant estimé du préjudice mais également faire preuve de la cause à l'origine du contrat.

7.5.5 Les différentes polices

Il existe quatre (4) principales polices d'assurance définies comme suite :

7.5.5.1 La police voyage

Cette police couvre, au coup par coup, les marchandises sur un trajet déterminé. Elle est donc adaptée à une expédition isolée. Tous les éléments à prendre en compte étant connus, le risque est limité.

7.5.5.2 La police alimenter (quantum déterminé, durée indéterminée) : Cette police est adaptée aux gros contrats pour lesquels l'assuré indique la valeur totale des marchandises et le nombre d'expéditions envisagées (fréquences des voyages, modes de transport utilisés etc.) Au fur et à mesure du déclenchement d'une expédition, l'assuré émet un avis d'aliment.

Deux notions sont utilisées dans cette police :

Chapitre II : la logistique internationale

- **Le plein**, ou valeur maximale de marchandise autorisée par mode de transport à la Compagnie d'assurance de limiter ses propres risques. En cas de dépassement de ce plein, l'assuré doit avertir la compagnie d'assurance qui prendra les dispositions nécessaires (réassurance).

- **La franchise** permet à l'assuré de bénéficier d'un taux d'assurance plus faible, les Petits sinistres, en dessous d'une somme fixée, n'étant alors pas remboursés.

7.5.5.3 La police d'abonnement (quantum indéterminé, durée déterminée)

Cette police, également nommée flottante, est renouvelable par tacite reconduction .Elle couvre automatiquement, à l'exportation et à l'importation, pendant une année complète, toutes les opérations faites par un même expéditeur.

L'assuré n'a pas à souscrire une police pour chaque envoi, car le déclenchement du déplacement de la marchandise entraîne automatiquement la garantie de l'assureur. Il lui suffit, dans des délais convenus d'avance, à l'aide d'un carnet à souches, d'informer l'assureur des expéditions faites pour son compte.

Automaticité, absence de formalisme, gain de temps, d'économie de frais rendent cette police très pratique et très souple. Bien adaptée aux grandes entreprises qui exportent et importent fréquemment des marchandises diverses, cette police est devenue d'un usage fréquent. Les entreprises traitent alors presque systématiquement avec un seul et même assureur, faisant d'ailleurs quelque partie du même groupe que l'entreprise elle-même.

Ce type de contrat fondé sur la bonne foi de l'assuré implique aussi une obligation de fidélité qui conduit à affecter à la dite police la totalité de ses expéditions.

Le taux d'assurance se négocie forfaitairement quels que soient les itinéraires et les marchandises transportées. Quant aux primes, elles sont payées, après le transport effectif, sous forme d'une régularisation mensuelle, trimestrielle, voire annuelle.

7.5.5.4 La police tiers chargeur

Cette police est établit au nom des transporteurs, transitaires qui peuvent alors y affecter les marchandises de leurs clients. Elle est intéressante pour les petites et moyennes chi entreprises qui peuvent ainsi confier l'assurance transport à leur interlocuteur habituel chargé également du transport et d'autres formalités.

Chapitre II : la logistique internationale

Si les taux des ordinaires sont négociables, ceux des risques exceptionnels (guerres, catastrophes naturelles etc.) sont fixés par la Caisse Centrale de réassurance.

7.6.6 Le choix de l'assureur

7.6.6.1 Quel assureur choisir ?

L'Entreprise peut s'adresser:

- à une compagnie d'assurance de son pays;
- à son transporteur
- à son transitaire

Certain pays exige dans sa réglementation à l'importation que l'assurance transport soit souscrite auprès d'une compagnie d'assurance du dit pays.

7.6.6.2 Quel type d'assurance choisir ?

Pour répondre au recours d'un ayant droit à des marchandises transportées ayant subi des dommages, le transporteur peut souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile. En France par exemple la COFACE remplit cette mission.

7.7.7 Comment établir un dossier d'assurance¹

7.7.7.1 Les dossiers à fournir

Le dossier de remboursement est à présenter au correspondant avec lequel la police d'assurance a été souscrite. La prescription est de deux ans.

Ce dossier comporte cinq (5) documents:

- Le titre de transport (original), qui est la preuve d'un transport international
- Le contrat d'assurance (original) qui est la preuve de l'assurance
- La facture qui est la preuve du montant assuré, avec la réclamation chiffrée
- La copie des lettres de réserve (indiquée sur le bon de livraison) envoyée au transporteur ainsi que sa réponse.
- Le constat et le montant des dégâts (ou le rapport d'expertise) avec le cas échéant, les certificats de perte ou de non livraison ainsi que la détermination des responsabilités.

¹Document interne ENIEM (T.O), élaboré par Consultant-Formateur : M. kamel AIT ISSAD, le 30 novembre 2017.

Chapitre II : la logistique internationale

7.7.7.2 Le règlement du sinistre

L'assuré doit :

- prendre les mesures conservatoires pour éviter l'aggravation des dommages déjà subit
- demande l'expertise d'un organisme compétent en matière de constat d'avaries
- prendre les mesures conservatoires en constituant un dossier sinistre pour conserver le recours éventuel contre le transporteur, (établissement d'une déclaration sinistre)

L'assureur, après vérification et acceptation des conditions dans lesquelles s'est produit le dommage et reconnaissance de la validité des pièces fournies, verse le montant de l'indemnité calculée en fonction des clauses stipulées dans le contrat de police d'assurance. Ensuite, il recherchera l'éventuelle responsabilité du transporteur.

Conclusion

Les sociétés importatrices choisissent le mode de transport en fonction des matériaux importés, en raison de la sécurité et de la rapidité du premier mode de transport ; l'aérien et le maritime sont les plus utilisés dans le commerce international.

Et de la, la logistique international joué un rôle important dans l'économie mondiale en facilitant les échanges entre les pays, elle permet le transport des biens de production, des matières premières et des produits finis, contribuant ainsi à la croissance économique et au développement des pays.

Chapitre III :

*Les procédures de
dédouanement*

Chapitre III les procédures de dédouanement

Introduction

La douane joué un rôle crucial dans le commerce international en assurant le contrôle et la réglementation des mouvements de marchandise à travers les frontières, et cela nous concluons que toutes les marchandises en provenance ou à destination d'un pays étranger doivent être transportées vers et sous la juridiction du bureau de douane.

Dans ce chapitre on va aborder dans la première section la généralité sur la douane, et dans la deuxième section nous analysons les procédures de dédouanement.

Section 1 : Généralités sur la douane

La douane occupe une position centrale dans l'application des nombreuses mesures de contrôle particulièrement à la faveur de l'accroissement des échanges découlant de l'application des accords multilatéraux ou bilatéraux.

1.1 Définition de la douane

La notion « douane » est très utilisée, elle est définie de plusieurs façons, mais son contexte reste le même. Voici quelques définitions les plus adoptées :

C'est un service administratif responsable de l'application de la légalisation douanière et de perception des droits et taxes et qui est également chargée de l'application d'autres lois et règlements relatifs à l'importation, à l'exportation, à l'acheminement ou au stockage des marchandises.¹

L'administration des douanes est l'une des structures des pouvoirs publics. Elle joue Un rôle essentiel dans la bonne gestion des affaires publiques, tout en contribuant à la protection de la société.²

Elle gère aussi les flux physiques des marchandises, des personnes et les moyens de transport qui franchissent les frontières, et elle est surtout l'une des principales pourvoyeuses de recettes, or elle est un régulateur de l'économie nationale.

1.2 Définition de la marchandise

Une marchandise est un bien matériel ou immatériel qui peut être échangé sur le marché. Il s'agit d'un produit ou d'un article qui est fabriqué, cultivé, transformé ou acquis dans le but

¹ KSOURI, IDIR : « les régimes douaniers », (intitulés, bases légales, bénéficiaires et procédures), Grand- Alger- livres Editions, 2007,

² SEKOU, YATTASSAY : Mémoire d'analyse administratif appliqué, thème : procédures de dédouanement des international, promotion 2010-2011.

Chapitre III : les procédures de dédouanement

d'être vendu, échangé ou utilisé à des fins commerciales. Les marchandises peuvent prendre différentes formes, telles que des produits manufacturés, des matières premières, des denrées alimentaires, des produits agricoles, des équipements, des services, des droits de propriété intellectuelle, etc.

Les marchandises sont soumises à des réglementations spécifiques, notamment en ce qui concerne leur importation et leur exportation, leur classification tarifaire, leur évaluation en douane et le paiement des droits de douane. Les caractéristiques des marchandises, telles que leur nature, leur qualité, leur quantité, leur origine et leur valeur, sont souvent déterminantes dans le cadre des transactions commerciales et des réglementations douanières.

1.3 L'organisation de la douane

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) est rattachée au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Elle se compose de services centraux, comprenant six sous-directions, ainsi que de services déconcentrés couvrant l'ensemble du territoire. La répartition territoriale des services déconcentrés est déterminée en fonction de l'importance du commerce international et du contexte économique local en ce qui concerne les contributions indirectes telles que les débitants de tabac ou de boissons, le secteur viticole, la garantie des métaux précieux, etc. Cette répartition ne correspond pas nécessairement aux découpages administratifs régionaux.

Pour coordonner les actions des services, la DGDDI s'appuie sur 10 directions interrégionales. Chacune de ces directions supervise les bureaux et brigades situés dans sa zone de compétence, y compris dans les départements d'outre-mer. Au total, il y a 40 directions régionales qui dirigent ces bureaux et brigades.

Les opérations de dédouanement des marchandises importées et exportées, ainsi que le contrôle et la perception des contributions indirectes, sont assurés par environ 1000 services des opérations commerciales. Ces services comprennent les recettes des douanes, les services de viticulture, les services d'assiette des contributions indirectes, et autres. La surveillance des activités est effectuée par 430 unités opérationnelles.

Chapitre III : les procédures de dédouanement

1.4 Le Rôle de la douane ¹

La douane joue un rôle clé dans le commerce international, il influe considérablement sur le mouvement des marchandises par-delà les frontières. L'action de la douane nationale s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de politique commerciale, financière, tarifaire, Du gouvernement, pour mener bien ses missions et harmonie avec L'environnement mondial de plus en plus concurrentiel et sélectif. Elle joue un rôle d'institution protectrice de la production nationale, et la lutte contre la fraude fiscale. Le rôle de l'administration des douanes s'apprécie dans le contexte d'une communauté, s'unifiant par le droit douanier et les recettes douanières, ouverte et cependant contestée dans un monde dangereux . L'intervention douanière permettant de surveiller la conjoncture, jusqu'aux moyens de contrainte permettant de discipliner, si nécessaire, le change comme l'échange. La douane est l'un des leviers de l'économie nationale, il convient de relever son rôle de protecteur de cette économie. Elle est chargée d'effectuer des contrôles de sûreté et de sécurité, ainsi que de collecter les taxes.

Le rôle et les missions de la Douane sont généralement fixés dans la Loi Douanière. Cette loi figurant dans le Code des Douanes Algérien détermine également le champ de son application

Ainsi que les prérogatives principales, les droits et les devoirs des agents des douanes chargés de veiller à l'application de la législation et de la réglementation douanière.

Cette Loi Douanière fixe les missions spécifiques mises à sa chaque lesquelles varie dans chaque pays.

L'article 3 du Code des Douanes Algérien fixe ces missions comme suite:

- De mettre en œuvre les mesures légales et réglementaires permettant d'assurer l'application de la législation douanière et la loi tarifaire.
- D'appliquer les mesures légales et réglementaires mises à sa charge, aux marchandises importées ou exportées ainsi qu'aux marchandises d'origine algérienne placée sous le régime de l'usine exercée
- D'assurer l'établissement et l'analyse des statistiques du commerce extérieur

¹ A.Djouher, A.Ourdia, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales, université mouloud mammeri T.O, option commerce et finance internationales, thème : « les procédures de dédouanement de marchandises à l'importation », promotion : 2021/2022

Chapitre III : les procédures de dédouanement

- De veiller, conformément à la législation, à la protection:
- de la faune et de la flore
- du patrimoine artistique et culturel

Ces différentes missions sont effectuées, par les Services Douaniers au niveau du contrôle aux frontières par une présence au niveau des ports/aéroports et des postes frontalières ouvert avec l'Étranger.

Il s'agit de faire respecter des textes législatifs et réglementaires Douaniers mais aussi d'autres Administrations de l'Etat notamment celles :

- ✓ Du Ministère du Commerce
- ✓ de défenses nationales
- ✓ de l'agriculture
- ✓ de l'industrie (lutte contre l'importation en contrefaçon des pièces détachées par ex)
- ✓ de la santé : (lutte contre l'importation en contrefaçon des médicaments par ex)
- ✓ des transports
- ✓ du tourisme
- ✓ de l'information: introduction de livres ou brochures contraires aux valeurs arabo-islamiques
- ✓ De la culture importation de DVD sans droits ANDA (protection des auteurs par exemple)

En annexe de ce fascicule de cours est annexe le sommaire des titres des 340 articles constituant le Code des Douanes Algérien. **Ce champ des compétences des Douanes Algériennes peut être schématisée sous la forme de trois (3) missions principales (fiscale/économique et de protection) définit comme suite :**

1.4.1 La mission de protection

Elle consiste à :

- lutter contre les trafics illicites (drogue, blanchiment d'argent, criminel lité organisée, etc.)

Chapitre III : les procédures de dédouanement

- contribuer à la sécurité publique (lutte contre l'immigration clandestine, garantie de la sûreté aérienne et portuaire, lutte contre les trafics d'armes et de matériel de haute technologie, etc.)
- protéger les entreprises et l'emploi (saisie des contrefaçons, recherche du travail clandestin, etc.)
- protéger les consommateurs (sécurité alimentaire par l'application de réglementations sanitaires et phytosanitaires, santé publique par la surveillance des flux de médicaments, contrôle des normes techniques, etc.)
- protéger l'environnement (lutte contre les trafics d'animaux ou de végétaux, détection de pollutions, etc.)
- préserver le patrimoine culturel (lutte contre les trafics de biens culturels);
- assurer la police fiscale et la protection en mer (contrôle de la réglementation applicable à la navigation de commerce, de pêche ou de plaisance, sauvetages, etc.)¹

1.4.2 La mission fiscale

La Douane, en tant qu'administration fiscale des Etats, exerce des missions classiques que l'on retrouve dans tous les états: motif C'est une mission très ancienne et universelle. Elle consiste à :

- recouvrer les droits de douanes dont le rôle essentiel est d'encadrer les importations
- recouvrer les redevances douanières (redevances pour prestation de services et redevances pour utilisation du système SIGAD 6)²
- percevoir, pour le compte de l'Administration fiscale, les droits et taxes intérieurs qui s'appliquent sur les biens importés (TVA/TIC etc.)
- suivre et contrôler les avantages fiscaux institués par les lois de finances et les lois spécifiques (secteur pétrolier/secteur minier/ANDI/ANSEJ/ANP etc.) afin d'éviter le détournement des biens importés de leur destination privilégié ou prévus par les accords tarifaires préférentiels (CE/UMA...)

¹Jean belotti. (Transport international des marchandises) 3ème Editions ,2004 pages 58/59.

² Document ENIEM (T.O) le 30-11-2017

Chapitre III : les procédures de dédouanement

- recouvrer les amendes douanières dues sur les infractions à la législation et à la réglementation douanières et à tous les textes dont l'application aux frontières relevé de la Douanes.

1.4.3 La mission économique

L'objectif consiste à:

- développer la compétitivité des opérateurs économiques (conseils aux entreprises, procédures douanières modernisées, etc.)
- appliquer la politique commerciale de l'Union européenne (lutte anti- dumping, perception des droits du tarif extérieur commun sur les produits importés des pays tiers, gestion des mécanismes complexes de la politique agricole commune et contrôle que les produits agricoles soumis à restitutions quittent effectivement le territoire de la Communauté, etc.) ainsi que les mesures de contrôle du commerce extérieur (exemple: licences d'importation)
- élaborer et diffuser les statistiques du commerce extérieur.

2 Le droit douanier

2.1 Définition et objectifs du droit douanier

Par le droit douanier, on entend l'ensemble des dispositions légales et réglementaires dont l'administration des douanes est chargée d'appliquer.

Ces dispositions sont d'origine nationale et internationale.

Le droit douanier se distingue essentiellement de deux objectifs : l'objectif fiscal, qui consiste en la perception des recettes douanières et le recouvrement des droits et taxes fiscales et parafiscales, sur les marchandises importées ou exportées. Et l'objectif économique, qui permet d'assurer la protection de l'économie nationale par l'application des mesures et formalités de contrôle du commerce extérieur et des prohibitions sur les mouvements des marchandises et des capitaux.

Comme il permet aussi l'élaboration des statistiques sur le commerce extérieur et aussi favorise le développement économique et l'investissement par la mise en place des régimes douaniers économiques.

Chapitre III : les procédures de dédouanement

2.2 Les bases juridiques du droit douanier

2.2.1 Le code des douanes

Le code des douanes est le texte fondamental qui établit les règles concernant l'importation et l'exportation de marchandises, impose des obligations, précise les formalités à remplir et prévoit des sanctions en cas d'infractions.

Le premier code des douanes a été promulgué dans notre pays depuis son indépendance par le biais des lois de finances.

Le code des douanes est l'un des documents essentiels qui sert de base juridique à l'action des services douaniers.

2.2.2 Le droit douanier

Le droit douanier désigne l'ensemble des lois et règlements dont l'administration des douanes est responsable de l'application et du contrôle.

Les différentes lois et règlements qui composent le droit douanier sont d'origine nationale et internationale. Ils régissent les activités de l'administration des douanes.

2.2.3 Le tarif douanier

Le tarif douanier est un ensemble de règles qui détermine les produits et les classe en les codifiant (Ya compris produits non spécifiés)

La différence réside dans le fait que les produits importés sont soumis à une imposition élevée. Le tarif douanier s'applique aux produits entrant ou sortant du territoire douanier, tandis que les produits exportés bénéficient d'allègements ou d'exonérations fiscales afin de rendre leurs produits compétitifs sur le marché extérieur et d'assurer des entrées de devises.

2.2.4 L'assiette des droits de douane

L'assiette désigne l'ensemble des règles ou des opérations visant à déterminer les éléments (tels que les bénéfices, le chiffre d'affaires, etc.) qui doivent être soumis à l'impôt.

Les opérations administratives consistent à effectuer des recherches et à évaluer la matière imposable conformément aux exigences.

2.2.5 L'espèce tarifaire (position tarifaire)

Les opérations administratives consistent à rechercher et évaluer la matière imposable.

Chapitre III : les procédures de dédouanement

L'inspecteur douanier doit vérifier que le produit correspond à l'espèce tarifaire répertoriée dans la nomenclature du système harmonisé de codification et de désignation des marchandises.

2.2.6 La valeur en douane

La valeur en douane à l'importation est la valeur utilisée pour l'application du tarif douanier, conformément au règlement 1224/80, articles 3. Elle correspond au prix réellement payé ou à payer pour les marchandises lorsqu'elles sont vendues à l'exportation vers le territoire douanier de la communauté. Des éléments supplémentaires peuvent être ajoutés ou déduits, à condition qu'ils puissent être identifiés et quantifiés.

Section 2 : Les procédures de dédouanement

La procédure de dédouanement est une étape nécessaire pour permettre aux marchandises de franchir les frontières d'un pays conformément à la réglementation douanière, ces procédures sont essentielles pour assurer la légalité, la sécurité et la fluidité du commerce international.

1 Les documents requis pour le dédouanement

L'administration des douanes demande à l'importateur de préparer un dossier contenant des documents administratifs.

1.1 Le connaissement endossé

Le connaissement est le document de base dans le commerce international lié au transport maritime, on peut dire qu'il est à la fois un titre qui représente la marchandise et un titre de transport.

Le connaissement, titre de transport et titre représentatif des marchandises (CF. art. 749 du C. Mar) devient effet de commerce lorsqu'il est émis et /ou endossé au porteur ou à ordre (CF. art. 543 bis 8 du C.Com.).¹

1.2 Le registre de commerce

Le registre de commerce c'est un acte administratif qui s'oppose à la réception de l'inscription des personnes morales sous sa forme, y compris le centre nationale du registre du commerce, et il recueille les informations suivantes : l'adresse du propriétaire, l'objet, la forme juridique, montant en dinars, la date de début de l'activité, le nombre de magasins

¹ IDIR KSOURI, « les régimes douanières » Editions. G.A.L 2007 page 22.

Chapitre III : les procédures de dédouanement

secondaires s'il y'en a, le représentant légal de la société (directeur général, nom et prénom, nationalité).

1.3 L'immatriculation fiscale

Elle délivrée par la direction générale des impôts ; et comprend les informations suivantes :

- ✓ Le sigle (abréviation).
- ✓ La matricule fiscale.
- ✓ La durée de la carte et sa validité

1.4 La liste de colisage

Elle indique l'identification de chaque colis (marques, numéros, poids..) et donne également les totaux de l'expédition (nombre de colis, cubage, poids brut..) et l'emballage utilisé.

1.5 Les certificats d'analyse pour certains produits

Dans le cadre de la réalisation des procédures douanières, les services concernés sont tenus de prélever des échantillons dans le but d'identifier par le laboratoire les éléments nécessaires pour déterminer les types de marchandises déclarées et l'établissement de l'identité des matières premières soumises au régime douanier économique.

1.6 La police d'assurance

Il appartient au propriétaire des marchandises d'effectuer une caution en faveur de la compagnie d'assurance. Cette dernière s'engage à l'indemniser en cas de dommage ou perte de marchandise.

2 Les formalités préliminaires de dédouanement

Les articles 51 à 65 du code des douanes algérien définissent la nature des formalités préliminaires de dédouanement et ceci dès leur arrivée dans :

- Les ports algériens
- Les aéroports algériens

Ainsi qu'au niveau des postes frontaliers avec les pays ayant une frontière terrestre avec L'Algérie comme par exemple le poste Algéro/ Tunisien d'EL HADADA (dans la willaya de souk ahras).

Chapitre III : les procédures de dédouanement

Bien évidemment l'accomplissement de cette formalité préliminaire de dédouanement ne sont autorisés que les ports, aéroports et postes frontaliers ouvert au commerce international avec donc une présence obligatoire des services douaniers.

Voyons maintenant en quoi consistent ces formalités préliminaires de dédouanement :

Première phase : Arrivée des marchandises :

Les services douaniers supervisent en h/24 (c'est-à-dire durant toutes les jours y compris les nuits week-end et jours fériés) supervisent les formalités douanières préliminaires des marchandises arrivant ; par mer, par air

Au niveau des frontières terrestres et ceci obligeant les transporteurs à présenter les documents suivants :

- Le connaissement (pour les marchandises transportées par voie maritime)
- La LTA (pour les marchandises transportées par avion)
- La lettre de voyage pour les marchandises transitant par les postes frontaliers terrestres

Afin de permettre de les annexer aux déclarations de dédouanements qui marchandises qui seront transitent par ces ports, aéroports et postes frontaliers ouvert au commerce international

2.1 La conduite en douanes des marchandises

L'article 51 du code des douanes oblige (toute marchandise importée, réimportée ou destinée à être exportée doit être conduite auprès d'un bureau des douanes compétent pour y être soumise au contrôle douanier.

Plus concrètement il s'agit de vérifier l'exactitude des documents présentés lors de la procédure d'ECOR des agents des douanes (c'est-à-dire de dénombrement des colis ou conteneurs ou caisses débarquées) de façon à s'assurer qu'aucun excédent ni déficit n'est à relever pendant ces opérations.

Le déroulement de ces formalités d'écote varient dans leurs déroulement selon que les marchandises soient réceptionnées au niveau des ports / aéroports ou bien au niveau des postes frontaliers.¹

¹ Document interne ENIEM (T.O) le 30-11-2017

Chapitre III : les procédures de dédouanement

Examinant sommairement ces différents cas de figure du transport par mer, par voie aérienne ou transitant par des postes frontaliers terrestres :

2.1.1 Le transport par mer

Les formalités de déchargement des marchandises à l'arrivée des navires dans les ports algériens s'effectuent sur la base de la déclaration de cargaison laquelle reprend sommairement la liste des marchandises déclarées pour le déchargement.

Ce document (signé par le commandant de navire) est défini par l'article 54 du code des douanes algérien comme devant permettre, l'identification des marchandises et des moyen de transport notamment le nombre et l'espèce des colis, leurs marques et numéros, la nature des marchandises, le poids brut et le lieu de déchargement

Avant d'accomplir cette formalité, le commandant du navire doit présenter dans les 24h au bureau des douanes les documents suivant :

- La déclaration de cargaison ou sommaire
- La déclaration des provisions à bord
- La déclaration des effets et marchandises de l'équipage
- La liste de l'équipage
- La liste des passagers

Des déclarations séparées sont exigés pour déclarer les narcotique, les devises (caisse à bord) ainsi que les armes, minutions et marchandises dangereuses

Concernant tout particulièrement la déclaration de cargaison (ou manifeste) ce document doit permettre aux agents des douanes de vérifier l'exactitude des colis débarquées.

En parallèle la compagnie maritime ou son représentant local en Algérie établit ensuite à ses clients le connaissement maritime destinée aux différents propriétaires des marchandises débarquées, lequel reprend toutes les indications nécessaires à leurs dédouanement à savoir :

- Le nom, raison sociale de l'expéditeur
- Celui du consignataire et du destinataire
- Le port d'embarquement et de débarquement
- La nature des marchandises
- Le nombre de colis ou de centaines

Chapitre III : les procédures de dédouanement

- Leur poids brut
- Le fret (soit payé ou régler à destination)

Ce connaissement maritime est donc un document juridique permettant à la personne établit en son nom (en qualité de propriétaire de ces marchandises) de pouvoir les dédouaner auprès des services douaniers du port de débarquement.

2.1.2 Le transport par voie terrestre

A l'arrivée des camions au niveau des postes frontalier terrestre les chauffeurs sont tenus de déclarer aux services douaniers les marchandises transportées en présentant une lettre de voyage qui reprend toutes les indications permettant d'identifier ces marchandises et ainsi leur permettre par la suite de dédouaner ces marchandises en question.

2.1.3 Le transport par voie aérienne

La mémé procédure est applicable aux aéronefs effectuant une navigation international à cet effet le manifeste des marchandises est présenté aux services douaniers de façon à autoriser leurs déchargement et transfert vers les magasins de fret des compagnies aériennes agréé par l'administration des douanes pour entreposer les colis aérien en attendant leur dédouanement

Par la suit la compagnie aérienne délivrera à ces clients de LTA dont le contenu est en tout point similaire au connaissement maritime en vue de leur permettre de dédouaner leurs marchandises.

3 Le déclarant en douanes

3.1 Définition du déclarant en douane ¹

Le déclarant est la personne qui signe la déclaration en douane, cette personne peut être :

- Le propriétaire des marchandises
- Le commissionnaire en douanes
- Le transporteur des marchandises

Les marchandises importées ou exportées doivent être déclarées en détail par leur propriétaires ou par les personnes physiques ou morales ayant obtenu l'agrément en qualité de commissionnaires en douane, lorsque aucun commissionnaire n'est représenté auprès d'un

¹ Article. 78 du code de douane Algérien

Chapitre III : les procédures de dédouanement

bureau de douane frontalier, le transporteur peut à défaut du propriétaire, accomplir les formalités de dédouanement pour les marchandises qu'il transporte.

4 Les régimes douaniers

Les régimes douaniers particuliers s'appliquent à certaines opérations d'importation et d'exportation de marchandises.

4.1 Caractéristiques généraux des régimes douaniers économique

Les régimes douaniers économiques sont caractérisés par la variété de leurs objectifs et la diversité de leurs mécanismes. Ils présentent un certain nombre de principe de base qui leur sont communs sur lesquels repose l'ensemble de ces régimes.

Ces principes de base des régimes sont liés au statut juridique particulier des marchandises placées sous les régimes douaniers économiques.

A ce titre, les marchandises importées et placées sous un régime douanier économique bénéficient de la suspension des droits des taxes et de la dispense des mesures de contrôle du commerce extérieur et ce pour une durée déterminée.

Au terme du délai de séjour, les marchandises sont soit réexportées soit mises à la consommation moyennant paiement des droits des taxes.

Cette situation des marchandises traduit une sorte de fiction légale selon laquelle les marchandises étrangères placées sous un régime douanier économique sur le territoire national seraient considérées n'y avoir jamais pénétrés et considérés comme étant encore en pays étranger.

Cette fiction d'exterritorialité juridique n'est pas absolue dans la mesure où elle ne soustrait pas les marchandises aux diverses mesures de protection relevant notamment de l'ordre public ou la santé publique.

4.2 Objectifs des régimes douaniers économiques

- ✓ En permettant au commerce et à l'industrie de disposer sur le marché local de marchandises étrangères susceptibles de faire l'objet de commercialisation et de transformation, les régimes douaniers économiques facilitent les opérations de négoce et de production de produits finis destinés au marché international.
- ✓ En plus de l'impact positif sur la balance commerciale, les régimes douaniers économiques induisent un apport d'activité au profit de diverses entreprises de

Chapitre III : les procédures de dédouanement

prestation de service qui interviennent dans la chaîne du commerce extérieur (entreprises de manutention, transports, assurance, commissionnaires en douane, etc...)

- ✓ Ils permettent également d'assurer au moindre coût l'approvisionnement des entreprises industrielles et commerciales locales en matières premières étrangères, au moyen d'achat par grosses quantités, au meilleur moment et au moindre coût.
- ✓ Les régimes permettent également aux opérateurs économiques de constituer des stocks de matières premières ou de produits finis nécessaires à leur activité, qui ne seront dédouanés qu'au fur et à mesure de leurs besoins. ¹

4.3 Les régimes douaniers économiques

Les régimes douaniers économiques sont distingués en deux types les régimes suspensifs et les régimes définitifs.

4.3.1 Les régimes suspensifs

4.3.1.1 Les régimes de transfert

➤ La déclaration simplifiée transit routier (DSTR)

On l'utilise lorsque les deux bureaux de douane partagent la même direction régionale.

➤ Transit Intérieur (La D15)

C'est un régime de transfert des marchandises d'un bureau à un autre mais qu'on pas la même direction régional

4.3.1.2 les régimes de l'entrepôt

Le régime douanier de l'entrepôt consiste en la faculté de placer des marchandises importées, en attendant leur affectation dans un local agréé par l'administration des douanes et soumis à son contrôle.

➤ Les avantages de l'entrepôt

- La législation douanière en permettant à un importateur de disposer sur le territoire national de marchandises étrangères en suspension des droits et taxes lui concède de nombreux avantages

¹ Document ENIEM (T.O) Unité froid. « Le processus de dédouanement », Consultant, par M. Abriche, Octobre 2015.

Chapitre III : les procédures de dédouanement

- Le stockage constitue une disponibilité permanente des marchandises nécessaires à l'activité, facilement accessible et au fur et à mesure des besoins de l'entreprise
- Les marchandises stockées peuvent être soustraites aux surcoûts découlant des frais de magasinage, lorsque l'importateur opte pour la création d'un entrepôt privé en faisant appel à ses propres capacités d'entreposage.

4.3.1.3 Les catégories d'entrepôt

Le code des douanes prévoit quatre sortes d'entrepôts de stockage : l'entrepôt public et l'entrepôt privé, l'entrepôt industriel et prorogations d'entrepôt :

➤ **L'entrepôt public (code 3302) :**

L'entrepôt public est créé dans un but d'intérêt général pour les besoins du commerce et d'industrie, il est ouvert à tous les importateurs.

La création d'entrepôt public est réservée aux personnes physiques et morales établies sur le territoire national et dont l'activité principale porte sur la prestation de service en matière de magasinages, transport et manutention de marchandises.

L'entrepôt public doit être agréé par l'administration des douanes avant son ouverture et sa mise en exploitation.

Les marchandises peuvent séjourner pendant une année en entrepôt et recevoir à leur sortie toute destination autorisée par la législation douanière.

➤ **L'entrepôt privé (code 3301) :**

A l'inverse de l'entrepôt public, l'entrepôt privé est affecté à l'usage exclusif de l'exploitant pour les marchandises importées en son nom ou pour son compte.

Le délai de séjour des marchandises en entrepôt privé est d'un (1) an, sauf prorogation accordée par l'administration des douanes (Cf. art. 123 du C.D.).

Les droits et taxes suspendus sont garantis par une soumission générale annuelle cautionnée. L'entrepôt privé doit être agréé par l'administration des douanes avant son ouverture et sa mise en exploitation. ¹

¹IDIR KSOURI, « les régimes douanières » Editions. G.A.L 2007 page 235

Chapitre III : les procédures de dédouanement

➤ L'entrepôt industriel (code 3303)

Le régime de l'entrepôt industriel offre la possibilité à l'Entreprise d'importer en suspension des droits et taxes des marchandises destinées à la réexportation et au marché intérieur après ouvraison, transformation ou complément de main-d'œuvre, les marchandises admissibles sont celles prévues pour le régime du perfectionnement actif.

La raison d'être de ce régime est de permettre aux entreprises de production d'intervenir simultanément sur le marché extérieur et le marché intérieur, en bénéficiant pendant la phase de stockage et de production de la suspension des droits et taxes sur les marchandises importées.

➤ Prorogations d'entrepôt (code 3304) :

Une prorogation d'entrepôt fait référence à l'extension ou au renouvellement de la durée d'utilisation ou de location d'un entrepôt. Cela signifie que le bail ou le contrat existant pour l'entrepôt est prolongé au-delà de la période initiale prévue.

4.3.1.4 Le régime de l'admission temporaire

Le régime de l'admission temporaire permet l'importation, en suspension des droits et taxes, de marchandises étrangères destinées à être réexportées après avoir été utilisées en l'état

Le régime de l'admission temporaire est le plus généralement utilisé comme support douanier d'échanges internationaux tendant à promouvoir les ventes ; matériels importés pour essais ou expérience par exemple à figurer dans les foires et expositions ou manifestation similaires.

4.3.1.5 Le régime de l'exportation temporaire

Le bénéfice de ce régime est réservé aux marchandises d'origine algérienne destinées à être exposées ou faire l'objet d'une démonstration à l'occasion de foires ou manifestations analogues organisées à l'étranger.

L'exportation temporaire avec réserve de retour des marchandises est accordée par le service des douanes du lieu d'exportation en dispense de caution pour un délai ne pouvant excéder six mois, les marchandises expédiées pour exposition-vente sont soumises à la souscription d'une déclaration d'exportation temporaire et à la production d'une facture comportant une domiciliation bancaire préalable.

Chapitre III : les procédures de dédouanement

Les marchandises vendues à l'étranger doivent faire l'objet à posteriori d'une déclaration d'exportation définitive comportant à l'appui une facture domiciliée auprès d'une banque algérienne et ce pour garantir le rapatriement du produit de la vente.

4.3.1.6 Les régimes douaniers économiques de l'activité industrielle

Les régimes douaniers économiques à vocation industrielle sont destinés à favoriser les exportations des entreprises nationales dont l'approvisionnement dépend des importations ou parfois dont l'exportation dépend d'une ouvraison ou d'une finition des produits à l'étranger.

Ces régimes douaniers ont pour particularité commune d'entraîner la suspension de perception des droits et taxes sur les produits importés pour la fabrication en vue d'améliorer la position concurrentielle des marchandises exportées sur le marché extérieur en réduisant les coûts de production.

Toutefois, les suspensions des droits et taxes doit être couverte par une caution.

Les régimes douaniers qui fournissent ces incitations sont :

4.3.1.7 L'admission temporaire pour perfectionnement actif

Le régime du perfectionnement actif permet aux entreprises établies sur le territoire national d'importer en admission temporaire, en suspension des droits et taxes des marchandises (matière première, produits semi finis et autres composants) destinées à être réexportées après avoir subi une ouvraison, transformation ou complément de main-d'œuvre.

Le bénéfice de ce régime est réservé aux entreprises qui mettent en œuvre elles-mêmes les marchandises importées avec possibilité toutefois d'utilisation de la sous-traitance nationale et de la programmation d'une fabrication scindée entre entreprises.

4.3.1.8 Le réapprovisionnement en franchise

L'objectif est d'offrir aux entreprises la possibilité de répondre rapidement et favorablement à des commandes à l'exportation en utilisant pour la fabrication des marchandises dédouanées pour la mise à la consommation intérieure ou encore en procédant à l'exportation de produit déjà fabriqués mais grevés de droits et taxes.

Pour assurer la compétitivité des produits sur le marché extérieur en termes de coût, l'exportateur pourra demander le bénéfice du régime du réapprovisionnement en franchise des

Chapitre III : les procédures de dédouanement

droits et taxes à l'importation, pour remplacer les marchandises importées antérieurement et utilisées pour la fabrication des produits exportés.¹

4.3.1.9 Exportation temporaire pour perfectionnement passif

Le régime douanier du perfectionnement passif a été mis en application pour permettre aux entreprises nationales de profiter des avantages de la division internationale du travail en procédant à l'étranger à l'ouvrage, transformation ou complément de main-d'œuvre de leur produit pour des besoins d'exportation ou de commercialisation sur le marché intérieur .

L'intervention de textes législatifs et réglementaires relatif à la mise en place de l'économie de marché a simplifié les modalités d'octroi de ce régime douanier.

Actuellement, le recours au traitement à façon de produits industriels à l'étranger relève de la seule opportunité de l'entreprise.

4.3.2 Les régimes définitifs

4.3.2.1 Les régimes des droits communs

Les régimes de droit communs sont des systèmes juridiques qui régissent les relations légales entre les individus, fait référence à la règle générale qui est normalement applicable lors de la taxation d'opérations, de transactions ou d'un capital.

Le régime de droits commun va ainsi différer, notamment, en fonction de type de produits et également de la personne (physique ou morale).

4.3.2.2 Les régimes préférentiels

Les régimes préférentiels font référence à des accords commerciaux entre pays qui permettent d'offrir des avantages tarifaires et non tarifaires à certain produits importés.

Ces régimes préférentiels sont conçus pour stimuler le commerce international et en encourageant les échanges entre pays.

Les régimes préférentiels peuvent prendre différentes formes notamment :

- ✓ Accord moins européen, codes : 1025/1026
- ✓ Accord GZALE (la grande zone arabe libre échange), codes : 1031/1030
- ✓ Pour les dossiers d'investissement, codes: 1009/1008

¹Document ENIEM (T.O) Unité froid. « Le processus de dédouanement », Consultant, par M. Abriche, Octobre 2015.

Chapitre III : les procédures de dédouanement

5 La déclaration en détail

5.1 Définition de la déclaration en détail ¹

En vertu de l'article 75, alinéa 1 du code des douanes, « toutes les marchandises importées, destinées à être exportées ou réexportées doivent faire l'objet d'une déclaration en détail ».

Conformément à l'article 75, alinéa 2 du code des douanes, « la déclaration en détail est l'acte fait dans les formes prescrites par ledit code, par lequel le déclarant en douane indique le régime douanier à assigner aux marchandises et communique les éléments requis pour l'application des droit et taxes et pour les besoins du contrôle douanier »

Il s'ensuit qu'à travers la déclaration en détail, l'Etat vise la réalisation d'un objectif hautement stratégique, le contrôle du commerce extérieur des échanges.

5.2 Forme de la déclaration en détail

En vertu de la décision n°12 du 23 février précitée, la déclaration en détail doit être faite par écrit. La déclaration verbale est admise dans certain cas (exemple : voyageurs, petites quantités de marchandises).

En d'autres termes, la déclaration en détail doit être établie sur des imprimés conformes au modèle fixé par l'administration des douanes et dont les spécimens sont déposés à la chambre de commerce et d'industrie et dans les bureaux de douane.

L'impression de la vente à titre onéreux de cette déclaration relève des attributions de l'administration des douanes.

Le modèle de la déclaration en détail est valable pour tous les régimes douaniers.

5.3 L'objectif de la déclaration en détail

Les marchandises étant conduites au bureau des douanes ; on va falloir leur assigner un régime douanier définitif, c'est le rôle dévolu à la déclaration en détail.

Les marchandises peuvent être déclarées en détail par leur propriétaire, le transporteur ou un intermédiaire agréé (commissionnaire en douane).

¹IDIR KSOURI, « le contrôle du commerce extérieur et des échanges » 2em Editions 2006 pages 89-95

Chapitre III : les procédures de dédouanement

5.4 Les éléments de la déclaration en détail

Pour être recevable quant à la forme, la déclaration en détail selon le mode de transport choisi par le vendeur et l'acheteur doit contenir un certain nombre de documents commerciaux et administratifs, notamment :

- La facture commerciale
- La lettre de transport aérien
- La lettre de voiture
- Le certificat d'origine
- Le certificat de circulation EUR, 1
- La liste de colisage
- La note détail
- Le registre de commerce, la carte fiscal et les autres autorisations et certificats auxquels le tarif douanier renvoie et connus sous le vocable de « formalité administratives particuliers »

5.5 Recevabilité, enregistrement de la déclaration en détail

L'argent de recevabilité est chargé du contrôle de conformité de la déclaration et les documents selon la marchandise, cette opération consiste à vérifier l'authenticité de la validité des signatures.

5.6 La vérification des marchandises

Les dispositions contenues dans l'article 92 du code des douanes stipulent que les services de douanes en procèdent à la vérification des marchandises que « s'ils l'estiment utile cette faculté est une prérogative que la loi confère au douanier »

Cette vérification vise :

- ✓ A contrôler le bien fondé des énonciations et des documents annexés par un contrôle sur pièce.
- ✓ A procéder à une reconnaissance matérielle des marchandises qui sont décrites dans la déclaration en détail par un contrôle sur place ¹

¹ Article. 92 du code de douane Algérien

Chapitre III : les procédures de dédouanement

5.7 La liquidation et acquittement des droits et taxes

Le paiement des droit et taxes à l'administration des douanes permet au déclarant de disposer de sa marchandise.

Conformément à l'article 105 du code des douanes, le paiement des droits à l'importation ou à l'exportation se fait par le déclarant

Dès que le déclarant se présente à la caisse, l'opération ne souffre d'aucun délai.¹

5.8 L'enlèvement des marchandises

Pour disposer de sa marchandise, le déclarant doit présenter un titre signifiant l'acquittement des droits et taxes dans le cas d'un paiement ou comptant

Pour les paiements différés, l'inspecteur s'en tient au visa parlé sur la déclaration par le receveur, spécifiant le mode de paiement si les marchandises déclarées ne sont pas enlevées dans les délais prévus, elles sont mises au dépôt avec inscription au registre spécial.

Au terme d'un délai de quatre mois, les marchandises non enlevées sont susceptibles d'être vendus aux enchères afin de permettre à l'administration des douanes de récupérer ses droit et taxes.

5.9 La réception de la marchandise

Cette opération désigne l'acte par lequel le destinataire prend possession des marchandises. Lors de cette réception on effectue généralement deux types de contrôles.

Le contrôle, consiste à vérifier si les marchandises reçus sont conformes aux prescriptions émises dans la demande d'achat.

5.9.1 Le contrôle qualitatif

C'est un jugement porté sur la qualité des marchandises reçus, plus précisément sur leur capacité à répondre aux besoins de leur utilisateur. Par conséquent, il est recommandé d'ouvrir tous les emballages afin d'en vérifier le contenu.

5.9.2 Le contrôle quantitatif

On parle de contrôle quantitatif lorsque les vérifications des marchandises sont basées sur le comptage des quantités.

¹ Article. 105 du code de douane Algérien

Chapitre III : les procédures de dédouanement

Ces produits peuvent être comptés un par un ou en masse, mais dans le dernier cas il aura recours à des appareils de mesure.

5.9.3 Le stockage

Après réception des marchandises, elles sont stockées dans l'entrepôt général en attendant leur utilisation ultérieure. Les conditions de stockage de ces marchandises dépendent de l'entrepôt (hauteur, surface, la manutention ...).

Conclusion :

L'opération de dédouanement consiste à libérer une marchandise de l'administration des douanes, c'est que le déclarant a plusieurs procédures à appliquer pour que sa marchandise puisse être déclarée et libérée.

Et de là, nous concluons que toutes les marchandises entrant sur le territoire national doivent passer par les processus de dédouanement définies comme étant les mesures d'ordre législatif et réglementaire mise en place pour assurer la perception correcte des droits et taxes.

CHAPITRE IV :
ETUDE DE CAS
D'IMPORTATIOS DES
INTERRUPTEURS DE LAMPE

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

Introduction :

Et après avoir vu toutes les données théoriques sur les procédures d'importation et les mécanismes de leur fonctionnement, nous avons fait un stage pratique au sein de l'entreprise ENIEM, (Enterprise national des industries de l'électroménager), et dans l'unité froid D'ouad Aissi Tizi-Ouzou.

Et dans ce chapitre nous l'avons présenté en quatre section, la première est consacrée à la situation et géographique de l'entreprise ENIEM, la deuxième section sur les missions et objectif de L'ENIEM, et la troisième partie sur la présentation de l'unité froid, et dans la dernière section une opération d'importation des interrupteurs.

A cet effet, nous sommes très satisfaites et honorés d'avoir effectué notre stage pratique au sein de cette grand Enterprise.

Section 1 : historique et situation géographique de l'entreprise « ENIEM »

1.1 Présentation de l'entreprise ENIEM

L'entreprise nationale de l'industrie de l'électroménager est une société par action (SPA), avec l'expérience l'ENIEM a pu construire une image de marque prouvée et une notoriété, il a déterminé sa place par la qualité de son produit.

L'ENIEM consiste à produire et développer des produits électroménagers de qualité de service après-vente assuré à travers le territoire national et le savoir-faire de son Personnel.

1.2 Historique de L'ENIEM

Le complexe d'appareils ménagers résulte d'un contrat «produit en main» établie dans le cadre du premier plan quadriennal , et signé le 21 aout 1971 avec un groupe d'entreprise allemandes représentées par le chef de file D.I.A.G pour une valeur de 400 millions dinars, les travaux génie civil ont été entamés en 1972 et la réception des bâtiments avec tous les équipements nécessaires a eu lieu 1977.

En 1977 le complexe d'appareils ménagers (CAM) à débiter son activité par la fabrication des réfrigérateurs petit modèles avec un effectif de 665 travailleurs et il a réalisé un chiffre d'affaires de 236 millions de dinars à la fin de l'année.

Dans le cadre du développement économique et social, L'ENIEM a procédé en 1986 à l'extension de son activité par l'acquisition de nouveaux équipements pour la fabrication des

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

réfrigérateurs grand modèles et de cuisinières ainsi son chiffre d'affaire passa à 500 millions de dinars.

L'ENIEM est une entreprise publique Economique de droit Algérien constituée le 02 janvier 1983 mais qui existe depuis 1974 sous la tutelle de l'Entreprise SONELEC, elle est transformée juridiquement en société par action « SPA »

Le 08 octobre 1989. Son capital social est de 10.297.800.000 DA qui est détenu en totalité par le groupe «ELEC EL DJAZAIR»

En 1989, les premières réformes ont été engagées par le gouvernement sur le plan économique suite à l'ouverture du marché sur l'international. Elle fait son passage à l'autonomie en octobre 1978 conformément à la loi 88.01 de 1988 portant sur l'orientation des entreprises publiques et économiques dénommée ENIEM/EPE/SPA

Après son autonomie, l'ENIEM fut doté de tous les organes de gestion légaux qui sont : une assemblée générale : un conseil d'administration et un capital sociale. L'Entreprise est certifiée ISO9001/2008 Qualité et ISO 14001/2004 environnement.

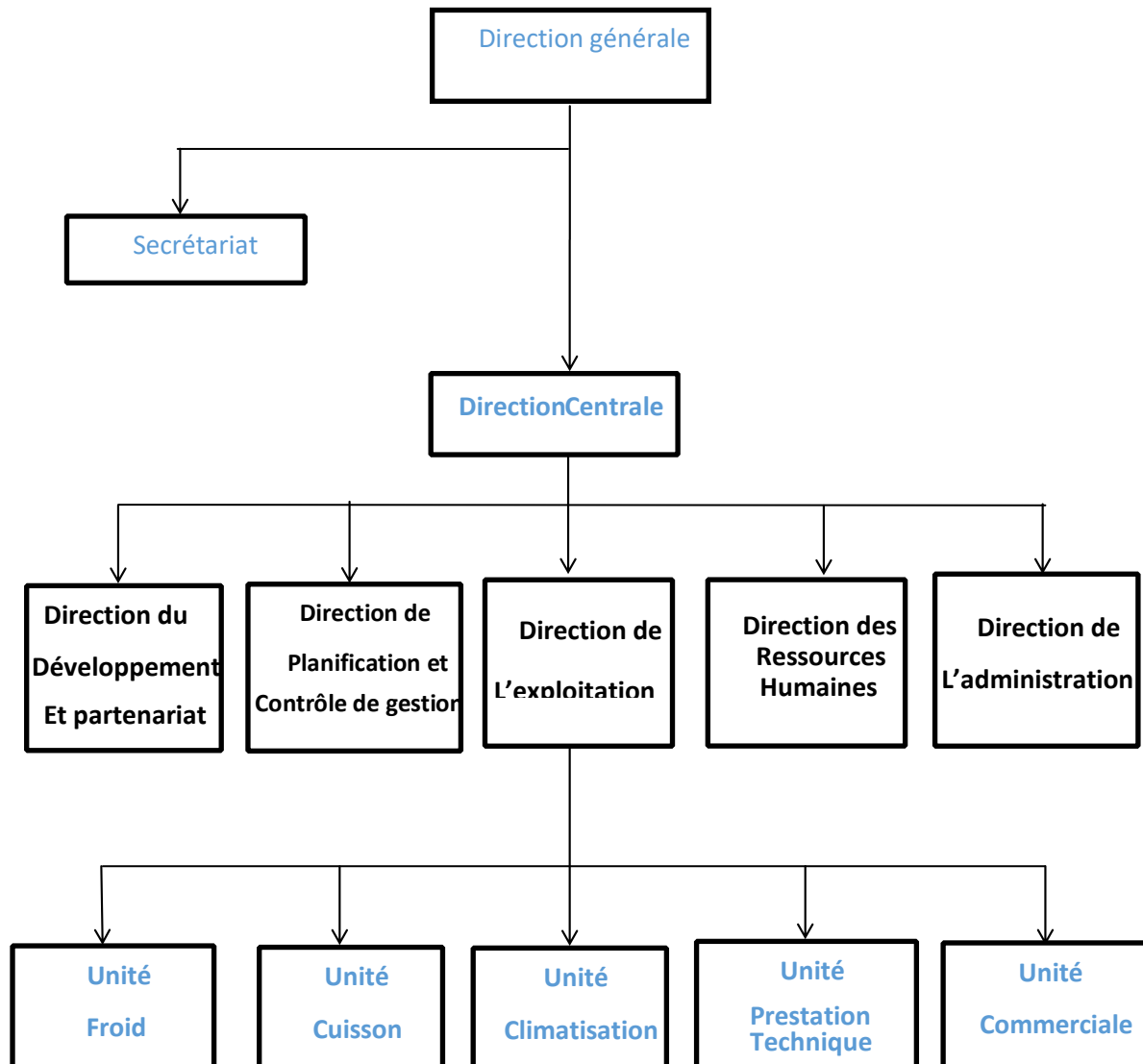
Au fil des années et après avoir surmonté à des crises ininterrompues, l'ENIEM a récupéré l'image de marque de ses produits. Une tâche « herculéenne ». pour celle qui fut le fleuron de l'industrie des produits blancs en Afrique, l'ENIEM qui dispose aujourd'hui d'à peu près 2200 travailleurs et qui garde encore une part de marché assez conséquente malgré la prédominance et l'hégémonie, dans le pays de marque étrangère.

1.3 Situation géographique

L'ENIEM L'entreprise nationale des industries de l'électroménager est implantée dans la zone industrielle d'Oued-Aissi, elle se situe sur la route reliant la ville de Tizi-Ouzou et la commune de Tizi- Rached, elle s'étale sur une superficie de 55 hectares et elle relève administrativement de la commune de Tizi- Rached.

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

Figure 1 : Organigramme de L'ENIEM



Source : Document interne ENIEM 30-11-2017

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

Section 2 : Mission et objectif de L'ENIEM

2.1 Mission de L'ENIEM

La mission de L'ENIEM consiste à assurer la production, le montage, la recherche, le développement, ainsi que la prise en charge du service après-vente (SAV).

L'ENIEM possède des capacités de production, et une expérience dans la fabrication et le développement, dans les différents branches de l'électroménager notamment.

- Les équipements ménagers.
- Les appareils ménagers.
- Les lampes d'éclairage.
- Les produits sanitaires

2.2 Les objectifs de L'ENIEM

- L'amélioration de la capacité d'étude et de développement.
- L'amélioration de la maintenance de l'outil de production.
- La maîtrise des coûts et des prix de revient.
- Améliorer l'efficacité du système de management de l'environnement.
- Le renforcement de la sécurité des installations et des infrastructures.
- Accroître la satisfaction des clients.

2.3 Mission de chaque unité

2.3.1 Mission de l'unité froide

Sa mission globale est la production et le développement des produits de froid domestique.

- Réfrigérateur de petit modèle (160 à 240L).
- Réfrigérateur grand modèle (300 à 520L)
- Congélateur horizontal et vertical
- Conservateurs, armoire frigorifique.

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

Ses activités :

- Transformation de la tôle.
- Traitement et revêtement de surface (peinture, plastification).
- Injection plastique de polystyrène.
- Fabrication de pièces métallique
- Isolation, Thermoformage, Assemblage.

2.3.2 Mission de l'unité climatisation

Sa mission est de produire et de développer les produits de climatisation, de chauffage et annexes (autre produits).

- Equipement de climatisation individuelle et collective.
- Appareils de chauffage: chauffe bain, chauffe-eau, radiateur à gaz butane.
- Activité annexes: comptoirs.

Ses activités:

- transformation de la tôle.
- traitement et revêtement de surface (peinture)
- Assemblage.

2.3.3 Mission de l'unité cuisson

La mission globale de l'unité est de produire et développer les produits de Cuisson a gaz, électrique ou mixe et tout produits de technologie similaire.

2.3.4 Mission de l'unité commerciale

Cette unité est chargée de la commercialisation des produits de l'entreprise et du service après-vente.

Ses activités

- Marketing.
- Vente.
- Service après-vente.

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

- Gestion des stocks des produits finis.

2.3.5 L'unité sanitaire

L'unité sanitaire de MILIANA est acquise par l'entreprise ENIEM en l'an 2000.

Elle ne rentre pas dans le champ de certification de l'entreprise.

La mission globale de l'unité est de produire et développer les produits sanitaires (baignoires, lavabo)

2.3.6 Unité FILAMP

L'unité lampes de Mohammedia(ULM), qui a démarré en février 1979 pour fabriquer des lampes d'éclairage domestique ainsi que les lampes de réfrigérateurs, elle est devenue filiale à 100 ENIEM 1997. Cette filiale est dénommée FILAMP.

2.4 La fonction transit à L'ENIEM

La fonction transit au niveau de l'ENIEM est organisée comme suit:

- le transit portuaire, l'acheminement des marchandises du port Jusqu'à L'ENIEM le déchargement et l'entreposage à l'intérieur de l'entrepôt sous douane sont prisent en charge par l'unité prestation technique (U.P.T).
- La déclaration de mise en entrepôt(D11) ainsi que la mise à la consommation (D3) sont assurées par les unités de production, Chacune pour ses marchandises respectives, une fois la marchandise est dédouanée, enlèvement vers la réception des marchandises s'effectuera par le service gestion des stocks.

2.5 Les missions du service transit

- Superviser l'activité de l'antenne portuaire et de l'entrepôt sous douane.
- Etablir le programme des enlèvements en fonction de priorités des différentes unités et veille à son exécution.
- Programme des escortes avec la douane et veille au renouvellement des autorisations (DSTR) annuelles
- Elaborer le rapport d'activité hebdomadaire.

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

Section 3 : Présentation de l'unité froide

3.1 Présentation de l'unité froide

L'unité froide est une cellule très importante dans l'organisme qui concourt à la réalisation d'environ 80 % du chiffre d'affaire, elle est implantée à 7 KM à l'Est de la wilaya de TIZI- OUZOU, elle possède des bâtiments industriels de stockage et des moyens de soutien adéquats à son exploitation.

La mission globale de cette unité est de produire et développer les produits froids domestiques

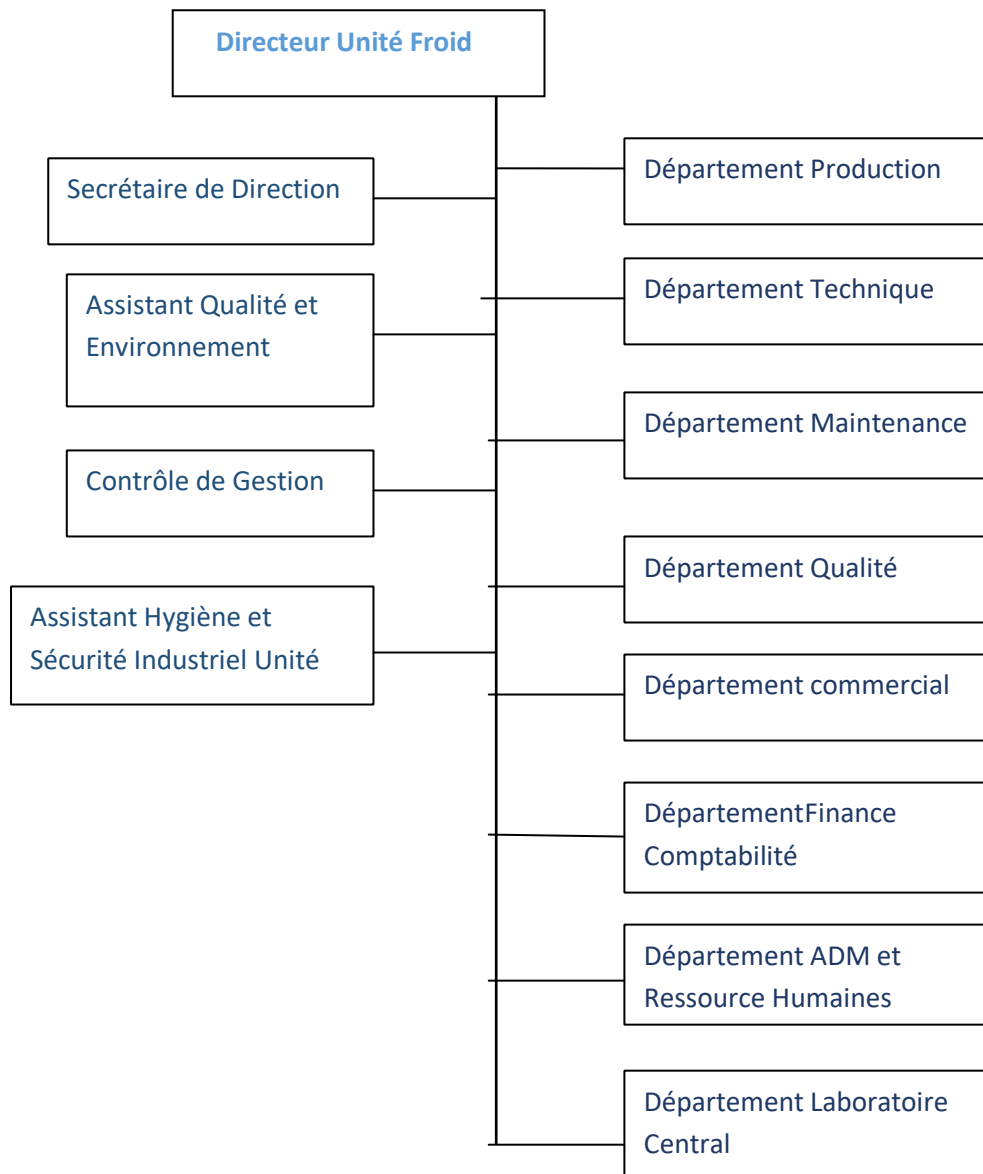
3.2 Organisation interne de l'unité froide

L'unité froide est organisée en centres d'activité stratégiques avec toutes les structures nécessaires pour assurer un fonctionnement autonome. L'unité froide est structurée de la manière suivante :

- Un directeur d'unité avec un secrétariat et un staff fonctionnel et un contrôleur de gestion.
- Un département PRODUCTION avec un service ordonnancement et dix ateliers de fabrication. Un département technique englobant divers fonction bureau d'étude, un bureau des méthodes et le développement des produits.
- Un département commercial regroupant les structures / services : gestion prévisionnelle et stocks / achat et transit, dédouanement et relation clients.
- Un département qualité qui assure le contrôle des composants et matières achetées et des produits fabriqués.
- Un département finance et comptabilité qui est composé de la comptabilité générale, la comptabilité analytique et de budget.
- Un département ressources humaines qui assure le soutien logistique et la gestion du personnel.
- Un département laboratoire central pour les essais des produits et le contrôle des pièces et matières
- Un département maintenance qui assure la maintenance des équipements de l'unité.

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

Figure 2 : Organigramme de l'unité froide



Source : Document interne ENIEM

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

Section 4 : Les procédures d'importation des interrupteurs de lampe

4.1 Le produit importé

L'opération qui exposé dans cette étude concerne l'importation des interrupteurs de lampe par l'unité froide, ENIEM oued Aissi Tizi-Ouzou, par facteur commerciale N° F/000334 (**annexe N°09**) établie le 23/11/2022 par le fournisseur MCM (magellano Compagnia Mercantile) Italie, marchandise d'origine chinoise, a acquise une collections de 25 cartons dans une palette.

4.2 Le pré dédouanement

Suite aux négociations faites sur plusieurs éléments tels que la quantité, le prix, le mode de paiement et autre formalité, le fournisseur s'engage à expédier les pièces et établir les documents nécessaires dont on trouve plusieurs exemplaires et factures qui seront à la disposition de l'acheteur.

Toutes document permettant pour l'acheteur d'assurer ces marchandises au près d'une compagne d'assurance et faciliter les transactions bancaire.

4.3 Présentation du connaissance

Toutes les marchandises qui voyagent par voie maritime à un titre de transport qu'on appelle universellement connaissance ou B/L « Bill of lading ». (**Annexe N°11**)

Ce titre de transport doit mentionner essentiellement :

- Le mode navire
- Le poids de la marchandise
- Le port de départ et de destination
- Le numéro de B/L
- Le nom de l'expéditeur et de destinataire

Le connaissance est établie par une déclaration d'expédition remplie et signer par l'expéditeur

Ce titre de transport sera délivré par le capitaine du navire avec un cachet qui atteste que la marchandise est prise en charge à bord avec date d'expédition.

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

Le connaissement est établi en 4 exemplaires, connaissement original et 3 copies non négociables.

Le connaissement original plus les copies sont remis aux prioritaire des marchandises par canal bancaire.

4.4 L'établissement de l'avis d'arrivée

C'est le document par lequel le client est informé à l'arrivée réelle des M/ESE, il est établi dès l'accostage du navire par le consignataire du navire et comporte les renseignements suivantes :

- Nom de client
- Désignation des M/SES
- Nombre de centaines
- N° du B/L (connaissement)
- Référence du manifeste
- Le fret à payer
- Le port d'embarquement
- Le port de débarquement
- Le nom du navire

Après avoir reçu l'avis d'arriver, on procède à l'échange du B/L original endossé plus le paiement du fret, ainsi on obtient le BAD (bon à délivrer) (**annexe n°17**)

une fois le BAD a été établie le déclarant de l'ENIEM vas procéder au dédouanement de M/SES.

Suite à l'octroi d'un entrepôt sous douane ENIEM, le déclarant procède ou dédouanement comme suit.

- Carte fiscal
- Annexe 03
- Annexe 04

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

4.5 Établissement de transit intérieur (Bejaia – Entrepôt sous douane ENIEM) D1500

Donc notre cas dès que la marchandise de L'ENIEM arrivée au port (dans notre cas port de Bejaia) qui procède pas les mêmes directions régionale, alors cette dernière va établie un transfert de marchandises vers l'entrepôt sous douane de L'ENIEM, à base de transit intérieur D1500, (**Annexe N°14**)

Le transit intérieur c'est un régime de transfert des marchandises d'un bureau à autre mais qu'on pas la même direction régional à base des documents suivant :

- Copie de facture commerciale (**annexe n°09**)
- Copie de B/L (**annexe n°11**)
- Avis d'arrivée (**annexe n°10**)
- Liste de colisage (**annexe n°13**)
- Registre de commerce (**annexe n°04**)
- Identification fiscal
- Annexe 03 (**annexe n°06**)
- Annexe 04 (soumission générale) (**annexe n°07**)

4.6 Mise à l'entrepôt sous douane (code 3301)

Dès que la M/SES arrivent à l'entrepôt sous douane de L'ENIEM, le service de transit procède à l'opération de dépotage et vérification et cette dernière en s'appuyant spécialement sur le document annexes à la D1500, en vérifiant les énonciations requises à partir de là, le déclarant procède à l'établissement de la déclaration de mise en entrepôts privé sur lesquelles sont déclarées les M/SES a entreposer.

Les documents principaux de la déclaration de la mise en entrepôt sous douane sont :

- Copie de facture commerciale
- Copie de B/L
- Avis d'arrivée
- Liste de colisage
- Registre de commerce

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

- Identification fiscal
- Annexe 03
- Annexe 04 (soumission générale)
- D1500 (transite intérieur) dédouanement (**annexe n°14**)

4.7 Mise à la consommation (code 1033) (annexe n°16)

La déclaration de mise à la consommation c'est la même que la déclaration mise à l'entrepôt sous douane sauf que, dans ce cas on procède aux calculs des droits et taxes.

Les documents nécessaires pour l'établissement de mise à la consommation sont :

- Original de facture commerciale
- Original de B/L
- Avis d'arrivée (original)
- Liste de colisage (original)
- Registre de commerce (original)
- Identification fiscal (original)
- Annexe 03 (originaux)
- Annexe 04 (soumission générale)
- Mise à l'entrepôt sous douane dédouanement (annexe n°15)

Etude de cas

- Importateur : ENIEM unité froide
- Fournisseur : MCM
20080 OZZERO (MI) Italie
- Nature de la m/ses : interrupteur de lampe
1 Palette avec 25 cartons marqués (COD.200530 Art. kan 2-3-Z)
- Valeur facturée : 27 500 EUR
- Fret : FOB

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

- Assurance : 1585,65 DA
- Poids total brut : 551,00 kgs
- Poids net : 508,00 kgs
- Origine de la m/ses : chinoise
- Provenance : Italie
- N° du document : 540 041
- Code statistique : 8536501500
- Taux de change : 145,91310
- Nombre de colis :

4.8 Le calcul des droits de douane

Le calcul des droits et taxes douanière se fait sur la base de l'assiette imposable qui détermine la valeur des marchandises en douane, exprimé en monnaie national.

Calcul droits et taxes

$$\text{CAF} = \text{Montant marchandise en dinar} + \text{FRET (ASSIETTE DE CACUL)}$$

$$\text{DD} = \text{CAF} * \text{TAUX DD} \%$$

$$\text{TCS} = \text{CAF} * 2\%$$

$$\text{DAPS} = \text{CAF} * 60\% \text{ (TAUX suivant les chapitres concernés)}$$

$$\text{TEE} = (\text{CAF} + \text{DD} + \text{TCS} + \text{DAPS}) * 5\% \text{ (TAUX suivant l'efficacité énergétique)}$$

$$\text{TVA} = (\text{CAF} + \text{DAPS} + \text{DD} + \text{TCS} + \text{TEE}) * 19\%$$

$$\text{Montant droits et taxes est : DD} + \text{TCS} + \text{DAPS} + \text{TEE} + \text{TVA}$$

4.8.1 La détermination de l'assurance

L'assurance des marchandises est utilisée pour protéger les marchandises et les biens pendant leur transport, qu'il s'agisse dans notre cas transport maritime

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

4.8.2 Le calcul de l'assurance

Le montant de la prime de l'assurance de m/ses = valeur assurance * le taux de change * le taux en pourcentage

Donc :

$$27500,00 * 144,15 = 3\,964\,125 * 0,04 = 1585,65$$

Le montant de la prime : **1585,65 DA**

4.8.3 Le calcul de droit de douane

$$\text{droit de douane} = \frac{\text{valeur CAF} * \text{le taux de droit de douane}}{100}$$

TVA

$$= \frac{(\text{valeur CAF} + \text{montant de droit de douane} + \text{montant de cotisation social}) * \text{taux de TVA}}{100}$$

$$V/M/ESE + \text{autre frais} = 27\,500,00 + 00$$

27 500,00 CFR/EUR

$$V/CFR \text{ EUR} * \text{le cours EUR} = 27\,500,00 * 144,58010$$

$$= \mathbf{3\,975\,952,78}$$

$$V/CAF \text{ DINAR} = V/CFR/DA + \text{fret}/DA$$

$$3975952,78 + 34\,737$$

$$V/CAF \text{ DINAR} = \mathbf{4\,010\,689,78 \text{ DA}}$$

La détermination de droit et taxe

$$\mathbf{DD} = V/CAF * \text{Le taux de droit de douane}$$

$$4010689 * 30\%$$

$$\mathbf{1203206,70}$$

$$\mathbf{TCS} = V/CAF * \text{Le taux de cotisation social}$$

$$= 4010689 * 2$$

$$= \mathbf{80213,78}$$

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

$$\begin{aligned} \text{TVA} &= (V/\text{CAF} + V/\text{DD} + V/\text{TCS}) \\ &= (4010689 + 120320,70 + 80213,78) \\ &= 5294109,48 \\ &= 5294109,48 * 19\% \\ &= \mathbf{1005880,80} \end{aligned}$$

Droit et taxe douanier :

$$\begin{aligned} \text{DD} + \text{TCS} + \text{TVA} &= 1005880,80 + 80213,78 + 1203206,70 \\ &= \mathbf{2289301,28 \text{ DA}} \end{aligned}$$

5 le guide d'entretien/ questionnaire

nous avons utilisé un guide d'entretien au sein de l'entreprise « ENIEM » c'est comme suite :

Questions	Réponses
1- Qu'est-ce que la douane signifie pour vous ?	✓ C'est un organisme d'état il est là pour contrôler les importations et les exportations de L'ENIEM.
2- Quel rôle joue la douane ?	✓ Contrôler les entrées et les sorties
3- Depuis que vous avez une expérience professionnelle avec la douane, avez-vous bénéficié d'une expérience accrue	✓ Oui, et c'est de mieux connaître le commerce international
4- Connaissez-vous tous les systèmes douaniers ou sont-ils très compliqués ?	✓ Les lois c'est très compliqués
5- Lors de vos importations, sur quels systèmes comptez-vous ou quelles réglementations dédouanement ?	✓ La référence des codes des douanes (les régimes douaniers, tarif douanier. etc....)

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

<p>6- Dépendez-vous de votre travail ? service transite</p>	<p>✓ C'est un métier noble</p>
<p>7- Etes-vous sûr de ce que vous faites dans cette Entreprise ?</p>	<p>✓ Oui, je maîtrise très bien mon travail</p>
<p>8- Selon vous, quel est le type que vous importez toujours, le type qui se répète plus que les autres matières premières ?</p>	<p>✓ Toutes les matières premières qui rentrent de la fabrication des réfrigérateurs</p>
<p>9- Est-ce que parfois les m/ses arrivent trop tard</p>	<p>✓ Oui quand y'a des fautes des documents</p>
<p>10- Avez-vous eu affaire à un retard du dédouanement de votre m/ses ? et dû quoi ?</p>	<p>✓ Oui, le retard des documents</p>
<p>11- Quelles procédures douanières suivez-vous pour réaliser une opération d'importation ?</p>	<p>✓ Suite à l'entrepôt sous douane</p>
<p>12- Quel moyen de transport utilisez-vous toujours lors de vos opérations d'importation</p>	<p>✓ Le transport maritime</p>
<p>13- Quels sont les documents nécessaires dans les réalisations d'une opération ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La facture commerciale ✓ Liste de colisage ✓ Le connaissement. ✓ Avis d'arrivé ✓ Certificat d'origine. ✓ EUR 1 ✓ Certificat de conformité.

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

14- Quand faits vous la déclaration en douane et auprès de quel service ?	✓ Une fois la m/ses arrivé au port d'Alger
15- Qui vous garantit la sécurité de vos m/ses lors du dédouanement	✓ L'assurance de m/ses (SAA)
16- Selon vous, pensez-vous que les facilités accordées par la douane sont suffisantes pour développer le commerce international ?	✓ Non, il détruit
17- Que pensez-vous des procédures douanières algériennes ?	✓ Trop de paperasse c'est une procédure très longue
18- Combien de temps que prend le processus de dédouanement ?	✓ Une année
19- A votre avis viendra un moment où l'administration des douanes changera les procédures actuelles ?	✓ Espèrent un changement radical
20- Et ce que viendra un jour ou les entreprises exporteront plus qu'elles s'importeront ?	✓ Suivante à la santé des pays

5.1 Approche de la recherche

Il existe trois approches de recherche : approche qualitative, quantitative et mixte.

1- Approche qualitative

Regroupe des perspectives diverses en terme de base théorique, et technique de recueil et d'analyse des données.

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

2- Approche quantitative

Correspond à la mobilisation des données généralement structurés sur un nombre important d'individus.

3- Approche mixte

C'est un modèle de recherche qui implique de combiner les éléments d'une approche qualitative et quantitative.

Et dans notre travail c'est la démarche qualitative qui nous à servir d'analyser les différentes données.

5.2 Justification du choix de l'entreprise

Le choix de l'entreprise L'ENIEM repose sur les raisons suivantes :

- ✓ Parce qu'il exerce des opérations d'importations, automatiquement il effectue les procédures de dédouanements qui sont notre thématique.
- ✓ Ce qui nous à attirer c'est l'importation des matières première sur lequel y'a une forte demande par les consommateurs.

5.3 Collecte des données

Dans notre cas on a fait appel à l'observation et l'entretien : (le guide d'entretien est c'est dessus)

1 l'entretien est une technique de recueil de l'information qui se déroule dans une relation de face à face. Il existe trois types d'entretien :

1-1 l'entretien non directif : il repose sur une expression libre de l'enquête à partir d'un thème proposer par l'enquêteur.

1-2- l'entretien directif : ce type d'entretien s'apparente sensiblement au questionnaire, dans le cadre de cet entretien, l'enquêteur pose des questions selon un protocole strict fixé à l'avance.

1-3- L'entretien semi directifs : il porte sur un certain nombre de thème qui sont identifié dans une grille d'entretien préparer par l'enquêteur.

Chapitre IV : Etude de cas d'importation des interrupteurs de LAMPE

2 L'observation

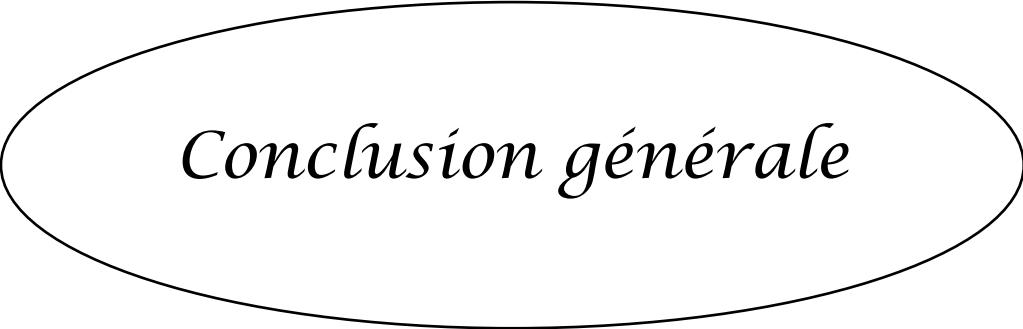
Est une technique fréquemment utiliser pour mener une étude qualitative.il permet de recueillir des données verbales et non verbales.

Conclusion :

L'achat des interrupteurs de lampe que l'entreprise L'ENIEM a réalisé sans difficulté.

Notamment dans le choix de fournisseur, en raison des habitudes commerciales instaurées entre L'ENIEM et les fournisseurs avisés pour la consultation.

Et à travers notre stage pratique effectué au sein de l'entreprise ENIEM nous constatons qu'elle maîtrise parfaitement la fonction de dédouanement et cela par mise en place d'un service transit dont son personnel est totalement qualifié.



Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion générale

Le commerce international est en mouvement constant et le commerce mondial augmente progressivement chaque année. Face à ces évolutions, exportatrices et importatrices continuent d'avoir les mêmes préoccupations : il s'agit de livrer dans des délais préétablis en fonction de la demande des biens et/ou services souhaités, et de rassurer les fournisseurs sur leur capacité à satisfaire leur obligation

Les négociations contractuelles dans le commerce international jouent un rôle important dans la sélection d'un moyen de transport approprié pour les marchandises importées et dans la sélection des polices d'assurance pour protéger les produits contre les risques auxquels ils sont exposés. Le commerce comprend le transport aérien et le transport maritime, qui sont tous deux relativement rapides, sûrs et relativement peu coûteux. Cette police d'assurance est le plus souvent utilisée par les entreprises qui font fréquemment appel à des fournisseurs étrangers pour éviter de négocier des contrats d'assurance pour chaque entreprise internationale.

Dans toute activité de commerce international menée entre un exportateur et un importateur, la Douane dispose d'une barrière douanière à chaque point d'entrée où les marchandises entrent sur le territoire national, et la Douane intervient successivement lors du passage des marchandises, que ce soit à l'importation ou à la sortie.

La douane participe au commerce international, met en œuvre les politiques commerciales nationales et joue un rôle de premier plan dans le processus d'intégration régionale. L'objet de critiques semble être les garanties du territoire national, l'interdiction d'obtenir sur le territoire du pays des produits et contrefaçons dangereux pour la sécurité et la santé.

Après avoir fait cette étude sur le thème consacré à la procédure de dédouanement de marchandise on a conclu que la mise à niveau des procédures de dédouanement reste la clé nécessaire pour la maîtrise des métiers rattachés à la mission économique et fiscale de la douane, à cet effet l'administration des douanes accordent une attention particulière à la simplification des procédures de dédouanement et à leur dématérialisation par la mise à niveau du SIGAD.

Le cas pratique que nous avons réalisé au niveau de l'organisme d'accueil ENIEM nous a permis de mieux comprendre le déroulement d'une opération d'importation et d'avoir une conception du milieu professionnel.

Conclusion générale

Et nous avons constaté qu'une déclaration de besoin tardive ou insuffisante peut entraîner des pertes importantes à l'entreprise, De plus, une mauvaise sélection des fournisseurs, de mauvais modes de paiement, un transport mal adapté pour les marchandises importées, une mauvaise assurance et un mauvais choix des procédures douanières peuvent affecter la compétitivité d'une entreprise.

L'ENIEM, Comme toutes les entreprises algériennes, elles peuvent parfois être contraintes d'importer des marchandises, ce qui leur impose de connaître et de comprendre les normes et techniques indispensables à la conduite de leurs activités commerciales.



Bibliographie

Bibliographie

Les ouvrages :

- EL Mouhoub M : Mondialisation et délocalisation des entreprises, Repères, La Découverte, 3ième édition, 2011.
- Michel Rainelli : « le commerce international » 9ième édition, paris, 2003.
- Madiès (P) et Lemoine : Les grandes questions d'économie et finance internationales, 2ème édition, de Boeck, 2012.
- Mucchielli J.-L : « Relations économiques internationales », 4ième édition, Hachette, 2005.
- MUCCHIELLI Jean-Louis : « Relations économiques internationales », Hachette, 1991.
- Naji Jammel : « Le commerce international » 2ém édition, 2005.
- Jean belotti : « Transport international des marchandises », 3ème Edition, juillet 2004 paris-France.
- KSOURI, IDIR : « les régimes douaniers », (intitulés, bases légales, bénéficiaires et procédures), Grand- Alger- livres Editions, 2007.
- IDIR KSOURI : « le contrôle du commerce extérieur et des échanges » 2em Editions 2006.

Codes des douanes et décret :

- Article. 78 du code des douanes Algérien.
- Article. 92 du code des douanes Algérien.
- Article. 105 du code des douanes Algérien.
- Article. 125 du code des douanes Algérien.
- Code maritime Algérien, 2000
- Décret exécutif n° 10-205 du 14 novembre 2010, fixant les conditions et les modalités d'exercice de la profession de commissionnaire. Article 78.

Document :

- Données provisoires et actualisées, chapitre 06 : balance des paiements, position extérieure globale et taux de change, rapport édité en juin 2022 à Alger, (banque d'Algérie)

Bibliographie

- « journal el Watan », par Abdelrahimi bessaha, Expert international, jeudi 11 mai 2023.
- Document interne ENIEM (T.O), élaboré par Consultant-Formateur : M. kamel AIT ISSAD, le 30 novembre 2017.
- Document ENIEM (T.O) Unité froid. « Le processus de dédouanement », Consultant, par M. Abriche, Octobre 2015.

Site Web :

- [Http://www.webclass.fr/notions/balance-des-paiements](http://www.webclass.fr/notions/balance-des-paiements)
- www.bank-of-algeria.dz juin 2022
- www.douane.gov.dz
- www.memoireonline.com

Mémoires :

- D.Redha, B.borhane eddine. (La logistique à l'international) Faculté secsg de l'université de Béjaia, mémoire de fin de cycle, dirigé par Mr khidera.A, promotion 2014-2015.
- A.djouher, b.kamelia, (les procédures de dédouanement de marchandises) Faculté secsg, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. mémoire de fin de cycle en science commerciales, dirigé par Mr Oualikene selim, promotion 2020-2021.
- M.nabil, (les procédures d'importation à l'international) Faculté secsg, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Mémoire de fin de cycle en science commerciale, dirigé par Mr Abidi Mohammed, promotion 2018-2019.
- SEKOU, YATTASSAY : Mémoire d'analyse administratif appliqué, thème : procédures de dédouanement des international, promotion 2010-2011.
- .Djouher, A.Ourdia, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales, université mouloud mammeri T.O, option commerce et finance internationales, thème : « les procédures de dédouanement de marchandises à l'importation », promotion : 2021/2022.

Listes des annexes

La liste des annexes

Annexe n°01 : Balance des paiements évaluée en U.S dollars

Annexe n°02 : Encours et structure de la dette extérieure

Annexe n°03 : Indicateurs de solidité financière des banques

Annexe n°04 : Registre de commerce

Annexe n°05 : Avis d'aliment faculté maritime (assurance)

Annexe n°06 : annexe 3 Demande d'octroi du bénéfice de la procédure simplifiée de transit

Annexe n°07 : Soumission générale

Annexe n°08 : Soumission générale d'entrepôt

Annexe n°09 : Facteur commercial

Annexe n°10 : Avis d'arrivée

Annexe n°11 : connaissance (B/L)

Annexe n°12 : Note détail des valeurs

Annexe n°13 : Liste de colisage

Annexe n°14 : D15 (Transit intérieur)

Annexe n°15 : 3301 (entrepôt privé)

Annexe n°16 : 1033 (la mise à la consommation)

Annexe n°17 : BON A DELIVRER

Annexe n°18 : BON DE TRANSPORT

Annexe n°19 : Quittance

Annexe N° 01

Tableau 47 : Balance des paiements évaluée en U.S. dollars

	2017*	2018*	2019*	2020*	2021**
	(En milliards de dollars E.U. ; sauf indication contraire)				
Solde extérieur courant	-22,331	-16,914	-16,955	-18,684	-4,636
Balance commerciale	-13,506	-6,474	-8,494	-13,496	1,153
• Exportations (f.o.b.) +	34,569	41,115	35,312	21,925	38,558 •
{ Hydrocarbures	33,202	38,897	33,244	20,016	34,058
{ Autres (hors hydrocarbures)	1,367	2,218	2,068	1,909	4,500
• Importations (f.o.b.) -	-48,076	-47,589	-43,806	-35,421	-37,405 •
Services, hors revenus des facteurs, nets	-8,940	-9,240	-7,217	-4,452	-3,638
{ Crédits + Tourisme	3,112	3,267	3,239	2,989	3,202 •
{ Débits - Trpt. Assur. touristique	-12,052	-12,507	-10,456	-7,441	-6,840 •
Revenus des facteurs nets	-2,831	-4,595	-4,251	-2,992	-3,952
{ Crédits +	2,033	1,152	1,043	0,847	0,748 •
{ Débits -	-4,863	-5,747	-5,294	-3,839	-4,700 •
{ Paiements des intérêts } -0,132 } -4,700	-0,037	-0,043	-0,070	-0,041	-0,132 } -4,700
{ Autres } -4,568 }	-4,825	-5,702	-5,223	-3,798	-4,568 }
dont : part des associés (hydrocarb.)	-3,221	-3,752	-3,143	-2,010	-3,042
Transferts nets	2,945	3,395	3,007	2,256	1,801
Solde du compte de capital	0,568	1,094	0,028	2,315	3,158 3,157
Compte de capital	0,001	0,000	0,000	-0,042	-0,003
Investissement en portefeuille	0	0	0	0	0
Investissements directs nets	1,261	0,621	1,351	1,110	0,921
Capitaux officiels nets	-0,066	0,150	-0,076	-0,274	-0,230
Tirages	0,102	0,278	0,035	0,000	0,000
Amortissements	-0,168	-0,129	-0,109	-0,274	-0,230
Autres postes financiers (en net)	-0,857	0,149	-1,037	1,521	2,469
Solde global	-21,762	-15,820	-16,927	-16,369	-1,479
Financement	21,762	15,820	16,927	16,369	1,479
Augmentation des réserves brutes (-)	21,808	15,850	17,034	16,460	4,146
Rachats au FMI					
Autres créances, produits de placement dûs	-0,031	0,040	0,093	0,054	0,059
Allocations de DTS					-2,665
Position de réserves au FMI	-0,014	-0,071	-0,200	-0,145	-0,062
Pour mémoire :					
Réserves brutes (or non compris)	97,332	79,882	62,756	48,167	45,296
En mois d'importations des biens et services non facteurs	19,425	15,951	13,879	13,485	12,285
Valeur unitaire des exportations du pétrole brut (dollars E.U./baril)	54,053	71,277	64,440	42,069	72,747

* Données actualisées

** Données provisoires / Source : Banque d'Algérie

Tableau 20 : Encours et structure de la dette extérieure

	2017	2018	2019	2020***	2021****
	(En milliards de dollars EU)				
Crédits multilatéraux	1,077	1,030	1,009	1,106	0,984
Émissions obligataires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000*
Crédits bilatéraux	0,634	0,491	0,385	0,343	0,254
Crédits gouvernementaux directs	0,602	0,452	0,351	0,308	0,223
Crédits acheteurs & fourn. assurés	0,032	0,039	0,035	0,035	0,031
Crédits financiers	0,060	0,051	0,043	0,033	0,024
Crédits financiers & Crédits-bails	0,060	0,051	0,043	0,033	0,024
Opérations de reprofilage	-	-	-	-	-
Financement d'acomptes	-	-	-	-	-
Crédits commerciaux non assurés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Crédits fournisseurs	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres crédits					
Crédits de rééchelonnement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Créanciers officiels	-	-	-	-	-
Autres créanciers	-	-	-	-	-
Sous-Total :	1,771	1,573	1,437	1,483	1,261
Soutien de maisons mères à leurs filiales en Algérie *	0,123	0,151	0,130	0,183	0,212
Total dette à moyen et long termes	1,893	1,723	1,567	1,665	1,473
Dette à court terme **	2,096	2,319	2,264	1,784	1,597
Total de la dette extérieure	3,989	4,042	3,831	3,449	3,070

* A la balance des paiements, le soutien à terme des maisons mères à leurs filiales en Algérie est inclus dans la rubrique "Investissements directs étrangers"

** D'une durée initiale d'une année et moins

*** Données actualisées

**** Données provisoires

Source : Banque d'Algérie

Annexe N° 3

Tableau 16 Indicateurs de solvabilité financière des banques

Indicateurs consolidés	2017	2018	2019**	2020**	2021***
1. Ratio de solvabilité global	19,45%	19,05%	17,99%	19,17%	21,82%
2. Ratio de solvabilité sur Tiers I	15,03%	14,98%	14,26%	15,38%	17,93%
3. Créances improductives / FPR*	36,42%	39,35%	52,57%	59,56%	58,50%
4. Taux de créances classées **	12,96%	12,70%	14,76%	16,36%	19,32%
4a. Taux de créances classées nettes	6,18%	6,33%	7,87%	8,81%	10,14%
5. Taux de provisions des créances classées	52,28%	50,12%	46,69%	46,14%	47,49%
6. Rendement des fonds propres	18,85%	22,41%	14,08%	8,31%	11,18%
7. Rendement des actifs	2,05%	2,42%	1,51%	1,43%	1,95%
8. Marge d'intérêt/Revenu brut	73,00%	78,78%	78,89%	73,47%	78,68%
9. Charges hors intérêt/Revenu brut	35,99%	29,34%	30,79%	35,93%	34,87%
10. Actifs liquides/Total des actifs	23,51%	19,84%	15,97%	13,11%	35,74%
11. Actifs liquides/Passifs à court terme	53,70%	47,45%	44,23%	37,14%	101,66%

* FPR = Fonds propres réglementaires

** Données actualisées

*** Données provisoires

Source : Banque d'Algérie

عنوان الشركة أو شخصيتها
 الشكل القانوني : شركة الأسماء
 عنوان مقر الشركة :
 ولاية التواجد : تيزي وزو
 صيغ رأسمال الشركة : 10 279 800 000,00 دج
 تاريخ بداية النشاط : 1983/01/01
 ملكية القاعدة التجارية : من ذ. المؤسسة الوطنية للصناعات الكهرومنزلية
 ملكية محل التجاري : المؤسسة الوطنية للصناعات الكهرومنزلية
 عدد المؤسسات الثانوية : 0

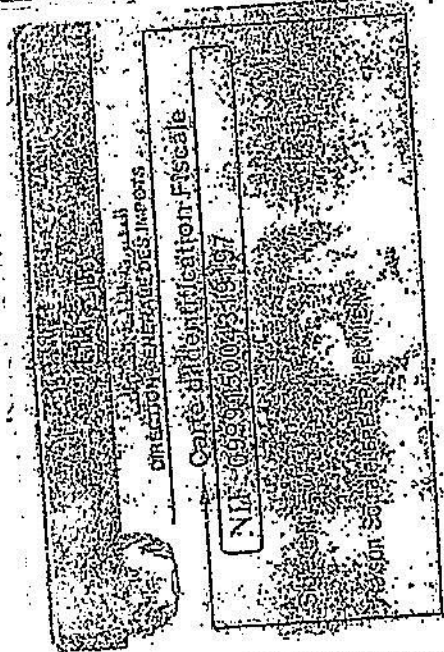
الممثل أو الممثلون الشرعيون

الإسم واللقب	تاريخ ومكان الميلاد	العنوان	الصفة	الجنسية
العلمي أحمد	1978/03/30 لج. مزاب	بومرداس	رئيس مدير علم	جزائرية
ديبا محمد	1956/01/28 الجزائر الوسطى	الجزائر	عضو مجلس الإدارة	جزائرية
بلالة مؤلف	1970/05/13 الجزائر الوسطى	بومرداس	عضو مجلس الإدارة	جزائرية
فونيسي أكي	1950/04/26 وادي مزاب	تيزي وزو	عضو مجلس الإدارة	جزائرية

قطاع النشاط

رمز أو رموز النشاط
 303101
 105508
 613156

الخدمات التوزيع بالجملة إنتاج السلع
 النشاط أو الأنشطة الممارسة
 تجارة بالجملة للحة وزرة الإلكترونية والكهرومنزلية
 صناعة الأجهزة الكهربائية والإلكترونية المنزلية المختلفة
 تصنيع تركيب و معالجة المعدات الكهربائية والإلكترونية المنزلية



ANNEXE 3
DEMANDE D'OCTROI DU BENEFICE DE LA PROCEDURE
SIMPLIFIEE DE TRANSIT

Le soussigné Monsieur **LAOUNI Ahmed** agissant en qualité de Président Directeur Général de l'ENIEM, après avoir pris connaissance des lois et règlements régissant le transit simplifié, déclare en accepter les termes et sollicite l'octroi du bénéfice de ce régime pour le transfert des marchandises vers :
L'ENTREPOT PRIVE sis à ENIEM zone industrielle Aissat Idir Tizi Ouzou agréé par décision N°33/DGB/CAB/113 du 21/03/1995.

A cet effet, les personnes habilitées à effectuer les formalités douanières pour le transit sont :

- OUMELLAL	Sofiane	30/06/1990	Tizi Ouzou
- Mite OUARAZ	Lila	18/07/1990	BENI Yeni
- LAOUIREM	Boussad	01/06/1984	Ouacif
- OUBADJA	Tarik	31/03/1982	Tizi Ouzou
- ROUCHAIR	Rabah	22/01/1983	Larbaa Nath Irathen
- MIE HOUALI	Kerima	29/01/1987	Tizi Ouzou
- HIMOUN	Yahia	29/06/1967	Tizi Ouzou
- SOFIANE	AKli	30/04/1989	Ain El Hammam
- MENESRAHOUI	Mourad	12/02/1986	Alger
- MASSOUT	Salah	04/03/1981	Abizar
- ACEM	Hassane	12/06/1985	Tizi Ouzou
- YAHOU	Farid	23/01/1978	Azazga
- SI- SALEM	Chafa	01/11/1977	Tizi Ouzou
- YOUSFI	Djamel	31/07/1989	Mekla
- GUECEM	Hamid	10/03/1979	Bab El Oued
- KHEFFACHE	Moussa	09/08/1971	Tizi Rached
- DJOUADI	HAKIM	26/01/1984	AIT BOUMAHDJ

1- Marchandises importées :

- Nature: matières premières, composants et équipements pour la fabrication de produits Electroménagers
- Désignations commerciales : composants pour réfrigérateurs, cuisinières, climatiseurs, CE CB, MAL, RGN, congélateurs et Conservateurs, divers produits finis.
- Numéro de tarif des douanes chapitre N°27, 28, 29,32, 34, 38, 39, 40, 48 70, 72, 73, 74, 75, 76, 80, 81,82, 83, 84, 85, 90, 96
- Origine et provenance : pays de CEE, Asie, Afrique, pays Gzale.
- Quantité et valeur moyenne par trimestre : 30 millions de dinars.
- Les produits chimiques (parc à feu).

2- Bureau de douane :

- D'entrée en Algérie : aéroport, ports et port secs (Tous les bureaux des douanes).
- De dédouanement des marchandises : Tizi Ouzou.

3- Moyens de transport, itinéraires et délais :

- Moyens de transport habituels : camions, fourgons
- Itinéraire proposé pour l'acheminement des marchandises importées depuis le bureau d'entrée jusqu'au bureau de destination : Tizi- Ouzou par autoroute.
- Délai de route demandé pour chaque itinéraire : 72 Heures

Fait à Tizi Ouzou le.....

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES DE TIZI OUZOU

N° 055 / D.R.D. / TIZI OUZOU / 2023

Autorisation d'octroi du bénéfice de la procédure simplifiée de transit pour une durée de.....

une (01) année à compter du.....

2023 04

le chef d'inspection
Des Douanes

Président Directeur Général

A. LAOUNI

020080 ☆

Annexe N°07

ANNEXE 4
SOUSSION GENERALE

Je soussigné Monsieur **LAOUNI Ahmed** agissant en qualité de Président Directeur Général ENIEM, ayant pris connaissance des dispositions de la note N°168/DGD/CAB/120 réglementant la procédure simplifiée de transit et ayant obtenu par décision N° 55/DGD/CAB/133 du 21/03/1995, l'autorisation de bénéficier de cette procédure, m'engage sous les peines de droit à me conformer à la réglementation fixée par circulaire précitée, notamment :

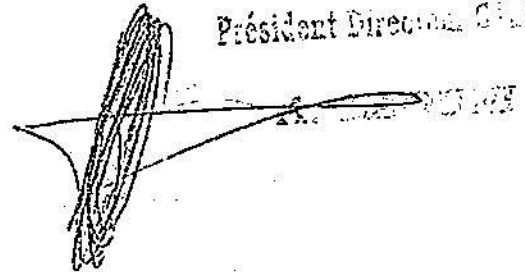
A présenter au bureau de destination les marchandises et les moyens de transport sous peints intacts et dans les délais impartis.

A assigner aux marchandises importées sous régime du transit vers mon établissement, un régime douanier dans les délais réglementaires et ce, selon le cas

1 JAN 1999

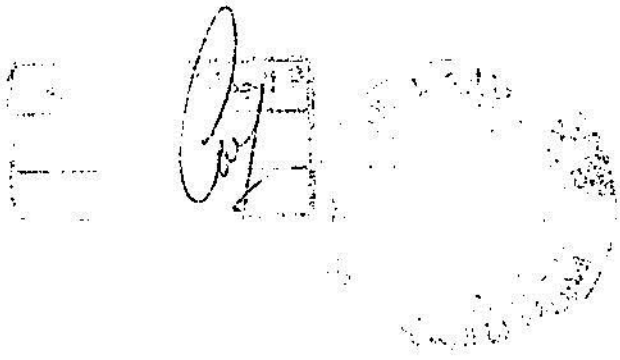
Fait à Tizi Ouzou le,.....

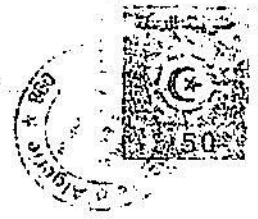
LE SOUMISSIONNAIRE



Président Directeur Général

Caution agréée par le
Receveur des douanes
Bureau de Tizi Ouzou
Le



SOUSSION GENERALE D'ENTREPOT

Nous, soussignés,

Concessionnaires de l'entrepôt privé sis dans l'enceinte du Complexe ENIEM, suivant arrêté n° 39 du 21/03/1995, nous nous engageons à respecter les règles régissant ce régime et nous conformer aux obligations légales et réglementaires y afférentes :

1. Garantir les droits et taxes suspendus des marchandises qui y sont admises.
2. Assigner à ces marchandises le régime douanier autorisé ou les réexporter après expiration des délais de séjours accordés.
3. Présenter les marchandises à toutes les réquisitions du service des douanes.
4. Considérer comme établissement des douanes l'entrepôt et reconnaître par suite à l'administration des douanes le droit de faire mettre en dépôt par nous-mêmes en supportant les frais de transport et autres, les colis non déclarés dans les délais et ceux régulièrement déclarés qui n'auraient pas été enlevés;
5. Déposer en autant d'exemplaires que l'administration des douanes l'exigera les lettres d'enlèvement à fournir à titre de déclaration de transfert d'entrée ou de sortie d'entrepôt.
6. Obtempérer à toutes les réquisitions et d'assister à l'ouverture des colis si le service des douanes désirent user du droit qu'il tient de l'article 208 du code des douanes.
7. N'effectuer aucune manipulation des marchandises dans l'entrepôt en dehors de la présence du service des douanes et ne pas entreposer dans les dits locaux des marchandises qui exigent des installations particulières.
8. Ne faire sortir l'entrepôt les marchandises qui y sont entreposées, que sous le couvert de déclaration en détail.
9. N'employer, tant pour dédouanement que pour l'emmagasiner et le transport de marchandises, que les ouvriers agréés par l'administration des douanes et à répondre envers elle de tous les actes interdite l'accès à ceux aux quels elle croirait devoir retirer sa confiance.
10. S'en rapporter à l'appréciation de l'administration des douanes relativement aux suites qu'elle donnera à toutes les infractions susceptibles d'en être constatées.
11. Considérer les décisions administratives comme jugement définitif contre lesquelles nous renonçons dès à présent à tout recours judiciaire et à payer à la première demande qui nous sera faite par le receveur principal des douanes de Tizi Ouzou, le montant déterminé par ces décisions tant quelles n'excéderont pas celle édictées par la loi.
12. Fournir au service des douanes et entretenir en bon état, les bureaux et mobilier nécessaire pour les agents chargés de la vérification et de la surveillance des marchandises entreposées dans l'entrepôt et pouvoir au chauffage, à l'éclairage et au nettoyage des dits locaux.

- 15. Assurer l'agencement en entrepôt dans le cas où cet agencement présenterait des risques importants pour la sauvegarde des intérêts du trésor ou pour l'exécution du principe de surveillance et de contrôle de l'administration des douanes.
- 15. Prendre en charge les frais de l'activité douanière en entrepôt.



- 15. Régler et payer à la première réquisition du receveur des douanes de TIZI -OUZOU :
 - a) Les droits sur les marchandises disparues sans préjudice des pénalités encourues,
 - b) Les indemnités de transport et de restauration pour les agents qui seront mis à notre disposition par l'administration des douanes.
 - c) Une indemnité mensuelle fixée à 5000.00 DA par agent en compensation des heures supplémentaires effectuées par les agents d'escorte durant les jours ouvrables. Concernant les Week-end et jour fériés les heures travaillées seront payées en heures supplémentaires.

16. Dans le cas où nous désirons fermer l'entrepôt, en donner préavis à l'administration des douanes au moins un (01) mois à l'avance et ne fermer le dit entrepôt qu'après l'avoir vidé de toutes les marchandises qui sont admises.

17. En outre, garantir par la présente soumission toutes nos obligations liées au régime de transit, transfert de marchandises d'un bureau des douanes vers l'entrepôt et toutes les dispositions légales et réglementaires prises en la matière.

Nous acceptons de nous retenir dans la limite du crédit de trente millions de dinars algériens (30.000.000.00 DA).

Si par suite de circonstances exceptionnelles, cette somme se trouve insuffisante, nous nous engageons à payer immédiatement le complément.

Et nous, soussignés, banque extérieur d'Algérie (BEA) agence Oued-Aissi, après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous porter cautions solidaire de ENIEM.

Nous nous engageons conjointement et solidairement avec lui aux fins ci-dessus.

La présente soumission est valable pour la durée du bénéfice des régimes suscités, elle pourra toutefois être annulée par anticipation à la volonté du receveur principal des douanes ou des parties contractantes, celle-ci étant tenues à l'acquittement de toutes sommes dont le paiement aurait été différé ou reste du, sous les bénéfices des engagements ci-dessus.

LA CAUTION



LE PRINCIPAL OBLIGE 03 JAN 2023

TASSO

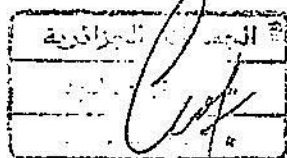
Président Directeur Général

A. LAOUNI

Vendredi : 31 DEC. 2023

MR DJENNAD Mahmoud
Encharge Service

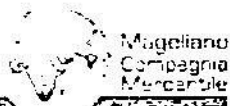
LE RECEVEUR DES DOUANES



Handwritten signature and initials.

A neta N° 09

MCM



Magellano Compagnia Mercantile S.p.A.
e-mail: info@mcmtaly.com - www.mcmtaly.com



FATTURA/INVOICE/FACTURE			
Type	Numero/Number	Data	Pagina
F	F/000334	23/11/22	1 / 2

CLIENTE / CUSTOMER / CLIENT
ENIEM UNITE FROID
 I.I. OUED- AISSI BP 108 POSTE CHIKHI
 TIZI-OUZOU - ALGERIE **ALG** **N.I.F:099915004319197**

Code 000187	Commesa 22P0031600	V/Order & Date / V/Cde & Date VOTRE CONSULTATION N°.DC.F35/ 2021 DU 03/05/2021 + COMMANDE N°. 22/00117 DU 31/07/2022
Good Delivered / Marchandise Rendue / Incoterms - FOB ITALIAN PORT (2020)		Forwarding / Expédition VOIE MARITIME
Bank / Banque BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE (B.E.A.) COMPTE n° 9860014-09 E/ AGENCE SITE ENIEM- POSTE TAADJA/ 15552 OUED-AISSI- TIZI-OUZ		
Payment / Paiement REMISE DOCUMENTAIRE A VUE		

Code	Description	U.H.	Quantity/Quantité	U.M.	Price / Prix	Net Amount/Montant Net	IVA
LAMPAD032	DOMICILIATION BANCAIRE N. 2022/3/10/00015/EUR SUIVANT FACTURE PROFORMA NO. 2220254 DU 18/07/22 INTERRUPTEUR DE LAMPE HC-052K COD. 200530 (Art. KAN 2-3-2) MONTANT TOTAL FOB PORT ITALIEN: VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EURO PORT D'EMBARQUEMENT: GENES / MARINA DI CARRARA (ITALIE) PORT DE DEBARQUEMENT: PORT D'ALGER / BEJAIA (ALGERIE) MARCHANDISE D'ORIGINE CHINOISE ET D E PROVENANCE ITALIENNE	PC	50.000,000	PC	0,550	27.500,00	N8

MCM



Magellano
Compagnia
Mercantile

Magellano Compagnia Mercantile S.p.A.

e-mail: info@mcmitaly.com - www.mcmitaly.com



FATTURA/INVOICE/FACTURE

Type	Numero/Number	Data	Pagina
F	F/000334	23/11/22	2 / 2

CLIENTE / CUSTOMER / CLIENT

ENIEM UNITE FROID

Z.I. OUED- AISSI BP 108 POSTE CHIRHI
TIZI-OUZOU - ALGERIE

N.T.F:099915004319197

ALG

Coda 000187	Commissa 22P0031600	V/ordine & Data / V/Cde & Data VOTRE CONSULTATION N°. DC.F35/ 2021 DU 03/05/2021 + COMMANDE N°. 22/00117 DU 31/07/2022
Good Delivered / Marchandise Reçue / Incoterms * FOB ITALIAN PORT (2020)		Forwarding / Expédition VOIE MARITIME
Bank / Banque BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE (S.E.A.) COMPTE n° 9869014-09 E/ AGENCE SITE ENIEM- POSTE TRADJA/ 15552 OUED-AISSI- TIZI-OUZ		
Payment / Paiement REMISE DOCUMENTAIRE A VUE		

Coda	Description	U.M.	Quantity/Quantité	U.M.	Price / Prix	Net Amount/Montant Net	IVA
	COORDONNEES BANCAIRES : UNICREDIT S.P.A. Ag. de Abbiategrasso (MI) Italia IBAN: IT 46 R 02008 32380 00000 4355603 Swift BIC: UNCRIT M1D07 <i>2022.310 00015EUR</i>						

Dichiaro sotto la nostra piena responsabilità ed in particolare agli effetti delle vigenti disposizioni valutarie che il prezzo esposto in fattura è vero e reale e che pertanto nessuna altra integrazione di qualsiasi forma e modalità verrà a favore o a carico dell'impresa da noi rappresentata in relazione all'operazione per cui è stata emessa la presente fattura.

M.C.M. s.p.a.

Nota

1 PALETTE avec 25 cartons marqués :
 ENIEM / UNITE FROID / ALGERIE / COMMANDE N° 22/00117
 POIDS NET TOTAL : 508,00 Kgs
 POIDS BRUT TOTAL : 551,00 Kgs

Gross Total / Total brut 27.500,00	% Disc. / Remise	Discount / Remise	Net Total / Total Net 27.500,00	
C. IVA / C. VAT	DESCRIZIONE / DESCRIPTION	% IVA	IMPONIBILE / NET AMOUNT	IVA / VAT
HS	NON IMPON.ART.8/1	Non imponibile	27.500,00	0,00
			TOTAL (E. & O. E. / S. E. & O.)	
			EUR	27.500,00

RESIDENCE LA PLAINE,
200 LOGTS, RUE TAOUS HARFI

28/12/2022

Ident.Fiscale 000016001142057
Code Swift: BEXADZALXDOE
R.C 00 B 00 11

AVIS D'ARRIVEE

C.B.: 002 BEA AGENCE 41 CPTÉ N°410412200028/38

Tel/Fax : 00.213.34.09.01.22

REFERENCE D'ESCALE 325037 NAVIRE CIRTA Gros : 1693
CONNAISSEMENT B006-97 BJA/22/59952 ARRIVEE 17/12/2022 Dt. Validation : 18/12/2022
DATE DE CHARGEMENT 03/12/2022 PROVENANCE VALENCE ITALIE Quai : 24
PORT CHARGEMENT : MARINA DI CARRARA LIEU DE LIVRAISON : BEJAIA

DESTINATAIRE : ENIEM UNITE FROID

Z.I. OUED AISSI BP 108 POSTE CHIKHI TIZI- OUZOU ALGERIE

Monsieur et cher client,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes destinataire de la marchandise suivante :

Article	Designation	Nb Colis	Nb Tcs	Qte	Poids	Tare
27	PLT STC 25 CARTONS INTERUPTEUR DE LAMPE	1	0	1	551,000	0

Montant du Fret 34 737,03 DA Debours : 17 779,09 DA Devise: EUR: 145,709
Montant de l'Avis 52 516,12 DA Quittance : 525,16 DA Montant espee: 53 041,28 DA
Montant Cheque: 52 516,12 DA

Montant en toutes lettres : *Cinquante Deux Mille Cinq Cent Seize DINARS Douze CENTIMES*

ATTENTION: TC 20' DRY/HC/PW:300.000 DA-TC 40' DRY/HC/PW:600.000 DA
TC 20' OT/ MAFI/F-Rack 20' :500.000DA-TC 40' OT/ MAFI/F-Rack 40' :900.000 DA***LES TCS VIDES DOIVENT ETRE RESTITUÉS
NASHCO BEJAIA*** PLTS/CSES SENSIBLES DEBARQUES DE NUIT OU JOURS FERIES SERONT DEPOSES D'AUTORITE AU PA
NB : NASHCO N'EST PAS TENUE PAR L'OBLIGATION D'AVISER SA CLIENTELE DE L'ARRIVEE DE LA MARCHANDISE

↳ Dans le cas ou la marchandise presente des anomalies, le client ne peut proceder a la manipulation et l'enlevement de sa marchandise
sans la presence de l'agent de constat ou de l'expert designe par le transporteur.

Dans le cas ou le client omet de faire des reserves a ce moment et procede a l'enlevement de sa marchandise, sa responsabilite est
entierement engagee pour tout dommage constate apres l'enlevement.

Cela equivaut a une renonciation tacite de sa part a tout recours ulterieur

Coutefois si les pertes ou dommages ne sont pas appaerents, les reserves doivent etre faites dans les 03 jours ouvrables (cachet de la
liste ou fax faisant foi) de livraison de la marchandise et ce conformement aux dispositions de l'article 790 du Code Maritime >>

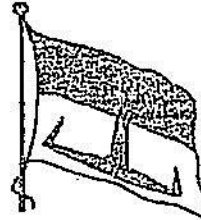
Annexe N° 11

CONNAISSEMENT
BILL OF LADING

BLN° B006-97

M.C.M. MAGELLANO COMPAGNIA MERCANTILE SPA
VIA E. TORRICELLI 18
20180 COTERO (MI)
ITALIA

A L'ORDRE DE LA
BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE (S.S.A.)
COMPTES N°9860014-05 E - AGENCE SITE ENIEM
POSTE TAADJA - 15552 OUED-AISSI
TIZI- OUZOU- ALGERIE



COPY NOT NEGOTIABLE



CNAN MED Spa

Nr. 14 Avenue Ahmed TERKOUCHE
EL HARRACH, Alger

27

Navire port-départeur Do
Nom du navire From
Navire long-courrier Part de chargement
Quartier de départ CIRTIA - Part of loading MARINA DI CARRARA
Part de déchargement: Destination finale (dans le cas de post-transport):
Part of discharge: BOJAZA Final destination (if on carriage):

Marques et N° Marks of N°	Nombre et nature des colis - Description des marchandises Number and kind of packages - Description of goods	Poids brut Kg Gross weight Kg
ENIEM UNITE FROID/ ALGERIE/ COMMANDE N° 22/00117	1 PL - PALLET AVEC 25 CARTONS ; INTERUPTEUR DE LAMPE DOMICILIATION BANCAIRE N. 2022/3/10/00015/EUR SUIVANT FACTURE PROFORMA N. 2220254 DU 18/07/2022 NIP: 099915004319197 ;	551.000

PARTICULARS FURNISHED BY SHIPPER OF GOOD
MARCHANDISES SPECIFIEES SELVANT DECLARATION DU CHARGEUR

BORD ARRIVE SAISI/ BORD
LA RESPONSABILITE' DU TRANSPORTEUR EST DEGREEE POUR TOUTE PERTE, AVARIE, OU MANQUANT SURVENUS PENDANT LE PERIODE ALLANT DE LA
RECEPTION DES MARCHANDISES EN VUE DE LEUR TRANSPORT JUSQU'AU DEBUT DU CHARGEMENT SUR LA NAVIRE ET DE LA FIN DU DECHARGEMENT
DES MARCHANDISES JUSQU'A LEUR LIVRAISON

Port et frais
Freight and charges

Received by the carrier in apparent good order and condition for carriage as stated above on and subject to all stipulations of this Bill of Lading, which stipulations include conditions printed on the back hereof. The said goods to be delivered unto the consignee or to his or their assigns he or they paying freight and charges as below. Description, measurement and gross weight not checked or known by carrier or his agents (or by anybody else on his behalf), in accepting this Bill of Lading the Merchant accepts and agrees to be bound by all its stipulations as fully as if they were all signed by the Merchant. In witness whereof the original Bill of Lading have been signed one of which being accomplished, the other to be void.

Nombre de connaissements.....
Number of Original B/L 1/THREE
Date

DRC 100, 2022

Lieu et date d'émission: LA SPEZIA, - DRC 100, 2022
Date and date of issue
Lieu et date de signature: LA SPEZIA, - DRC 100, 2022
Place and date of signature
Signature: _____
Le Capitaine

NOTE DETAIL DES VALEURS

CL 2010

Dossier n° 540047 / Répertoire n° 31 22
 / ENIEM OUED AISSI / Origine : Chine
 Domiciliation n° 202 310 000 15 012 / Provenance Italie
 P / Brut : 5511 P / Net : 508 / Cours devises 15 = 144,5807
 Fournisseur : MCM

Article	<u>01</u>				
P. Tarifaire					
Code pays origine	<u>321</u>				
QC	<u>50000,00</u>				
— DD <u>30%</u>					
— TU					
— P. Net					
V / Marchandises <u>0</u>	<u>27500,00</u> <u>0</u>				
V / Frais <u>0</u>	<u>/</u>				
V / FOB Devises	<u>27500,00</u> <u>0</u>				
V / FOB Dinars	<u>3975 952,78</u>				
V / FRET Devises	<u>31 /</u>				
V / FRET Dinars	<u>34 737</u>				
V / Assurance DA	<u>/</u>				
V / C.A.F. Dinars	<u>4 010 689,78</u>				
V / Douane	<u>/</u>				
V / TVA					
20	<u>DD 30%</u>	<u>1203206,70</u>			
22	<u>TCS 2%</u>	<u>80213,78</u>			
24	<u>TVA 19%</u>	<u>1005880,80</u>			
26					
48					
Total		<u>2 289 301,28</u> <u>114</u>			

2

Signature

Annexe N°13



Magellano Compagnia Mercantile S.p.A.

ENIEM UNITE FROID

Z.I. OUED- AISSI BP 108 POSTE CHIKHI

00000 TIZI-OUZOU - ALGERIE

ALG

OZZERO, 23/11/2022

LISTE DE COLISAGE

NOTRE FACTURE No. 334

VOTRE CONSULTATION N°.DC.F35/ 2021 DU 03/05/2021 + COMMANDE N°. 22/00117 DU
31/07/2022

N.I.F: 099915004319197

colis n.	nombre de colis	Contenant chacun:	Poids net Total/Kg	Poids brut total/Kg
1	1 palette 25 cartons	de 2.000 INTERUPTEUR DE LAMPE HC-052K COD. 200530 (Art. KAN 2-3-Z)	508,00	551,00

1 PALETTE avec 25 cartons marquée :

ENIEM / UNITE FROID / ALGERIE / COMMANDE N°22/00117

POIDS NET TOTAL : 508,00 Kgs

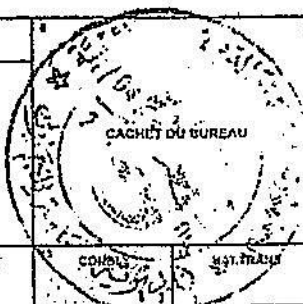
POIDS BRUT TOTAL : 551,00 Kgs

MCM
MAGELLANO COMPAGNIA MERCANTILE S.P.A.

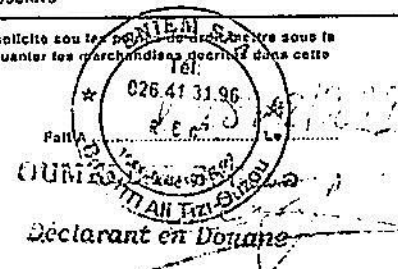
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

DOUANE ALGERIENNES

DET. 1500		FEUILLET		total / articles		EXEMPLAIRE Déclarant					
IMPORTATEUR / EXPORTATEUR REEL						ENREGISTREMENT					
N°						DATE - HEURE					
CP						CODE - BUREAU					
FOURNISSEUR / DESTINATAIRE REEL						TYPE D'OPERATION		FINANCEMENT		CONTRAT	
18						19		20		21	
22						23		24		25	
26						27		28		29	
29						30		31		32	
33						34		35		36	
37						38		39		40	
41						42		43		44	
45						46		47		48	
49						50		51		52	
53						54		55		56	
57						58		59		60	
61						62		63		64	
65						66		67		68	
69						70		71		72	
73						74		75		76	
77						78		79		80	
81						82		83		84	
85						86		87		88	
89						90		91		92	
93						94		95		96	
97						98		99		100	



Handwritten signature or stamp in the middle of the form.



S.T.G.A.D.

LIQUIDATION RECAPITULATIVE

AUTOUSE PAR:

OBSERVATIONS:

ENGAGEMENTS SOUSCRITS:

A. Je soussigné, sollicite sous le régime de suspension sous le présent régime douanier les marchandises déclarées dans cette déclaration.

Le Déclarant

DECLARANT en Douane

A n° 163 4004 5

2021

DECLARANT
CODE 1033

FEUILLET
1001

1003 / 1004

EXEMPLAIRE DECLARANT

ENREGISTREMENT

N° 2002-000037 (VALIDEE)

DATE - HEURE 2023-03-14 11:16

CODE - BUREAU 23 11 1 0123



15 FOURNISSEUR / DESTINATAIRE REEL

16 PAYS AGENT VENTE

17 PAYS DESTINAT

18 RELAT VENTE/ACHAT

19 COEF AJUST

11 TYPE D'OPERATION

12 FINANCEMENT

13 CATEGORIE

14 TRANSIT

15 PRIX TOTAL FACTURE NET (HT) (PRIX INSTANT)

16 MONNAIE AUTRES FRAIS MONTANT

17 MONNAIE ASSURANCES MONTANT

18 TRAITÉ DE CHANGE

19 DOMICILIATION BANCAIRE

20 PAYS PROVENANT

21 PAYS DESTINATION

22 DECLARANT

23 N° AGREMENT

24 LIC REP

25 REGIME FISCAL

26 ORIGINE

27 CODE STATISTIQUE

28 COLON AUTHORIZED ELEMENTS ET (P.T.P.H)

29 VALUEUR EN DO

30 PRIX NET

31 PRIX COMPLE

32 TRANSPORT DE / VERS L'ETRANGER

33 TRANSPORT INTERIEUR

34 TRAITÉ DE CHANGE

35 DOMICILIATION BANCAIRE

36 PAYS PROVENANT

37 PAYS DESTINATION

38 PRIX NET

39 QUANT. COMPLETE

ARTICLE

DESIGNATION DES MARCHANDISES (NATURE, MARQUE, IF CONTAINER ET IF DES COLIS)

autres interconnecteurs

1005 0000 00 00 00 00 00 00

32 REGIME FISCAL

33 ORIGINE

34 CODE STATISTIQUE

35 PRIX NET

36 PRIX COMPLE

37 TRANSPORT DE / VERS L'ETRANGER

38 TRANSPORT INTERIEUR

38 PRIX NET

39 QUANT. COMPLETE

40 CODES PIECES A JOINDRE

ARTICLE

DESIGNATION DES MARCHANDISES (NATURE, MARQUE, IF CONTAINER ET IF DES COLIS)

32 REGIME FISCAL

33 ORIGINE

34 CODE STATISTIQUE

35 PRIX NET

36 PRIX COMPLE

37 TRANSPORT DE / VERS L'ETRANGER

38 TRANSPORT INTERIEUR

38 PRIX NET

39 QUANT. COMPLETE

40 CODES PIECES A JOINDRE

41 PRIX NET

42 QUANT. COMPLETE

43 CODES PIECES A JOINDRE

41 PRIX NET

42 QUANT. COMPLETE

43 CODES PIECES A JOINDRE

41 PRIX NET

42 QUANT. COMPLETE

43 CODES PIECES A JOINDRE

CODE TARIF	QUOTITE	ASSIETTE	MONTANT
4010689	00	00	1203206,70
4010689	00	00	80213,75
5254109	42	80	1005880,80

44 DELAI

45 TAUX D'USURE

46 MONNAIE PLUS-VALUE MONTANT

47 MONTANT CAUTION

48 MONTANT REASSE

44 DELAI

45 TAUX D'USURE

46 MONNAIE PLUS-VALUE MONTANT

47 MONTANT CAUTION

48 MONTANT REASSE

MONTANT DE PAIEMENT				TRANSIT / SCHEMEMENTS APPROVES	
COMPTE	CONSIGN	ETIQUETTES	IF CRISTAL	NUMBRE	MARQUES
			1.203.206,00		
			80.213,00		
			1.005.880,00		
			00,00		
			1.300,00		

49 AUTORISE PAR

50 OBSERVATIONS

CIRCUIT VERT

APUREMENT RE

GLOBAL

51 EXAMENENTS COUSORTS A

52 A. Je soussigné, sollicite sous les peines de droit mentionnées dans la présente déclaration, l'autorisation de circuler dans cette déclaration

53 Le Déclarant

51 EXAMENENTS COUSORTS A

52 A. Je soussigné, sollicite sous les peines de droit mentionnées dans la présente déclaration, l'autorisation de circuler dans cette déclaration

53 Le Déclarant

LIQUIDATION

DOUANES ALGERIENNES



nashco

Annexe N°17

G.A.T.M.A
Groupe Algérien Transport Maritime

الشركة الوطنية للتسويق البحري
EPE National Shipping Company Spa
« EPE NASHCO Spa »

BON A DELIVRER

28/12/2022

Ref. B/L : B006-97

Escale : 325037

Navire : CIRTA

Du : 17/12/2022 16:25:00

Provenance : VALENCE

Quai : 24

Gros : 1693

Client : ENIEM UNITE FROID

Code. B/L: BJA/22/59952

Port Chargement : MARINA DI CARRARA

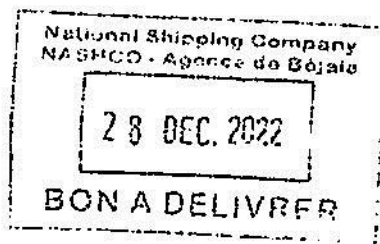
Adresse :

Z.I. OUED AISSI BP 108 POSTE CHIKHI
TIZI-OUZOU ALGERIE

Article	Description Article	Nb colis	Nb Tcs	Qte	Poids	Tare
27	PLT STC 25 CARTONS INTERUPTEUR DE LAMPE	1	0	1	551	0

NB : Le présent Bon a Délivrer est établi en un seul exemplaire sur lequel doit être apposé le cachet de la caisse.

Service Commercial



E.N.I.E.M.

Unité : Tizi-Ouzou

B.P. 108 - Oued-Aissi - Tizi-Ouzou

BON DE TRANSPORT

540 014

Décision d'agrément n° 39/DGD/CAB/133 du 21 - 03 - 95, marchandise conduite sous escorte douanière du port ou Aéroport à l'Entrepôt sous douane - Oued-Aïssi - Tizi-Ouzou.

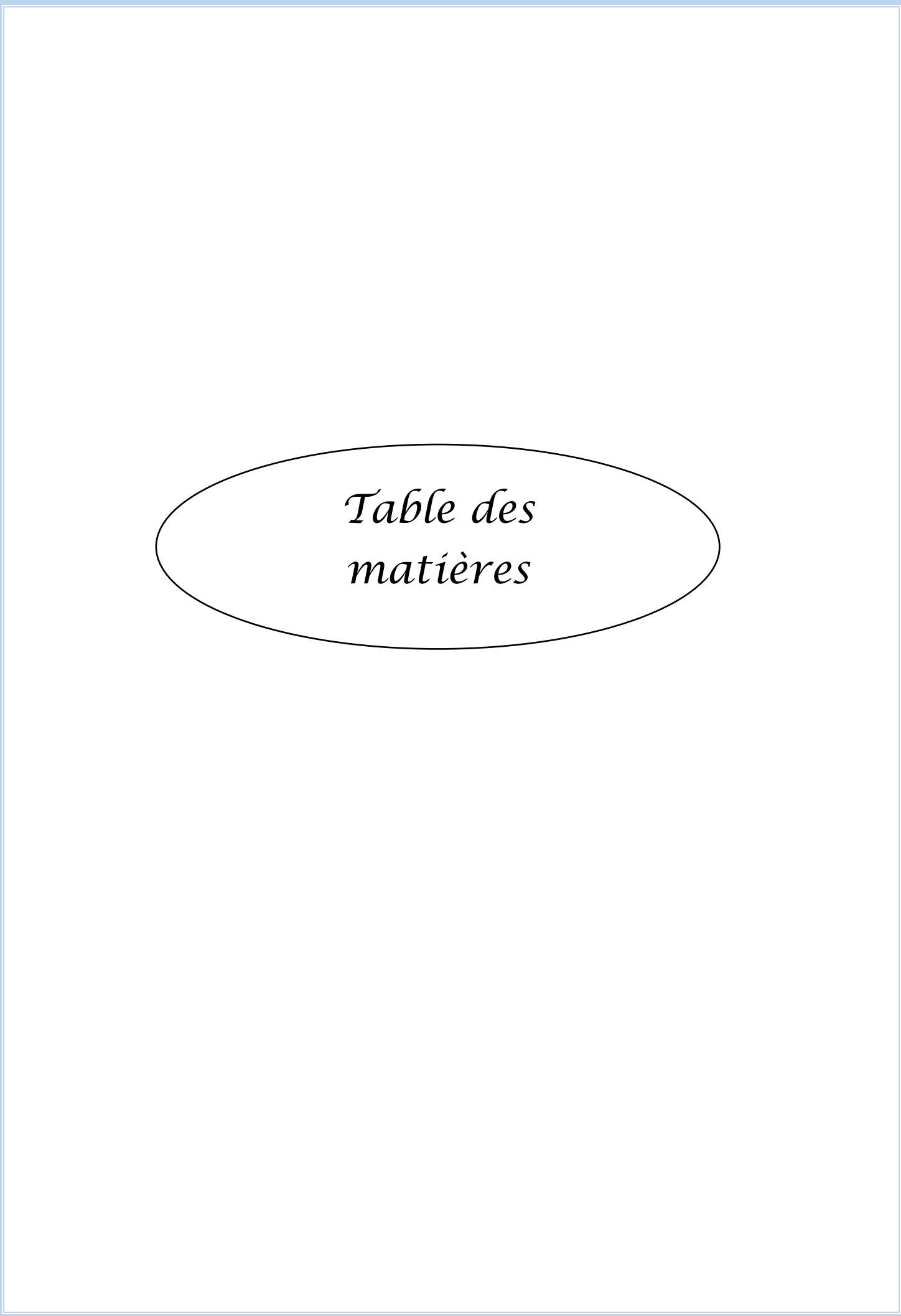
Navire/LTA Date d'arrivée 17/12/2022
 Lot de Nature marchandises complément de l'emp Poids 55.1 kg
 Magasin Gros 1693 Article 27
 Nombre colis enlevés Solde en cours
 Nombres de camions 2155-319-11

Observations au chargement

Observations au chargement

Observations au Déchargement

	Chargement	Transport	Réception
Nom	ABIDOU	ABIDOU	AMIRACHE BELAÏCH
Fonction		Maître	Maître
Date	17/12/2022	17/12/2022	03.01.2023
Signature	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>



*Table des
matières*

Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Liste des tableaux et figure

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....01

Chapitre I : Les bases théoriques du commerce international

Introduction05

Section 1 : Les théories du commerce international05

1- Les théories traditionnelles05

1-1 La théorie mercantilistes05

1-2 La théorie d'avantage absolu « Adam Smith » (1723-1790)06

1-2-1 De Smith à Ricardo.....06

1-2-1-1 L'avantage absolu chez Smith06

1-3 La théorie des avantages comparatifs « David Ricardo » (1772/182306

1-4 La théorie HOS.....07

1-4-1 Une spécialisation déterminée par les dotations factorielles07

1-5 Le paradoxe de Leontiev (1953)08

2- Les nouvelles théories du commerce international09

2-1 La théorie de l'écart technologique (Michael Posner 1961)09

2-2 Le cycle de vie des produits (Raymond Vernon 1966)10

2-3 La théorie des rendements d'échelles11

2-4 La théorie de différenciation des produits Paul. R- Grugman.....12

Section 2 : Evolution des statistiques du commerce extérieur de L'Algérie durant la période 2017 à 202113

1- La balance des paiements13

1-1 Définition13

Table des matières

1-1-2 L'importance de la balance des paiements pour l'économie	13
1-1-3 Les composantes de la balance des paiements	13
1-1-3-1 Le compte des transactions courantes	13
1-1-3-2 Le compte de capital.....	14
1-1-3-3 Le compte financier.....	14
2- La balance commerciale	14
2-1 Définition	14
2-1-2 L'importance de la balance commerciale pour l'économie	14
2-1-3 Les composantes de la balance commerciale	14
2-1-3 La formule de la balance commerciale	15
3- Récapitulatif des résultats de la balance commerciale en Algérie	
Période 2017-2021	15
3-1 Le commerce extérieur en Algérie au cours de l'année 2017-2018	16
3-2 Le commerce extérieur en Algérie au cours de l'année 2018-2019	16
3-3 Le commerce extérieur en Algérie au cours de l'année 2019-2020	17
3-4 Le commerce extérieur en Algérie au cours de l'année 2020-2021	18
3-5 Graphe N°2 : Evolution des postes de la balance commerciale	19
4- Tendances générales.....	21
Conclusion du chapitre I.....	28

Chapitre II : La logistique Internationale

Introduction	30
Section 01 : Les incoterms utilisés dans le commerce international.....	30
1- Les incoterms	30
1-1 Définition	30
1-2 L'origine et l'utilité des incoterms	31
1-3 L'objectif des incoterms.....	31
1-4 Rôle des incoterms.....	31

Table des matières

1-5	Le choix des incoterms	32	
1-6	Le classement des incoterms	32	
1-6-1	Le classement en fonction du risque.....	32	
1-6-2	Le classement en fonction des modes de transport	33	
1-6-3	Classement par famille.....	33	
1-7	Le classement par Mode de Transport	33	
1-7-1	Les quatre (4) incoterms par mer voie maritime	33	
1-7-2	Les sept (7) incoterms utilisables pour tous les types de transport	34	
Section 02 : Les différents types de transport à l'international et leur techniques			
De paiement et assurance de marchandise			37
1-	Choix du mode de transport.....	37	
1-1	Différent mode de transport.....	37	
2-	Le transport maritime	37	
2-1	Le contrat de transport maritime	38	
2-2	Les documents du transport maritimes.....	38	
2-2-1	Définition de connaissance	38	
2-2-2	Les différents types de connaissance.....	38	
2-3	La sécurité maritime	39	
2-4	Les avantages et les inconvénients du transport maritime	39	
3-	Le transport aérien	39	
3-1	Le contrat de transport aérien	39	
3-2	La présentation de LTA	40	
3-2-1	Les différents types de LTA.....	40	
3-3	Les avantages et les inconvénients du transport aérien.....	40	
4-	Le transport routier	41	
4-1	Le contrat du transport routier	41	
4-2	Les documents du transport routier.....	41	

Table des matières

4-3 Les avantages et les inconvénients du transport routier.....	41
5- Le transport ferroviaire	42
5-1 Le contrat de transport ferroviaire	42
5-2 Les documents du transport ferroviaire.....	42
5-3 Les avantages et les inconvénients du transport ferroviaire.....	42
6- Les techniques de paiement	43
6-1 Cas des instruments de paiement.....	43
6-1-1 Le virement international	43
6-1-2 Le chèque	44
6-1-3 La lettre de change.....	44
6-1-4 Le billet à ordre.....	44
6-2 Cas des techniques de paiement.....	44
6-2-1 Les techniques non documentaires de règlement	44
6-2-1-1 L'encaissement direct	44
6-2-1-2 Le contre remboursement.....	45
6-2-1-2 Le compte à l'étranger	45
6-2-2 Les techniques documentaires de règlement	45
6-2-2-1 La remise documentaire.....	45
6-2-2-2 crédits documentaires	47
7- Assurance transport	48
7-1 Pourquoi s'assurer	49
7-1-1 La nécessité de l'assurance transport.....	49
7-1-1-1 Les objectifs de l'assurance transport.....	49
7-2-2 Les principes généraux.....	49
7-2-2-1 La notion d'avarie	49
7-2-2-2 Les risques couverts et les risques exclus	49
7-2-2-3 Le principe de responsabilité	50
7-3-3 Le coût de l'assurance.....	50

Table des matières

7-4-4 Les garanties	51
7-4-4-1 La nature des garanties	51
7-4-4-2 L'étendue de la garantie	51
7-5-5 Les différentes polices	52
7-5-5-1 La police voyage.....	52
7-5-5-2 La police alimenter (quantum déterminé, durée indéterminée).....	52
7-5-5-3 La police d'abonnement (quantum indéterminé, durée déterminée)	53
7-5-5-4 La police tiers chargeur	53
7-6-6 Le choix de l'assureur	54
7-6-6-1 Quel assureur choisir	54
7-6-6-2 Quel type d'assurance choisir	54
7-7-7 Comment établir un dossier d'assurance	54
7-7-7-1 Les dossiers à fournir.....	54
7-7-7-2 Le règlement du sinistre.....	55
Conclusion du chapitre II	55

Chapitre III : Les procédures de dédouanement

Introduction	57
Section 01 : Généralités sur la douane	57
1-1 Définition de la douane	57
1-2 Définition de la marchandise.....	57
1-3 L'organisation de la douane	58
1-4 Le Rôle de la douane.....	59
1-4-1 La mission de protection.....	60
1-4-2La mission fiscale	61
1-4-3 La mission économique	62
2- Le droit douanier	62

Table des matières

2-1	Définition et objectifs du droit douanier	62
2-2	Les bases juridiques du droit douanier.....	63
2-2-1	Le code des douanes	63
2-2-2	Le droit douanier	63
2-2-3	Le tarif douanier	63
2-2-4	L'assiette des droits de douane	63
2-2-5	L'espèce tarifaire (position tarifaire	63
2-6	La valeur en douane.....	64
	Section 2 : Les procédures de dédouanement	64
1-	Les documents requis pour le dédouanement	64
1-1	Le connaissance endossé	64
1-2	Le registre de commerce	64
1-3	L'immatriculation fiscale	65
1-4	La liste de colisage.....	65
1-5	Les certificats d'analyse pour certains produits	65
1-6	La police d'assurance.....	65
2-	Les formalités préliminaires de dédouanement	65
2-1	La conduite en douanes des marchandises	66
2-1-1	Le transport par mer.....	67
2-1-2	Le transport par voie terrestre.....	68
2-1-3	Le transport par voie aérienne	68
3-	Le déclarant en douanes.....	68
3-1	Définition du déclarant en douane.....	68
4-	Les régimes douaniers	69
4-1	Caractéristiques généraux des régimes douaniers économiques	69
4-2	Objectifs des régimes douaniers économiques.....	69
4-3	Les régimes douaniers économiques	70
4-3-1	Les régimes suspensifs.....	70

Table des matières

4-3-1-1 Les régimes de transfert.....	70
4-3-1-2 les régimes de l'entrepôt.....	70
4-3-1-3 Les catégories d'entrepôt.....	71
4-3-1-4 Le régime de l'admission temporaire.....	72
4-3-1-5 Le régime de l'exportation temporaire.....	72
4-3-1-6 Les régimes douaniers économiques de l'activité industrielle.....	73
4-3-1-7 L'admission temporaire pour perfectionnement actif.....	73
4-3-1-8 Le réapprovisionnement en franchise.....	73
4-3-1-9 Exportation temporaire pour perfectionnement passif.....	74
4-3-2 Les régimes définitifs.....	74
4-3-2-1 Les régimes des droits communs.....	74
4-3-2-2 Les régimes préférentiels.....	74
5- La déclaration en détail.....	75
5-1 Définition de la déclaration en détail.....	75
5-2 Forme de la déclaration en détail.....	75
5-3 L'objectif de la déclaration en détail.....	75
5-4 Les éléments de la déclaration en détail.....	76
5-5 Recevabilité, enregistrement de la déclaration en détail.....	76
5-6 La vérification des marchandises.....	76
5-7 La liquidation et acquittement des droits et taxes.....	77
5-8 L'enlèvement des marchandises.....	77
5-9 La réception de la marchandise.....	77
5-9-1 Le contrôle qualitatif.....	77
5-9-2 Le contrôle quantitatif.....	77
5-9-3 Le stockage.....	78
Conclusion du chapitre III.....	78

Table des matières

Chapitre IV : Etude de cas d'importations des interrupteurs de lampe

Introduction	80
Section 01 : historique et situation géographique de l'entreprise « ENIEM »	80
1-1 Présentation de l'entreprise ENIEM	80
1-2 Historique de L'ENIEM.....	80
1-3 Situation géographique	81
Section 2 : Mission et objectif de L'ENIEM	83
2-1 Mission de L'ENIEM	83
2-2 Les objectifs de L'ENIEM	83
2-3 Mission de chaque unité.....	83
2-3-1 Mission de l'unité froide	83
2-3-2 Mission de l'unité climatisation.....	84
2-3-3 Mission de l'unité cuisson	84
2-3-4 Mission de l'unité commerciale.....	84
2-3-5 L'unité sanitaire	85
2-3-6 Unité FILAMP	85
2-4 La fonction transit à L'ENIEM	85
2-5 Les missions du service transit	85
Section 3 : Présentation de l'unité froide	86
3-1 Présentation de l'unité froide	86
3-2 Organisation interne de l'unité froide	86
Section 4 : Les procédures d'importation des interrupteurs de lampe	88
4-1 Le produit importé	88
4-2 Le pré dédouanement.....	88

Table des matières

4-3 Présentation du connaissance.....	88
4-4 L'établissement de l'avis d'arrivée.....	89
4-5 Établissement de transite intérieur (Bejaia – Entrepôt sous douane ENIEM)	90
4-6 Mise à l'entrepôt sous douane (code 3301)	90
4-7 Mise à la consommation (code 1033).....	91
4-8 Le calcul des droits de douane.....	92
4-8-1 La détermination de l'assurance.....	92
4-8-2 Le calcul de l'assurance	93
4-8-3 Le calcul de droit de douane	93
5-le guide d'entretien/ questionnaire	94
5-1 Approche de la recherche.....	96
5-2 Justification du choix de l'entreprise	97
5-3 Collecte des données.....	97
Conclusion du chapitre IV	98
Conclusion générale	100

Bibliographie.

Annexe.

Table des matières.

Résumé

Dans toutes les opérations de commerce international d'importation et d'exportation, la douane est tenue d'intervenir quelle que soit la nature des marchandises et le mode de transport maritime, « aérien ou terrestre ». Depuis l'arrivée sur le territoire douanier jusqu'à l'expédition des marchandises, l'importateur doit effectuer les formalités de dédouanement à la réception des marchandises, l'échange des déclarations détaillées, le contrôle et l'enlèvement des marchandises et le paiement des droits et taxes pour ce dernier, tout en séquence. Protéger l'économie nationale du pays et sécuriser les biens pour le commerce international

Mots Clés : commerce international, procédure d'importation, crédit documentaire, remise documentaire.

Summary

In all international import and export trade operations, Customs is required to intervene regardless of the nature of the goods and the mode of maritime transport, "air or land". From the arrival in the customs territory until the dispatch of the goods, the importer must carry out customs clearance formalities upon receipt of the goods, the exchange of detailed declarations, the control and removal of the goods and the payment duties and taxes for the latter, all in sequence. Protect the country's national economy and secure goods for international trade.

Keywords: international trade, import procedure, documentary credit, documentary remittance.